



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile



BILAN SOCIAL 2019

5	LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
6	L'organisation administrative
6	L'organisation financière
7	2019 : l'activité du transport aérien
8	Le budget annexe, contrôle et exploitation aériens
10	L'organigramme

1	12 L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL
14	Organisation spatiale des emplois et services
16	Effectifs physiques par corps et genre
17	Effectifs physiques par genre et groupe
18	Effectifs physiques par genre et catégorie
20	Effectifs physiques par genre et filière
23	Effectifs physiques par corps et tranche d'âge
24	Effectifs physiques par genre et tranche d'âge
34	Temps de travail par catégorie et par genre
36	Compte épargne temps
38	Absences pour maladie

2	40 LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS
42	Flux de personnels par corps
43	Flux de personnels par filière
45	Concours et examens professionnels
47	Personnels en détachement, hors cadre, ou mis à disposition

3	48 LES RÉMUNÉRATIONS
50	La masse salariale
52	Coûts moyens mensuels bruts des personnels
60	Rapport de situation comparée

4	62 LES CONDITIONS DE TRAVAIL
64	Accidents du travail avec et sans arrêt de travail (y compris les accidents de trajet)
67	Accidents du travail avec et sans arrêt de travail (hors accidents de trajet)
69	Accidents du travail avec arrêt de travail (hors accidents de trajet)
70	Évolution du nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt (hors accidents de trajet)
71	Évolution de la fréquence des accidents du travail avec arrêt (hors accidents de trajet)
72	Évolution de la gravité des accidents du travail avec arrêt (hors accidents de trajet)
73	Accidents de trajet avec et sans arrêt de travail
74	Accidents de trajet avec arrêt de travail

5	76 LA FORMATION
78	Formation statutaire et formation professionnelle
82	Formation ENAC statutaire et formation professionnelle
84	Dépenses de formation

6	86 L'ACTION MÉDICALE
88	Effectifs des personnels des services médicaux
89	Activité médicale en médecine de prévention
91	Activité médicale en médecine de prévention et d'aptitude
92	Activité médicale en médecine d'aptitude au contrôle classe 3
93	Comités médicaux

7	94 LE DIALOGUE SOCIAL
96	Représentativité syndicale
103	Mouvements sociaux
104	Moyens syndicaux

8	106 L'ACTION SOCIALE
108	Budget
109	Les associations
110	Restauration
111	Logement
113	Handicap
114	Soutien aux familles
119	Service social
123	Protection complémentaire de santé et de prévoyance

124	Lexique des acronymes
-----	-----------------------

La direction générale de l'Aviation civile

fait partie en 2019 du ministère de la Transition écologique et solidaire, elle est chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'aviation civile dans les domaines technique et économique.

Avec plus de 10 000 agents en métropole et Outre-mer, elle traite de l'ensemble des composantes de l'aviation civile : Transition écologique, sécurité, sûreté, contrôle aérien, régulation économique, soutien à la construction aéronautique, aviation générale, formation aéronautique.

Le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 et l'arrêté du 9 juillet 2008 modifiés portant sur l'organisation de l'administration centrale du

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire déterminent l'organisation de la direction générale de l'Aviation civile, rattachée au ministère.

Prestataire de services, elle assure la gestion de la circulation aérienne, autorité régaliennne et de surveillance, elle élabore et fait appliquer la réglementation de l'ensemble des activités qui concernent l'aviation civile.

Elle veille au respect du droit des passagers ainsi qu'à l'aménagement et au développement du territoire. Conseil et partenaire de l'industrie, la DGAC soutient la recherche et le développement des grands programmes aéronautiques. Elle se fixe l'objectif de concourir aux diminutions des pollutions de toute nature générées par le trafic aérien.

LES MISSIONS DE LA DGAC

SÉCURITÉ garantir la sécurité à son plus haut niveau

SÛRETÉ protéger le transport aérien des actes malveillants

ÉCONOMIE ET SOCIAL favoriser la transition écologique du secteur

ENVIRONNEMENT lutter contre toutes les pollutions

EUROPE ET INTERNATIONAL coordonner l'action internationale

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE (DGAC) COMPREND, OUTRE LE CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

La direction du Transport aérien (DTA)

La DTA élabore les politiques publiques du transport aérien. Elle détermine le cadre dans lequel évoluent tous les acteurs. Elle comprend 7 sous-directions (Aéroports, Construction aéronautique, Développement durable, Études, statistiques et prospective, Europe et international, Sécurité et défense, Transporteurs et services aériens) et 4 missions (Ciel unique européen et réglementation de la navigation aérienne, Coopération internationale, Droit des passagers, Droit du travail et des affaires sociales). Le service technique de l'Aviation civile (STAC), service à compétence nationale, est rattaché au directeur du transport aérien.

Le secrétariat général (SG)

Le secrétariat général de la DGAC s'articule autour de 3 sous-directions, des personnels (SDP), des affaires financières et du contrôle de gestion (SDF), des affaires juridiques (SDJ), de la mission Management du Changement et des Compétences (MC2) et de 3 services à compétence nationale : le service des Systèmes d'Information et de la Modernisation (DSI) chargé de la mise en œuvre du système d'information de gestion et de pilotage, le Service de gestion des Taxes aéroportuaires (SGTA) à caractère fiscal, et le Service national d'Ingénierie aéroportuaire (SNIA) chargé des missions de conseil et d'ingénierie publique et soutien pour le pilotage de la politique immobilière de la DGAC. L'École nationale de l'aviation civile (ENAC), établissement public, est placée sous la tutelle du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile.

La direction des services de la Navigation aérienne (DSNA) est rattachée au directeur général de l'Aviation civile en tant que service à compétence nationale. Avec 1 000 000 km², l'espace aérien que gèrent les services français de la navigation aérienne, est l'un des plus grands d'Europe. Il s'étend du sol au FL660 (22 000 mètres). Pour rendre les services de navigation aérienne, la DSNA compte :

5 centres de contrôle en-route de la navigation aérienne (CRNA) : CRNA Ouest (Brest), CRNA Nord (Athis-Mons), CRNA Est (Reims), CRNA Sud-Est (Aix-en-Provence), CRNA Sud-Ouest (Bordeaux),

11 services de la navigation aérienne (SNA) en charge du contrôle d'approche et du contrôle d'aérodrome sur les aérodromes dont ils ont la charge : SNA Ouest

(Nantes), SNA Nord (Lille), SNA Région Parisienne (Athis-Mons : les SNA-RP sont constitués du CRNA Nord et des organismes de Roissy-Le Bourget et Orly-Aviation générale), SNA Nord-Est (Strasbourg), SNA Centre-Est (Lyon), SNA Sud-Est (Nice), SNA Sud-Sud-Est (Marseille), SNA Sud (Toulouse), SNA Sud-Ouest (Bordeaux), SNA Antilles-Guyane (Fort de France), SNA Océan Indien (La Réunion) et un service de l'aviation civile à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC), devenue au 1^{er} janvier 2009 service à compétence nationale, est rattachée au directeur général de l'Aviation civile. Cette direction est composée d'un échelon central et de neuf directions interrégionales. Les DSAC/IR de métropole, d'Antilles Guyane et de l'Océan indien sont rattachées à la DSAC et représentent auprès des acteurs locaux l'ensemble des services de la DGAC. Cette direction exerce essentiellement des missions de contrôle et de surveillance de l'application de la réglementation.

La Mission Aviation légère, générale et des hélicoptères (MALGH) est chargée de coordonner l'action des services de la direction générale de l'Aviation civile à l'égard de ses usagers, de mesurer l'impact des évolutions réglementaires et de s'assurer que les spécificités de leurs opérations sont dûment prises en compte.

L'organisme de contrôle en vol (OCV) conseille le directeur général et ses services sur les problèmes posés par la conduite des aéronefs de transport et participe aux commissions et conseils concernant la formation des personnels navigants. Il est rattaché au directeur général de l'Aviation civile.

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

L'organisation financière de la DGAC est particulière car la plupart des recettes et des dépenses sont exécutées dans le cadre d'un budget annexe du budget général de l'État : le Budget Annexe "Contrôle et Exploitation Aériens" (BACEA). En effet les redevances de navigation aérienne et les redevances de surveillance et de contrôle (sécurité, sûreté) sont versées par les compagnies aériennes en contrepartie du service rendu de la navigation aérienne et de diverses prestations de service. Le champ de compétence budget annexe, englobe également des fonctions régaliennes.

Département du contrôle budgétaire

Le département du contrôle budgétaire est un service rattaché à la direction du budget. Il assure un contrôle a priori sur la soutenabilité des documents budgétaires.

taires produits par la DGAC sur le budget général et le budget annexe et porte, suivant les cas, un visa ou un avis sur certains actes de gestion (gestion des personnels, marchés publics et mobilisation des crédits en fonction de leur montant). Il peut aussi effectuer des opérations de contrôle a posteriori des dépenses.

Le contrôleur et son service assurent également le contrôle financier ou le contrôle d'État sur d'autres organismes tels que l'établissement public Météo-France et diverses autres structures.

Dans les collectivités territoriales d'Outre-mer, ce sont les services d'État de l'Aviation civile de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie ainsi que le service de l'Aviation civile Saint-Pierre-et-Miquelon qui représentent l'ensemble des services de la DGAC.

Ce réseau se compose :

- d'une Agence Comptable Principale (ACP) située à Paris et sur laquelle sont assignées les dépenses et les recettes des ordonnateurs principaux et des ordonnateurs secondaires non rattachés à une Agence Comptable Secondaire, et qui centralise les opérations des comptables secondaires,
- de sept Agences Comptables Secondaires (ACS) dont cinq en Outre-mer (Antilles/Guyane, Océan indien, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon), et deux en Métropole (Aix-en-Provence et Toulouse). Les comptables secondaires sont assignataires des dépenses, des recettes de Redevances Surveillance et Certification (RSC) et des produits divers émis par les ordonnateurs secondaires en résidence dans leur réunion financière.

2019 : L'ACTIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Répondre à l'urgence écologique

En 2019, l'ensemble des acteurs de l'aérien, des régulateurs aux constructeurs, des compagnies aériennes aux aéroports et aux services de navigation aérienne, se sont fortement engagés pour répondre à l'urgence écologique. Des avancées significatives ont été obtenues au niveau international, national et local dans le domaine des nuisances sonores et de la qualité de l'air. Depuis plus de dix ans, le secteur aérien se donne les moyens de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par des mesures de marché, le recours aux carburants aéronautiques durables et demain par des innovations technologiques de rupture. La transition écologique s'affirme d'année en année comme un axe stratégique incontournable pour l'aviation civile.

La stratégie nationale du transport aérien à l'horizon 2025, qui s'appuie sur les conclusions des Assises nationales du transport aérien, vient structurer l'action du secteur pour plusieurs années. Elle se décline en quatre axes stratégiques, dont le premier concerne le développement durable. Deux orientations structurantes peuvent être retenues. D'une part, l'effort de tout un secteur pour que soit créée dans les prochaines années une filière française de carburants aéronautiques. Ces derniers contribueront à court terme à réduire significativement les émissions de l'aviation. D'autre part, l'engagement pris par l'État de sanctuariser le soutien à la recherche et à l'innovation dans le cadre du grand plan d'investissement.

Trafic aérien

Les services français de la navigation aérienne ont contrôlé 3 273 964 vols en 2019, soit une augmentation de 1,5% par rapport à 2018 essentiellement portée par les survols. Avec 8 970 vols contrôlés en moyenne par jour, l'année 2019 constitue un nouveau record !.

Le trafic contrôlé en France se compose de 51% de survols, 36% de vols internationaux (arrivées en France ou départs de France) et 13% de vols domestiques. En 2019, 201 millions de passagers ont voyagé sur des vols internationaux et intérieurs desservant les aéroports métropolitains, soit une augmentation de 4% par rapport à 2018. Cette croissance supérieure à celle des mouvements s'explique par une optimisation de l'emport des passagers et une utilisation d'avions plus capacitifs, de 150 à 200 sièges.

En septembre 2019, plusieurs compagnies aériennes européennes ont été déclarées en faillite, dont Aigle Azur, XL Airways et Thomas Cook Airlines. Malgré deux mois difficiles en novembre et décembre (-4 %), le trafic intérieur est resté stable en 2019 en termes de mouvements. Les principaux aéroports régionaux et d'Outre-mer ont enregistré une hausse de leurs mouvements grâce à l'ouverture de nouvelles lignes et une part toujours plus importante des compagnies Low-cost

Sur le plan européen, la France demeure le pays qui contrôle le plus de vols.

1 - Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)

2 - La répartition géographique s'effectue selon la zone de rattachement du pays où le transporteur est immatriculé

3 - Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)

4 - Basée sur la nationalité du Certificat de Transporteur Aérien (CTA)

LE BUDGET ANNEXE – CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

Le budget annexe – Contrôle et exploitation aériens comporte trois programmes : le programme 612 qui regroupe les prestations de navigation aérienne, le programme 614 consacré à la politique de sécurité, de sûreté, la régulation économique du secteur, et le programme 613 qui porte les fonctions support. Ses ressources proviennent principalement de redevances aéronautiques (74% des ressources en 2019), des taxes d'aviation civile et de solidarité (25%) et des fonds de concours et attributions de produits (1%). À côté de ces activités, le BACEA finance des missions régaliennes de l'aviation civile.

Un seul opérateur est rattaché au BACEA, l'École nationale de l'aviation civile, fortement dépendant de la subvention du BACEA (96 M€ en 2019, soit 71,1% de ses ressources), et qui a employé 902 ETPT.

Le budget annexe (2,13 Md€ de dépenses) ne représente que 30% de l'ensemble des moyens consacrés à la politique publique du transport aérien, qui s'élèvent à 6,96 Md€ en 2019 si on y inclut les crédits du budget général de l'État gérés par la DGAC (119 M€), les taxes affectées aux aéroports (1,04 Md€) et l'exonération de TICPE pour le carburant des aéronefs (3,67 Md€).

L'exécution du BACEA, en légère baisse par rapport à 2018 (-2,2% de CP consommés) malgré des recettes d'exploitation en légère hausse (+0,5%), est en 2019 assez proche des autorisations votées en LFI, en recettes et en dépenses.

La taxe d'aviation civile, reversée en totalité au BACEA depuis 2016, continue de progresser (+18,1 M€ en 2019) du fait de la croissance du trafic aérien. S'y ajoute depuis la LFR 2016 le versement au BACEA du produit de la taxe de solidarité sur les billets d'avion excédant un plafond fixé à 210 M€ (57,6 M€ en 2019). En revanche, malgré la hausse du trafic aérien, les redevances de navigation aérienne (1 590,1 M€) marquent une baisse de 1,3%, du fait de la régularisation de surrecouvrement des années antérieures.

Pour la deuxième fois depuis sa création en 2006, le BACEA n'a pas eu à recourir aux avances de l'État. Cela a permis de réaliser un remboursement d'emprunt (138 M€) supérieur de 7 M€ à celui prévu en LFI et de ramener l'encours total de sa dette à 667 M€ au 31 décembre 2019. L'effort de désendettement, qui ne pourra pas être mis en œuvre en

2020 du fait de l'impact de la pandémie de coronavirus, devra être repris en 2021 et poursuivi les années suivantes.

Les dépenses sont restées dans la limite du plafond autorisé. Toutefois, l'exécution des dépenses du BACEA reste fortement contrainte par des dépenses de personnel, toujours en croissance (0,8% en 2019) qui représentent plus de la moitié (56,2%) des dépenses. Le respect du schéma d'emploi permet une économie de 0,88 M€ par rapport à 2018, mais les mesures catégorielles issues du protocole social 2016-2019 représentent une dépense de 7,02 M€ en 2019. Parallèlement, le coût moyen par ETPT (traitement brut, primes, indemnités et cotisations sociales, hors CAS) connaît en 2019 une hausse de 0,9%.

Après plusieurs années où le trafic aérien a fortement augmenté, les années à venir s'annoncent plus difficiles. L'année 2020 sera marquée par une forte baisse des recettes du BACEA compte tenu du ralentissement économique et de la pandémie de coronavirus. L'impact de cette pandémie sur le trafic aérien, et donc sur les recettes du BACEA, dépendra de son intensité et de sa durée, ainsi que de ses conséquences sur la conjoncture économique.

En outre, le phénomène de désaffection vis-à-vis de l'avion, lié au changement climatique, s'il n'a pas eu à ce stade d'impact sur le trafic aérien français, pourrait en avoir dans les années qui viennent.

CRÉDITS DISPONIBLES ET CONSOMMÉS DU BACEA

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) EN M€	PROGRAMMES			MISSION
	N°612	N°613*	N°614	
LFI 2019	572,22	1 507,44	42,37	2 122,03
Crédits ouverts	658,91	1 506,99	52,66	2 218,57
Crédits consommés	624,97	1 498,94	49,21	2 173,12

CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) EN M€	PROGRAMMES			MISSION
	N°612	N°613*	N°614	
LFI 2019	572,22	1 507,44	42,37	2 122,03
Crédits ouverts	628,84	1 505,30	51,06	2 185,20
Crédits consommés	578,35	1 498,64	48,63	2 125,62

TOTAL BACEA EN M€	ÉXÉCUTION 2019*	ÉVOLUTION 2018/2019		
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	Titre 2	1 195,38	12,44	1%
	Titre 3*	601,02	5,18	1%
	Titre 5	365,24	-34,84	-9%
	TOTAL	2 161,63	-17,22	-1%

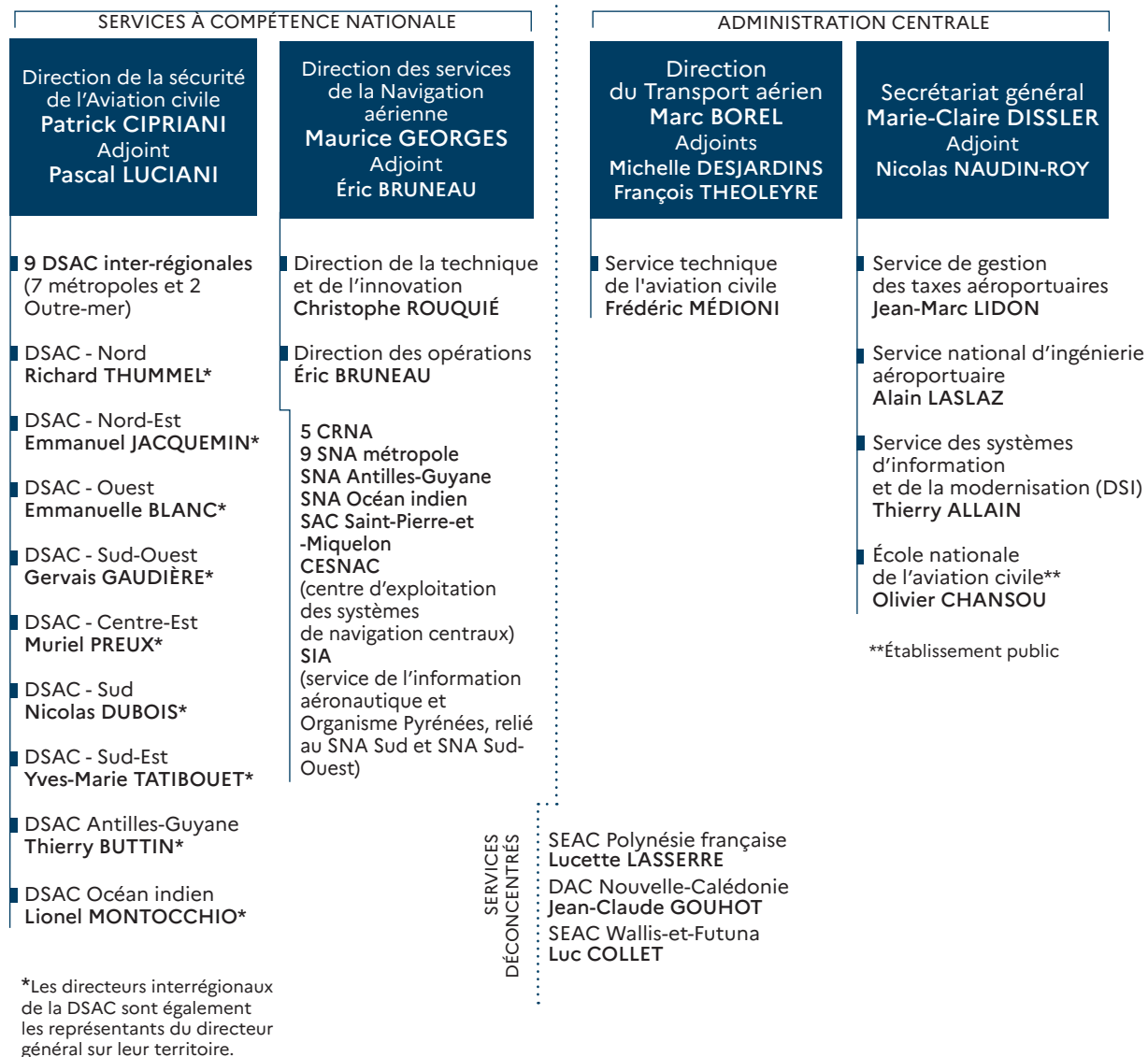
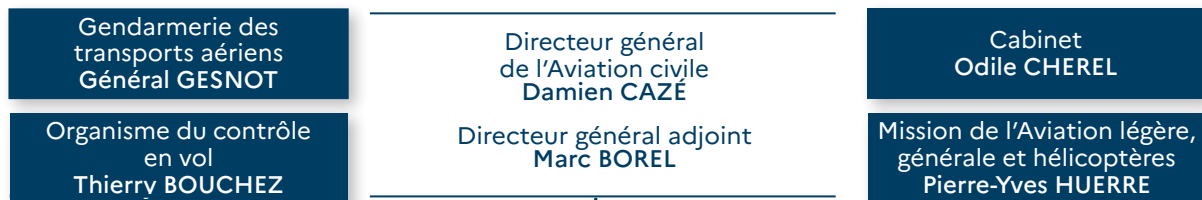
CRÉDITS DE PAIEMENTS	Titre 2	1 195,35	12,43	1%
	Titre 3*	586,60	2,85	0%
	Titre 5	332,48	-75,10	-18%
	TOTAL	2 114,43	-59,82	-3%

EN CP ET EN M€	ÉXÉCUTION 2019	LFI 2019	CRÉDITS OUVERTS
Titre 2	1 195,4	1 212,4	1 208,6
Titre 3*	586,6	473,3	494,4
Titre 5	332,5	428,2	474,1
Total	2 114,4	2 113,9	2 177,1

* hors dotations aux amortissements

Source : DGAC

L'ORGANIGRAMME AU 18 SEPTEMBRE 2020





L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL

Ce chapitre présente les principaux indicateurs démographiques caractérisant l'emploi des personnels DGAC au 31 décembre 2019. Les données sont issues du SIRH.

Sont comptabilisés ici les effectifs physiques ventilés par corps ou statut, par groupe de corps ou statuts, par catégorie fonction publique et par filière métier. Ne sont pas inclus les apprentis, les vacataires, les titulaires de contrats courts (durée inférieure à 12 mois), les élèves en scolarité à l'ENAC, ni les agents DGAC qui exercent leur fonction à l'extérieur (en détachement, mis à disposition, à l'étranger ou en disponibilité).

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

11 155 personnes travaillent à la DGAC, dont 953 à l'ENAC.

Elles sont réparties dans les différents services sur l'ensemble du territoire : au siège de la DGAC à Paris (8%), ailleurs en Île-de-France (20%), dans les autres régions administratives (72%) y compris dans départements et collectivités d'Outre-mer (9%).

La DGAC est une administration à forte composante technique, les personnels des corps techniques représentent 73% des effectifs.

La proportion des cadres est plus élevée que dans la fonction publique d'État : 60% des agents relèvent de la catégorie A (contre 56% dans la FPE en 2018 source DGAFP), 21% de la catégorie B et 8% de la catégorie C. À cela s'ajoute des ouvriers (6%) et des contractuels (5%).

La moyenne d'âge est de 45,7 ans, à peine plus faible pour les hommes (45,7) que pour les femmes (45,8), elle est plus élevée que dans la fonction publique d'État (42,7).

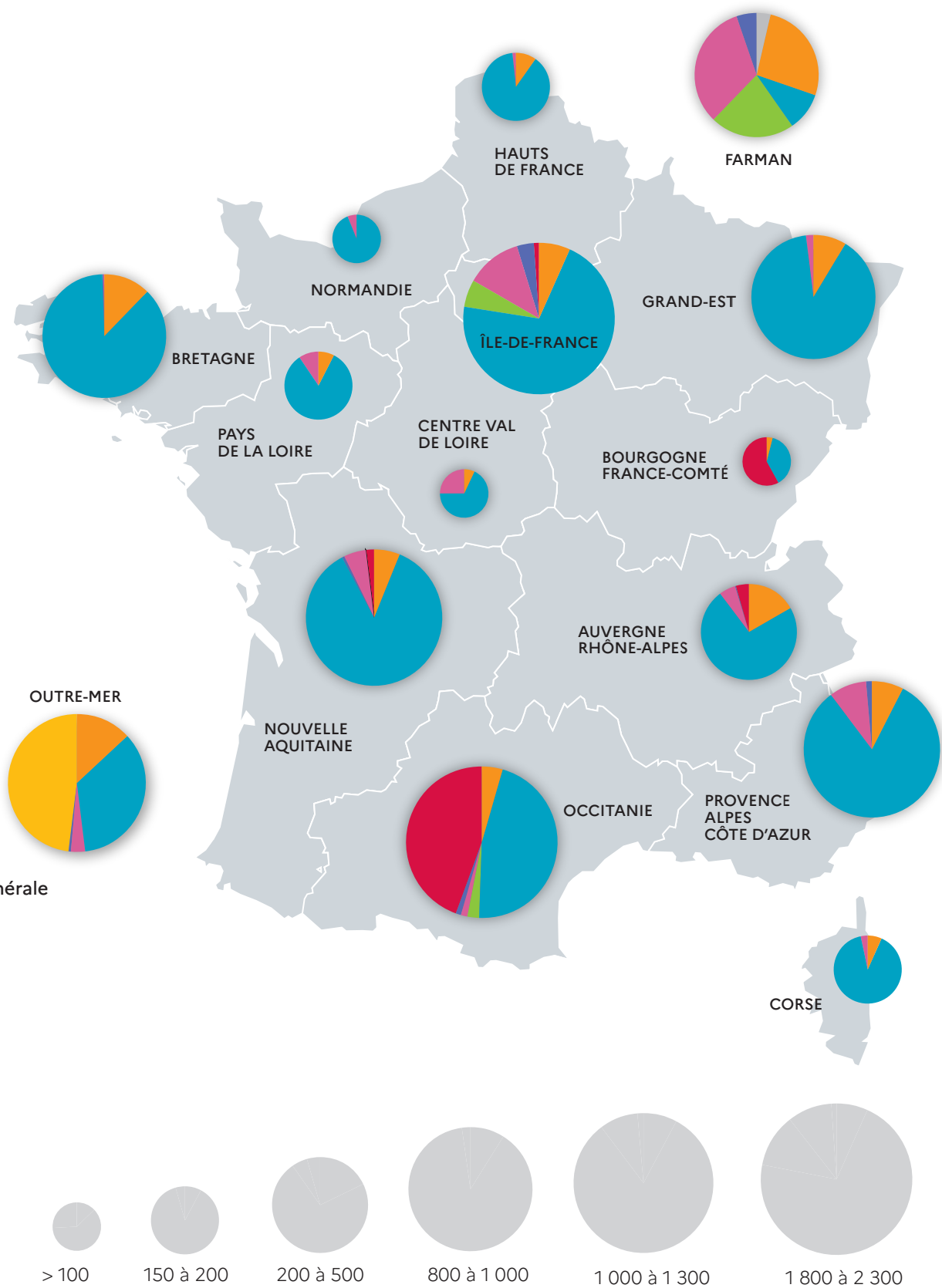
La part des femmes, soit 31,6%, est relativement faible comparée à la fonction publique d'État (56%). Même si la proportion des corps administratifs est plus forte chez les femmes que chez les hommes, plus de la moitié des femmes de la DGAC, soit 57%, appartiennent aux corps techniques.

En matière de temps de travail, la pratique du temps partiel est moins répandue à la DGAC que dans la fonction publique d'État : 6,4% contre 15,4%. Le nombre d'agents exerçant en temps partiel est stable depuis 2016 et représente respectivement 13% des femmes et 3% des hommes.

Le nombre de jours d'absentéisme pour cause de maladie (maladie ordinaire, longue maladie et longue durée) représente moins de 3% du nombre de jours travaillés théorique.

ORGANISATION SPATIALE DES EMPLOIS ET SERVICES

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



	Auvergne Rhône -Alpes	Bourgogne - Franche- Comté	Bretagne	Centre - Val de Loire	Corse	Farman	Grand Est	Hauts- de-France
DG						35		
DSAC	76	3	82	2	11	247	73	19
DSNA	328	29	580	19	144	94	754	169
DTA+STAC						204		
SG	25		1	7	5	303	16	3
Autres	1		1			47		
ENAC	19	44						
DAC+SEAC								
TOTAL	449	76	664	28	160	930	843	191

	Île-de- France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Outre-mer	PACA	Pays de la Loire	TOTAL
DG								35
DSAC	157		76	88	131	93	13	1 071
DSNA	1 604	47	1 031	884	352	993	143	7 171
DTA+STAC	129		9	43				385
SG	273	3	62	30	34	108	16	886
Autres	85		1	18	6	16		175
ENAC	19		21	850				953
DAC+SEAC					479			479
TOTAL	2 267	50	1 200	1 913	1 002	1 210	172	11 155

DG : Direction générale, Cabinet du DG, MALGH, OCV
DSAC : Échelon central, 9 DSAC IR
DSNA : Échelon central, DO échelon central, 11 SNA, 5 CRNA
SG : Échelon central, SSIM, SNIA, SGTA
Autres : ACBACEA, DCB, BEA

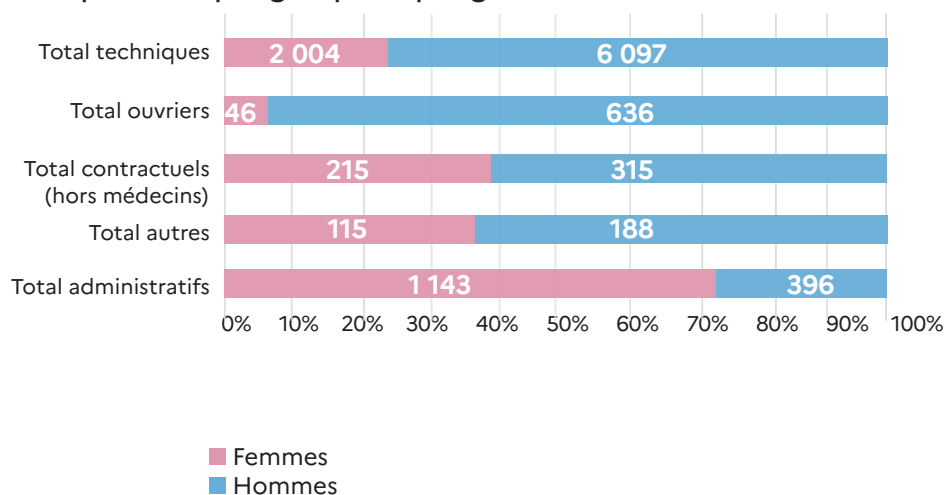
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR CORPS ET GENRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

CATÉGORIE	Effectifs	FEMMES			HOMMES			ENSEMBLE		
	CORPS	DGAC	ENAC	TOTAL	DGAC	ENAC	TOTAL	DGAC	ENAC	TOTAL
Administratifs	ADAAC	578	78	656	106	17	123	684	95	779
	ADMCV	9		9	26	1	27	35	1	36
	ASAAC	289	36	325	107	7	114	396	43	439
	ATTAE	144	9	153	120	12	132	264	21	285
TOTAL ADMINISTRATIFS		1 020	123	1 143	359	37	396	1 379	160	1 539
Autres	Autres	75		75	168		168	243	0	243
	MÉDICO SOCIAL*	36	4	40	19	1	20	55	5	60
TOTAL AUTRES		111	4	115	187	1	188	298	5	303
Contractuels	art 84-16 hors médecins	114	101	215	194	121	315	308	222	530
TOTAL CONTRACTUELS		114	101	215	194	121	315	308	222	530
Ouvriers	Ouvriers d'État	30	14	44	439	133	572	469	147	616
	OPA	2		2	64		64	66	0	66
TOTAL OUVRIERS		32	14	46	503	133	636	535	147	682
Techniques	ICNA	1204	29	1 233	2 535	55	2 590	3 739	84	3 823
	IEEAC	141	22	163	437	69	506	578	91	669
	IESSA	87	3	90	1 261	55	1 316	1 348	58	1 406
	IPEF	21	1	22	93	6	99	114	7	121
	PNT DGAC	2	9	11	33	80	113	35	89	124
	TSEEAC	398	12	410	1 121	78	1 199	1 519	90	1 609
	ITPE	27		27	81		81	108	0	108
	TSDD	44		44	157		157	201	0	201
	Autres Agents MTES	4		4	36		36	40	0	40
TOTAL TECHNIQUES		1 928	76	2 004	5 754	343	6 097	7 682	419	8 101
TOTAL GÉNÉRAL		3 205	318	3 523	6 997	635	7 632	10 202	953	11 155

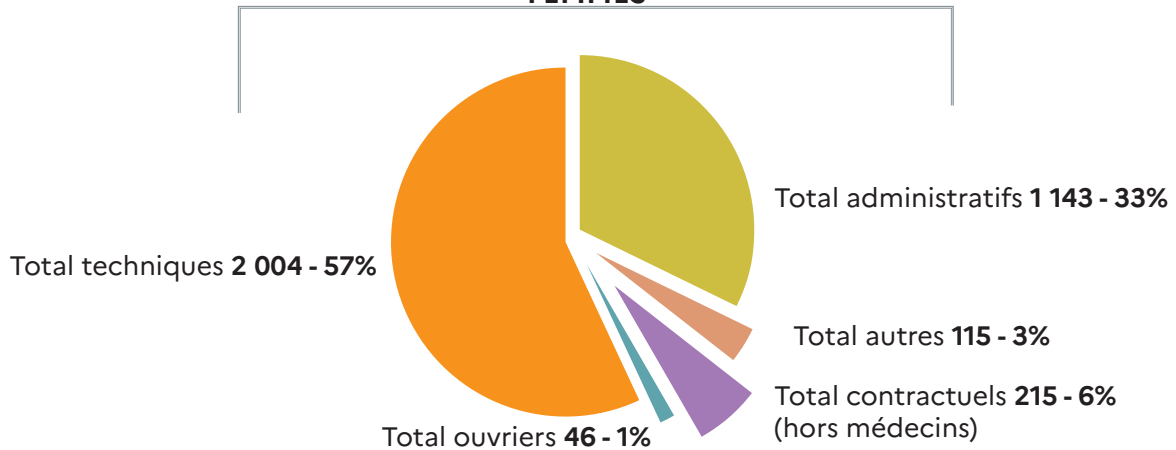
*y compris médecins

Répartition par groupe et par genre

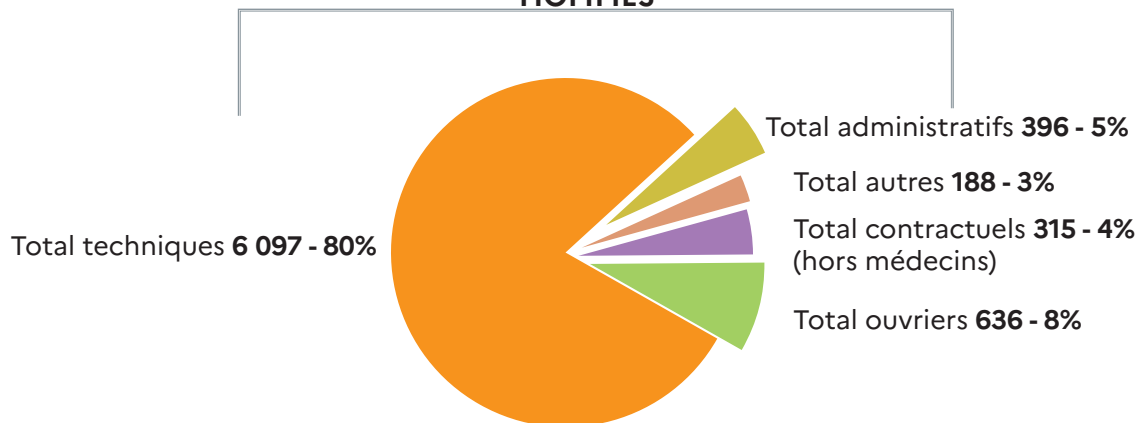
TOTAL AGENTS
DGAC
10 202TOTAL AGENTS
ENAC
953TOTAL AGENTS
11 155

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET GROUPE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

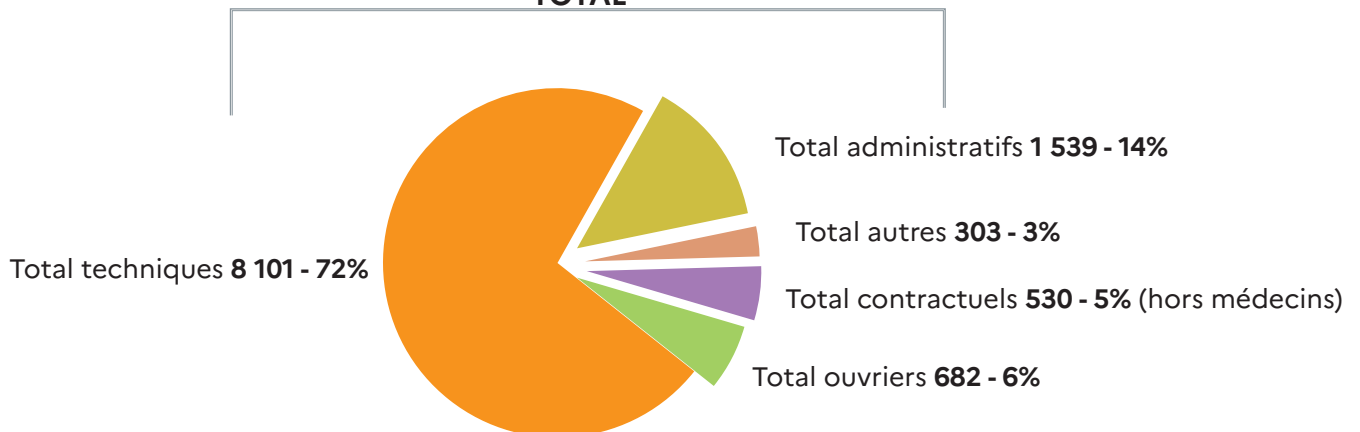
FEMMES



HOMMES



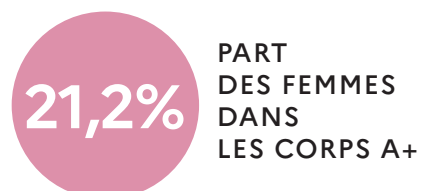
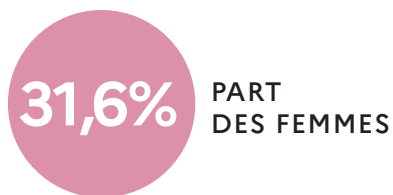
TOTAL



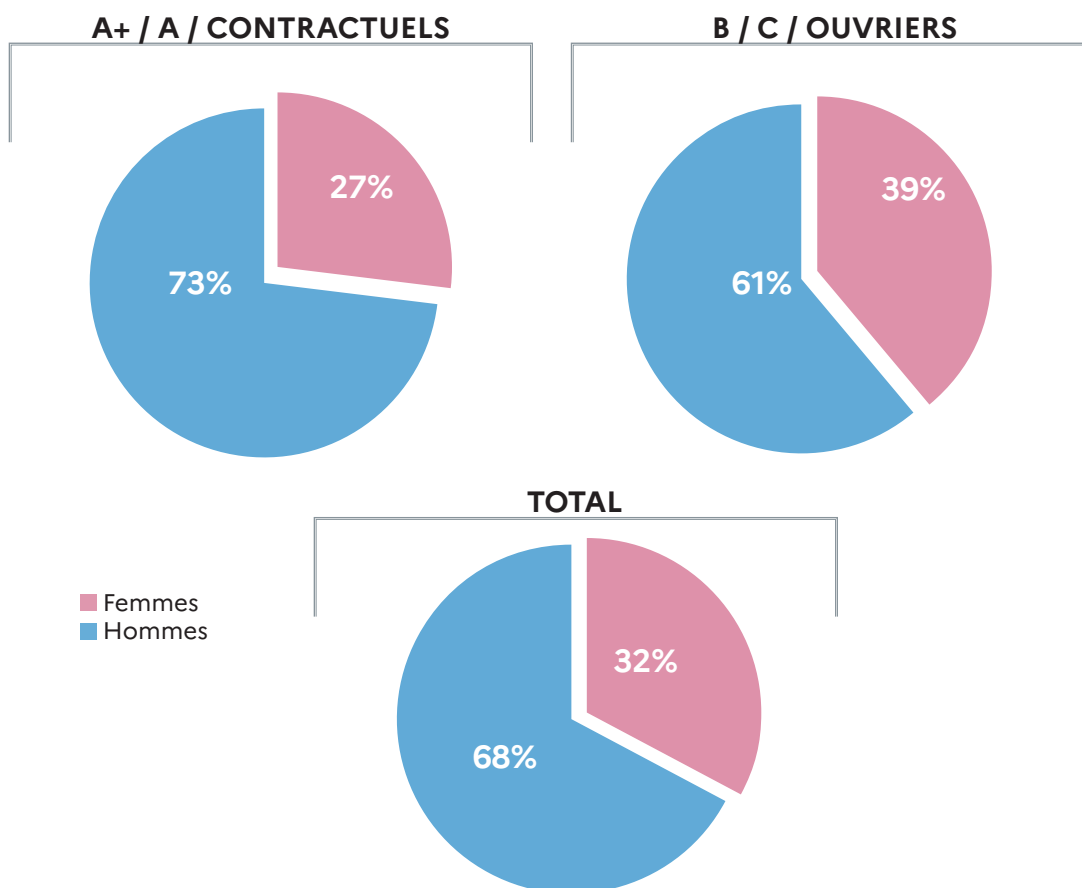
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET CATÉGORIE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
A+	35	130	165
A	1 717	4 777	6 494
CONTRACTUELS ⁽¹⁾	220	295	515
B	823	1565	2 388
C	682	229	911
OUVRIERS	46	636	682
TOTAL	3 523	7 632	11 155



A+ = IPEF+ AC+ AUE+Autres
(1) avec médecins



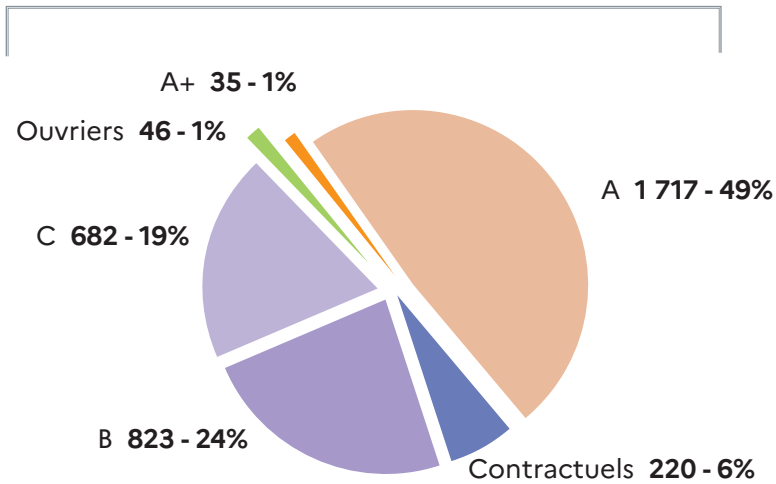
Effectifs apprentis par genre (non inclus dans les effectifs totaux)



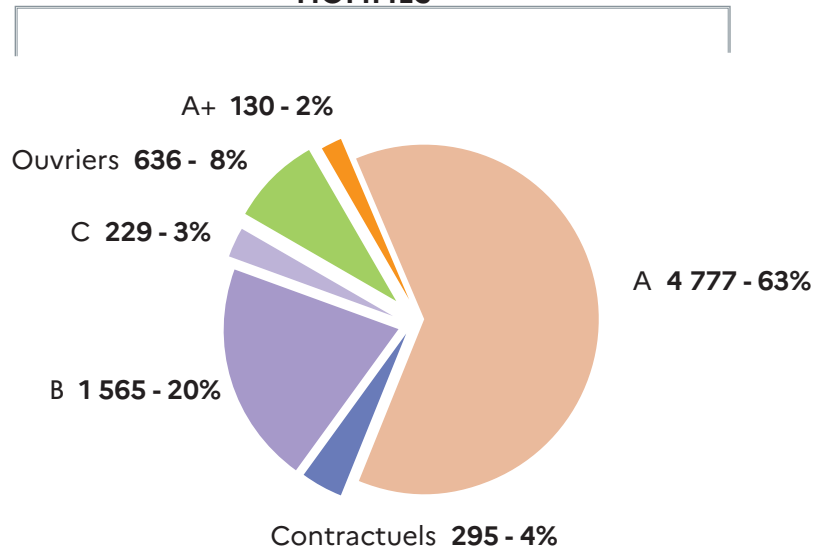
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET CATÉGORIE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

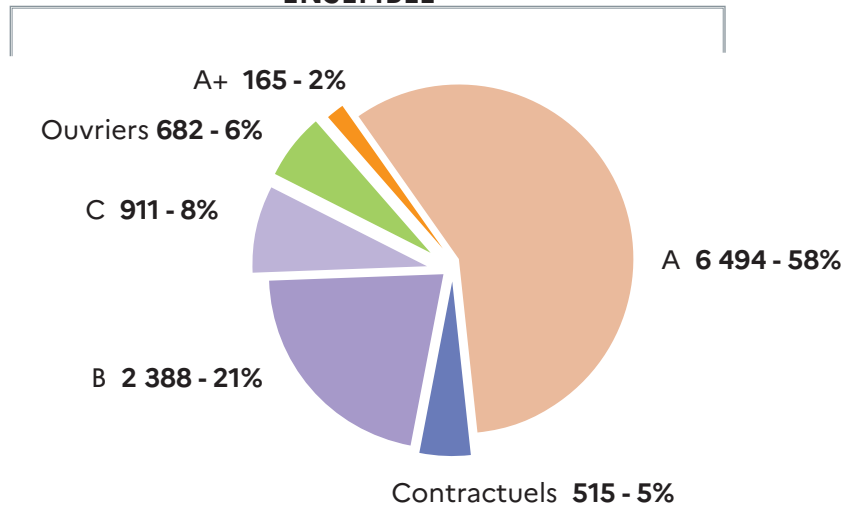
FEMMES



HOMMES



ENSEMBLE



EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

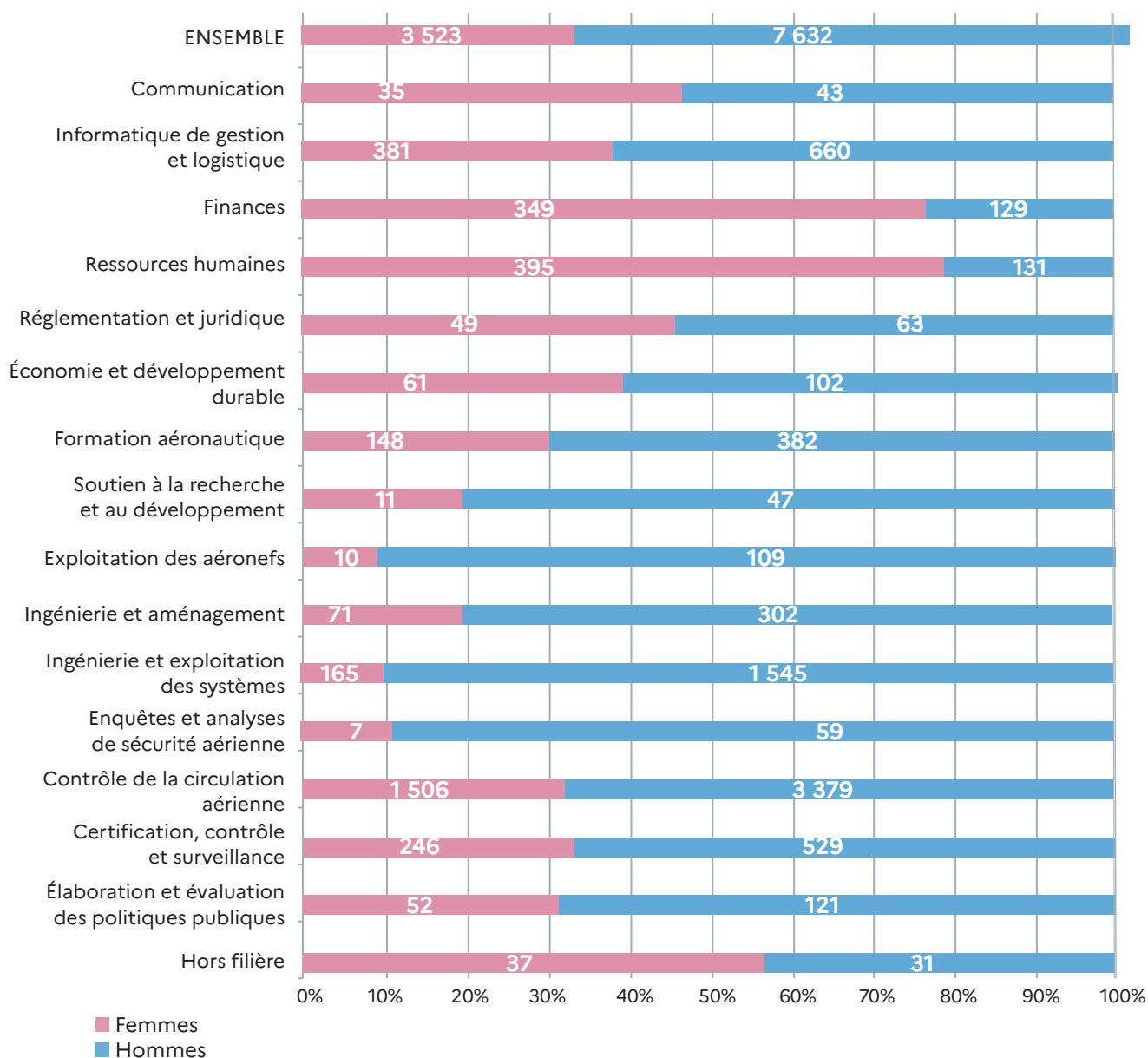
	ENAC			DGAC			TOTAL
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	
Hors filière				37	31	68	68
Élaboration et évaluation des politiques publiques	5	3	8	47	118	165	173
Certification, contrôle et surveillance	3	2	5	243	527	770	775
Contrôle de la circulation aérienne		1	1	1 506	3 378	4 884	4 885
Enquêtes et analyses de sécurité aérienne				7	59	66	66
Ingénierie et exploitation des systèmes	5	25	30	160	1 520	1 680	1 710
Ingénierie et aménagement	2	2	4	69	300	369	373
Exploitation des aéronefs	9	108	117	1	1	2	119
Soutien à la recherche et au développement	7	35	42	4	12	16	58
Formation aéronautique	101	346	447	47	36	83	530
Économie et développement durable				61	102	163	163
Réglementation et juridique	3		3	46	63	109	112
Ressources humaines	60	10	70	335	121	456	526
Finances	48	19	67	301	110	411	478
Informatique de gestion et logistique	64	77	141	317	583	900	1 041
Communication	11	7	18	24	36	60	78
ENSEMBLE	318	635	953	3 205	6 997	10 202	11 155

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET FILIÈRE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

	TOTAL DGAC + ENAC			% TOTAL DGAC + ENAC	
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	% FEMMES	% HOMMES
Hors filière	37	31	68	54,4%	45,6%
Élaboration et évaluation des politiques publiques	52	121	173	30,1%	69,9%
Certification, contrôle et surveillance	246	529	775	31,7%	68,3%
Contrôle de la circulation aérienne	1 506	3 379	4 885	30,8%	69,2%
Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	7	59	66	10,6%	89,4%
Ingénierie et exploitation des systèmes	165	1 545	1 710	9,6%	90,4%
Ingénierie et aménagement	71	302	373	19,0%	81,0%
Exploitation des aéronefs	10	109	119	8,4%	91,6%
Soutien à la recherche et au développement	11	47	58	19,0%	81,0%
Formation aéronautique	148	382	530	27,9%	72,1%
Économie et développement durable	61	102	163	37,4%	62,6%
Réglementation et juridique	49	63	112	43,8%	56,3%
Ressources humaines	395	131	526	75,1%	24,9%
Finances	349	129	478	73,0%	27,0%
Informatique de gestion et logistique	381	660	1 041	36,6%	63,4%
Communication	35	43	78	44,9%	55,1%
ENSEMBLE	3 523	7 632	11 155	31,6%	68,4%

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



74%

PART
DES FEMMES
DANS LES FILIÈRES
RH ET FINANCES

26%

PART
DES FEMMES
DANS LES FILIÈRES
TECHNIQUES AVIATION
CIVILE

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR CORPS ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

DGAC		< 20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total général
Administratifs	ADAAC	5	12	22	32	44	88	155	182	119	25	684
	ADMVCV		1	2	2	3	10	3	7	5	2	35
	ASAAC		3	4	16	47	82	71	103	60	10	396
	ATTAE	2	3	16	15	33	56	39	54	41	5	264
	TOTAL	7	19	44	65	127	236	268	268	346	225	42
Autres	Autres	9	8	19	32	36	48	53	19	18	1	243
	MÉDICO SOCIAL*				1	2	7	12	17	11	5	55
	TOTAL	9	8	19	33	38	55	65	65	36	29	6
Contractuels	art 84-16 hors médecins	10	23	29	34	42	36	41	48	35	10	308
	TOTAL	10	23	29	34	42	36	41	48	35	10	308
Ouvriers	OUVRIERS D'ÉTAT	3	14	18	40	57	78	99	104	53	3	469
	OPA			1	3	1	14	20	17	8	2	66
	TOTAL	3	14	19	43	58	92	119	121	61	5	535
Techniques	ICNA	122	205	515	866	663	873	243	252			3 739
	IEEAC	18	48	40	57	48	96	86	110	65	10	578
	IESSA	41	43	72	145	165	192	184	322	172	12	1 348
	IPEF	1	10	8	13	5	17	21	21	15	3	114
	PNT DGAC					1	6	16	7	5		35
	TSEEAC	56	91	116	145	152	261	237	244	188	29	1 519
	ITPE	6	13	22	18	8	18	9	4	8	2	108
	TSDD		4	17	25	29	40	39	22	24	1	201
	Autres Agents DD				2	7	6	3	7	12	3	40
TOTAL	244	414	790	1 271	1 078	1 509	838	989	489	60	7 682	
TOTAL GÉNÉRAL	273	478	901	1 446	1 343	1 928	1 331	1 540	839	123	10 202	

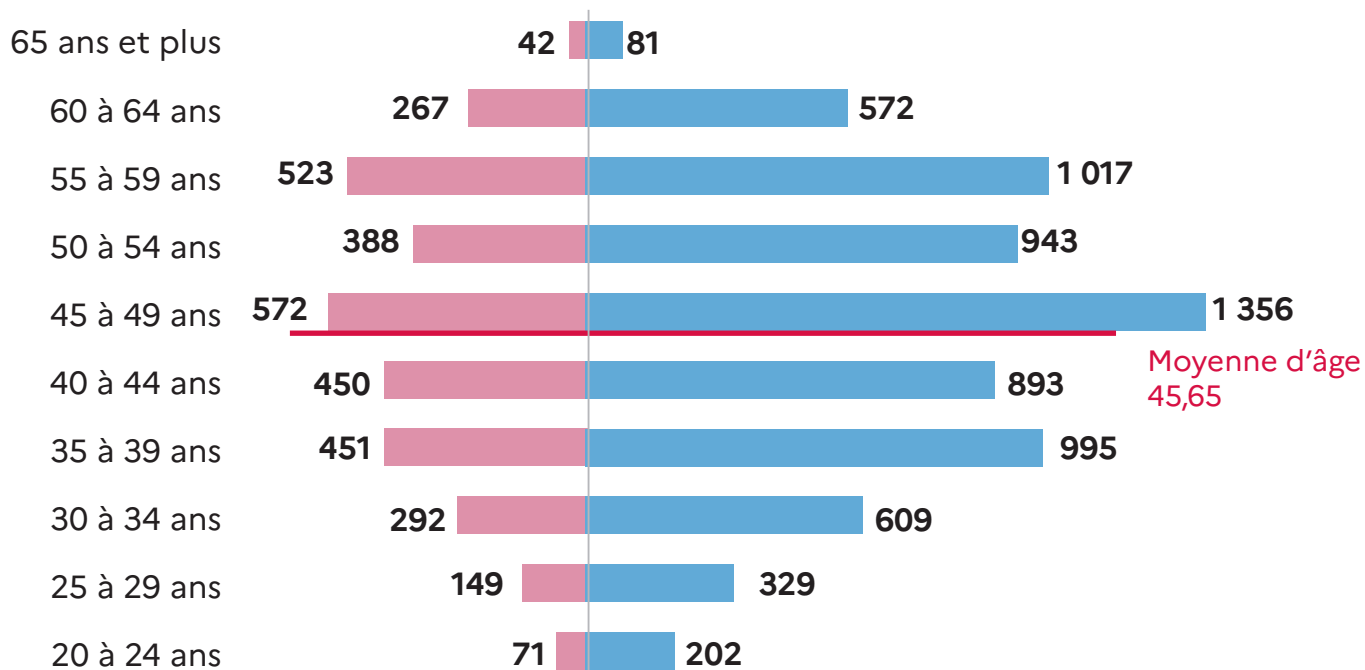
*y compris médecins

ENAC		< 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total général
Administratifs	ADAAC			1	7	5	5	20	15	20	19	3	95
	ADMVCV										1		1
	ASAAC				1	2	4	8	11	11	6		43
	ATTAE					1		3	3	8	6		21
	TOTAL			1	8	8	9	31	29	39	32	3	160
Autres	MÉDICO SOCIAL*					1	1				3		5
	TOTAL					1	1				3		5
Contractuels	art 84-16 hors médecins	8	19	38	30	31	30	19	21	16	8	2	222
	TOTAL	8	19	38	30	31	30	19	21	16	8	2	222
Ouvriers	OUVRIERS D'ÉTAT		1	3	11	20	12	20	46	28	6		147
	TOTAL		1	3	11	20	12	20	46	28	6		147
Techniques	ICNA					12	26	27	7	12			84
	IEEAC		3		1	9	13	24	19	14	8		91
	IESSA				1	3	5	8	17	11	13		58
	IPEF						1	1	5				7
	PNT DGAC			5	7	13	20	13	14	11	5	1	89
	TSEEAC				2	6	8	26	12	20	16		90
	TOTAL		3	5	11	43	73	99	74	68	42	1	419
TOTAL GÉNÉRAL	8	23	47	60	102	125	170	170	151	91	6	953	

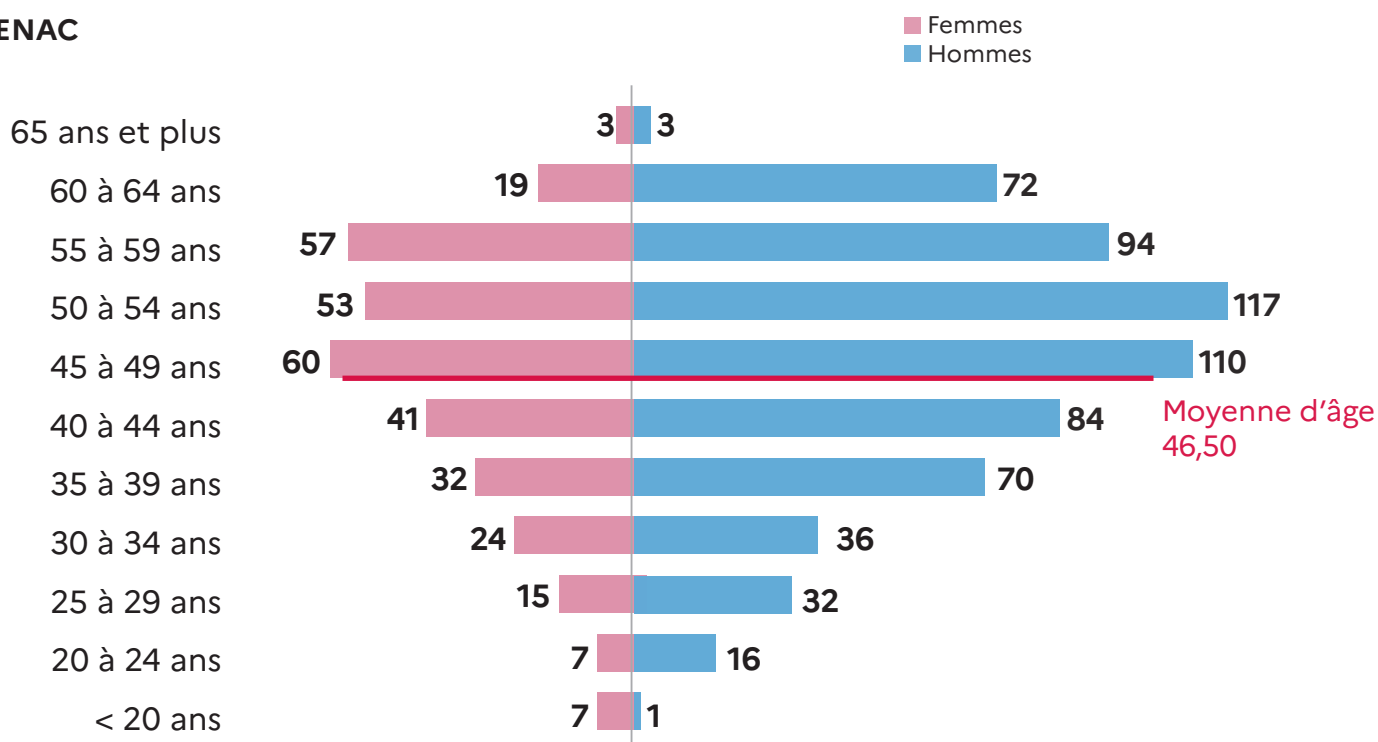
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

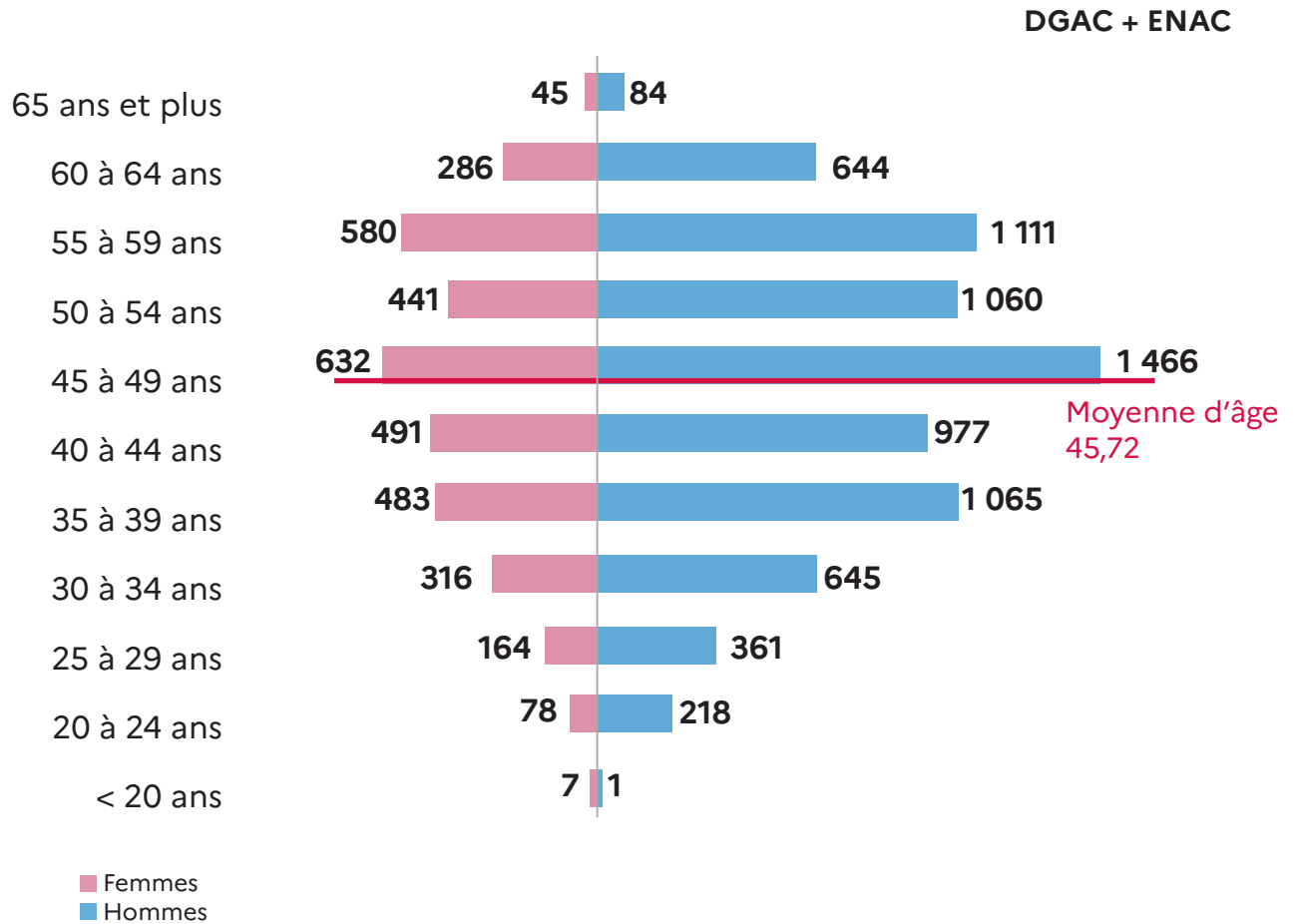
DGAC



ENAC



EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



45,82

MOYENNE D'ÂGE
POUR LES FEMMES

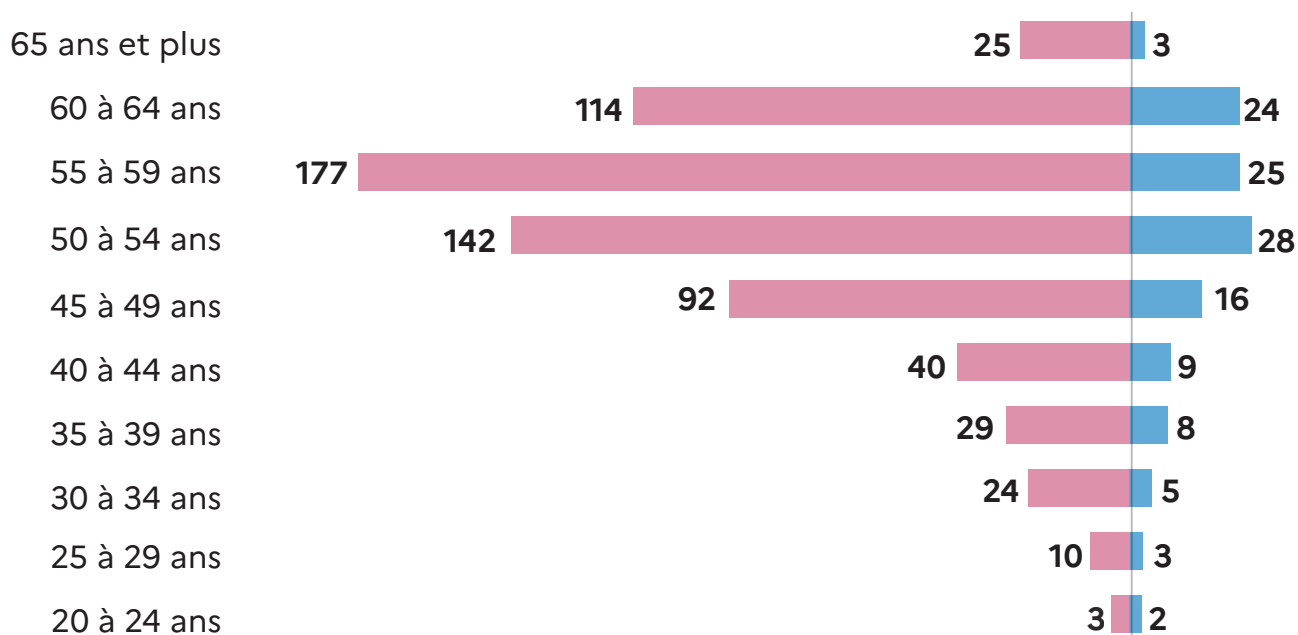
45,67

MOYENNE D'ÂGE
POUR LES HOMMES

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

ADAAC



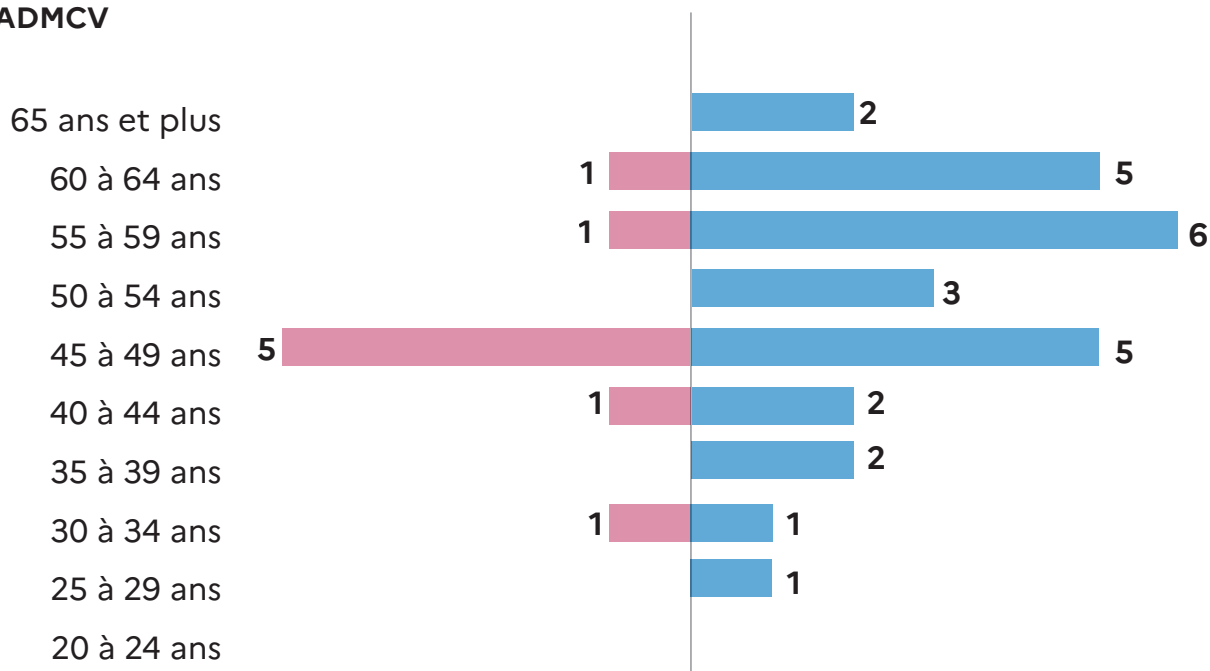
Femmes

Hommes

84%

16%

ADMCV



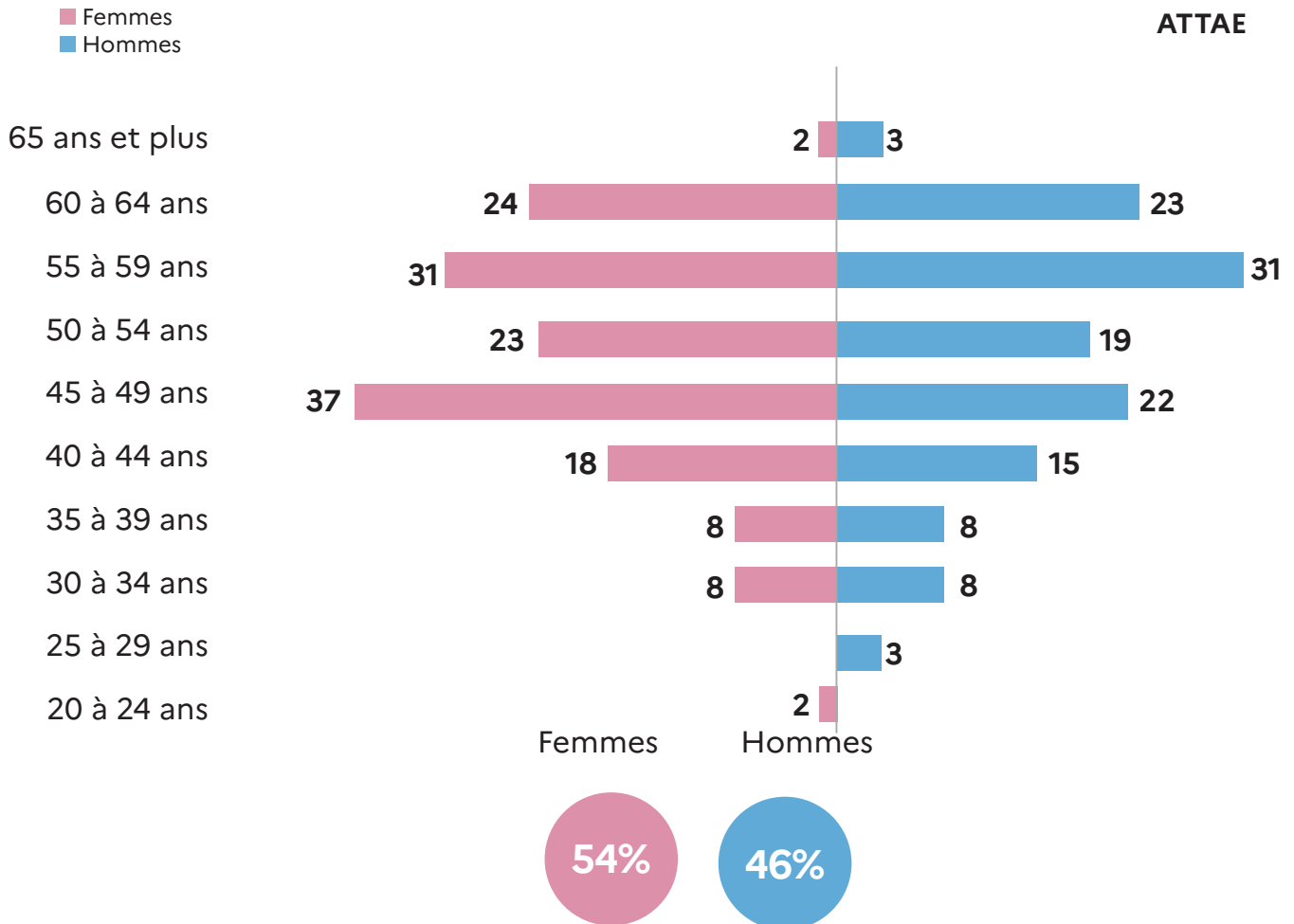
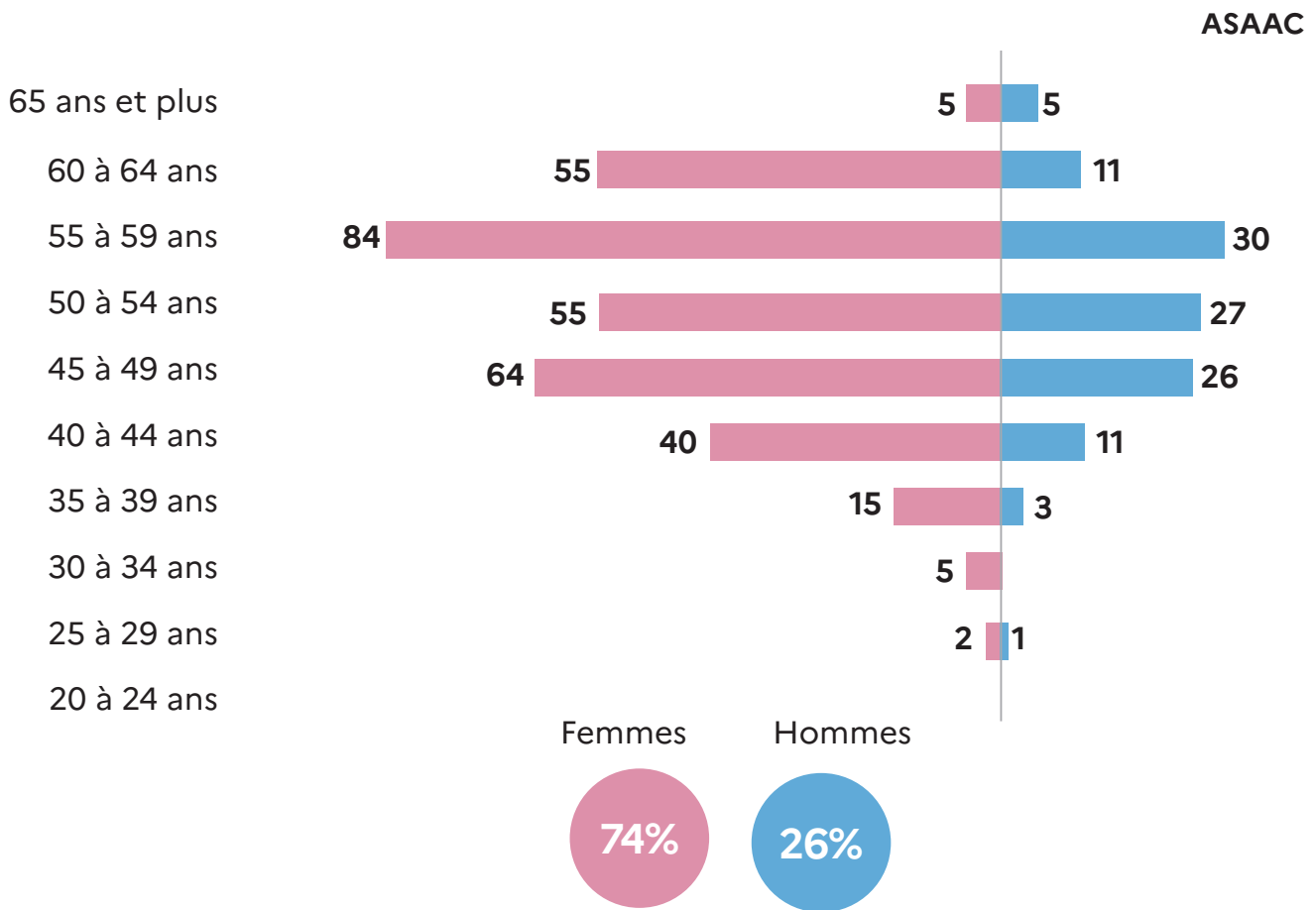
Femmes

Hommes

25%

75%

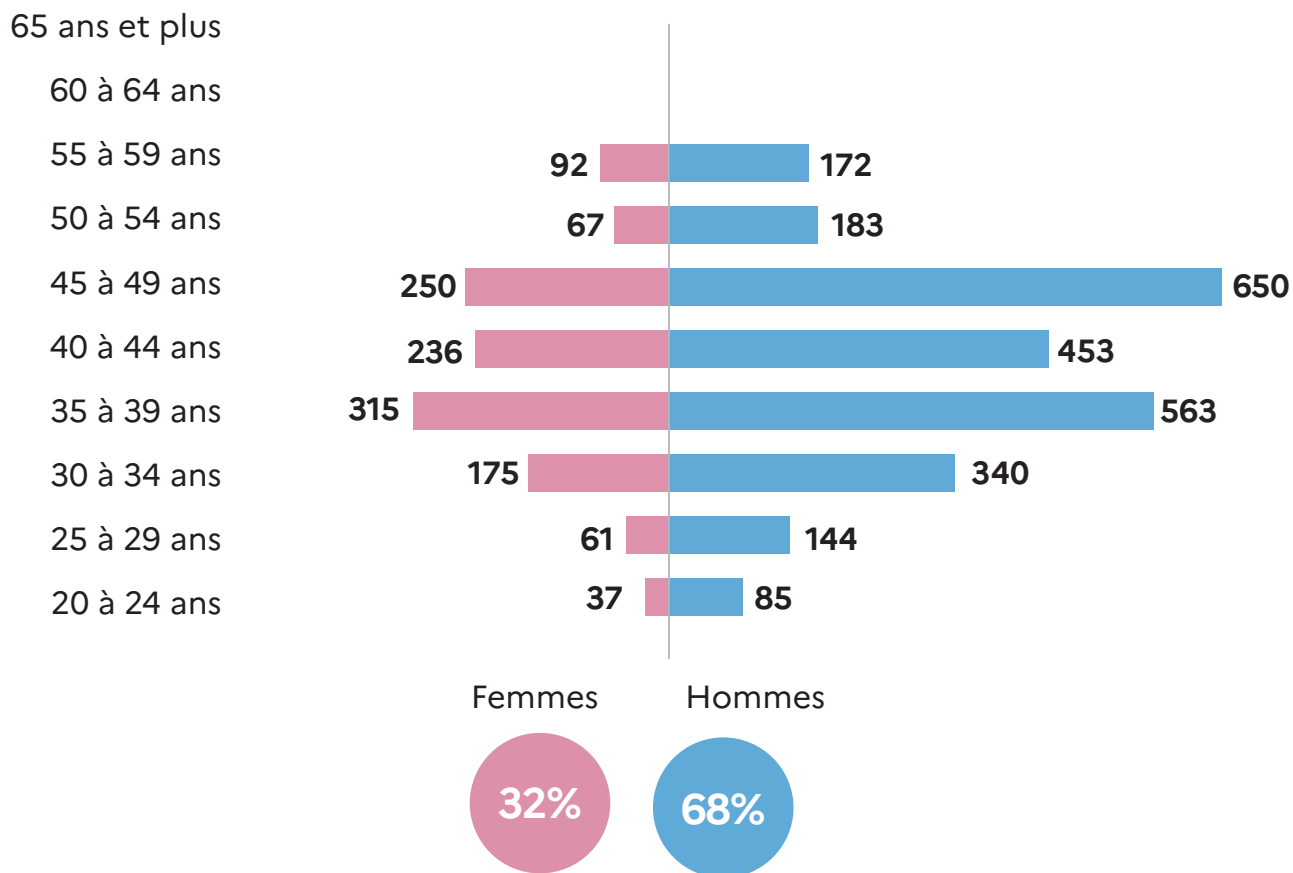
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



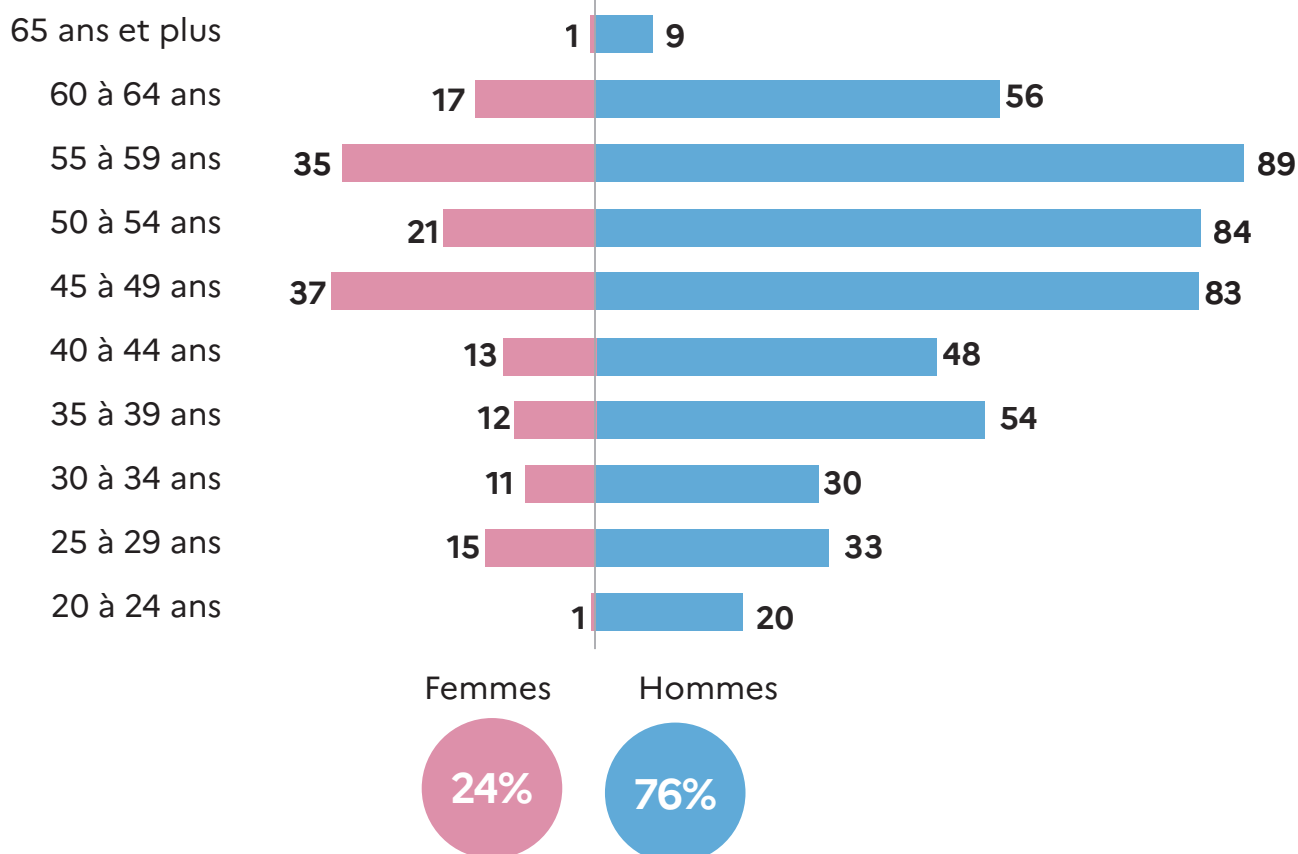
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

ICNA



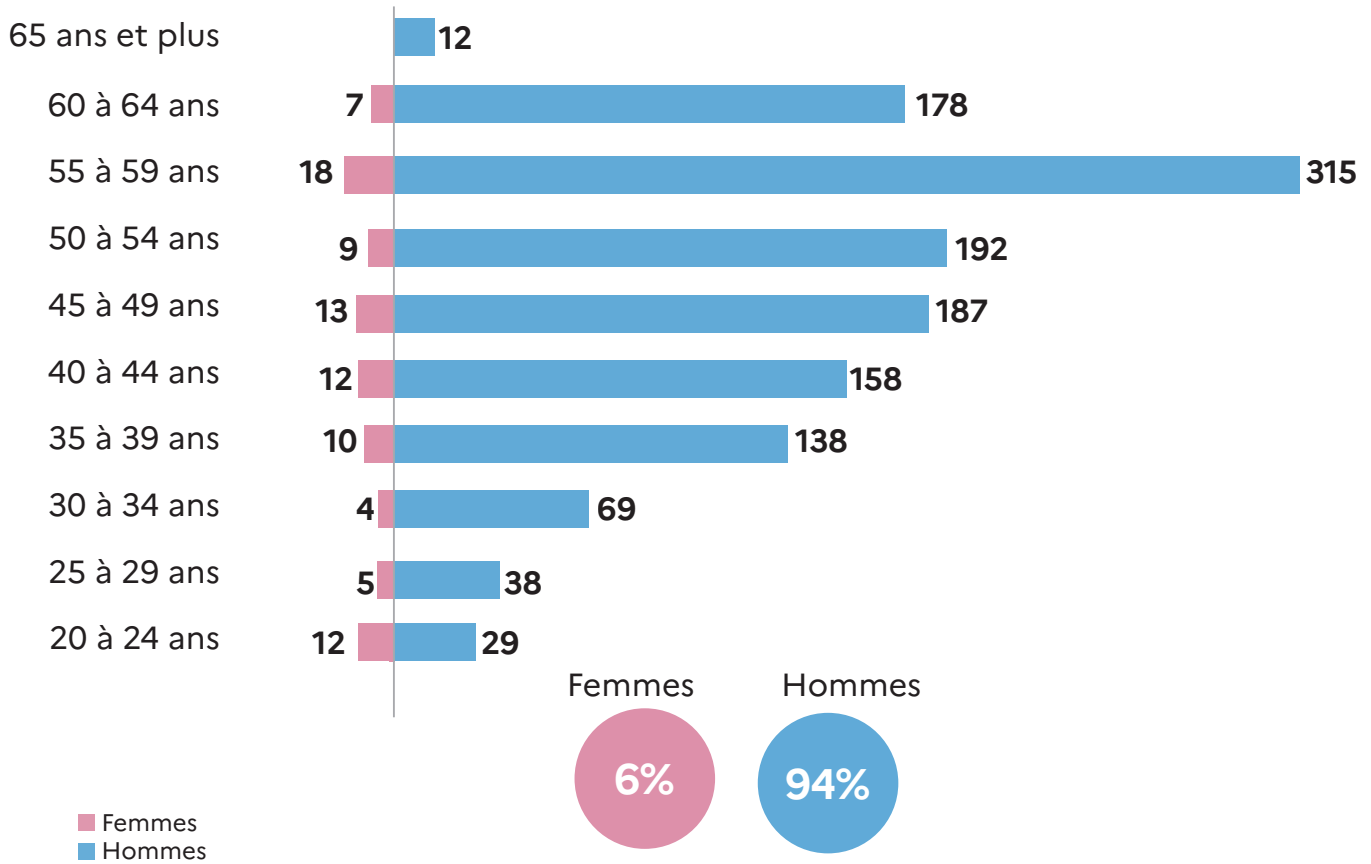
IEEAC



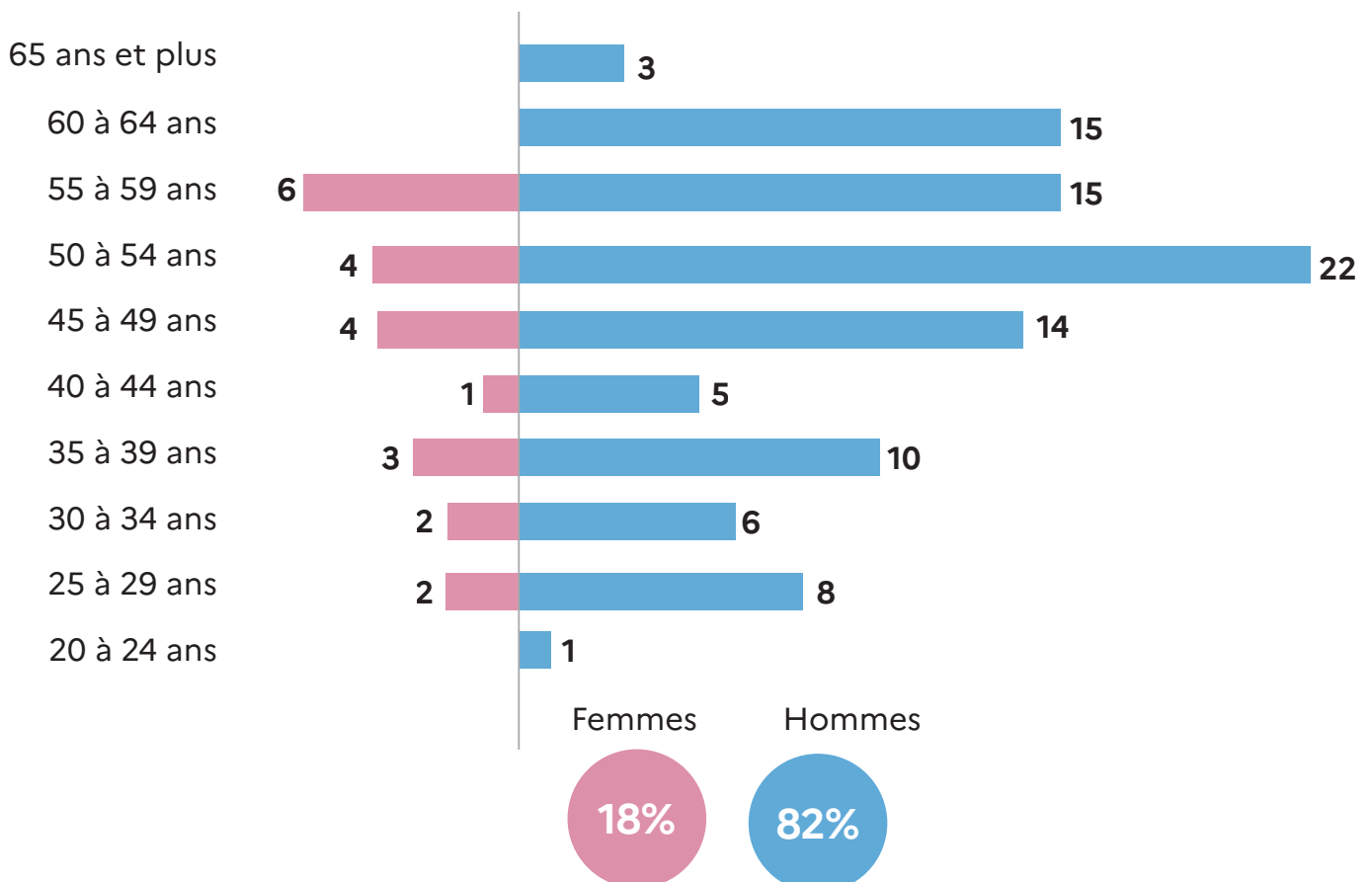
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

IESSA



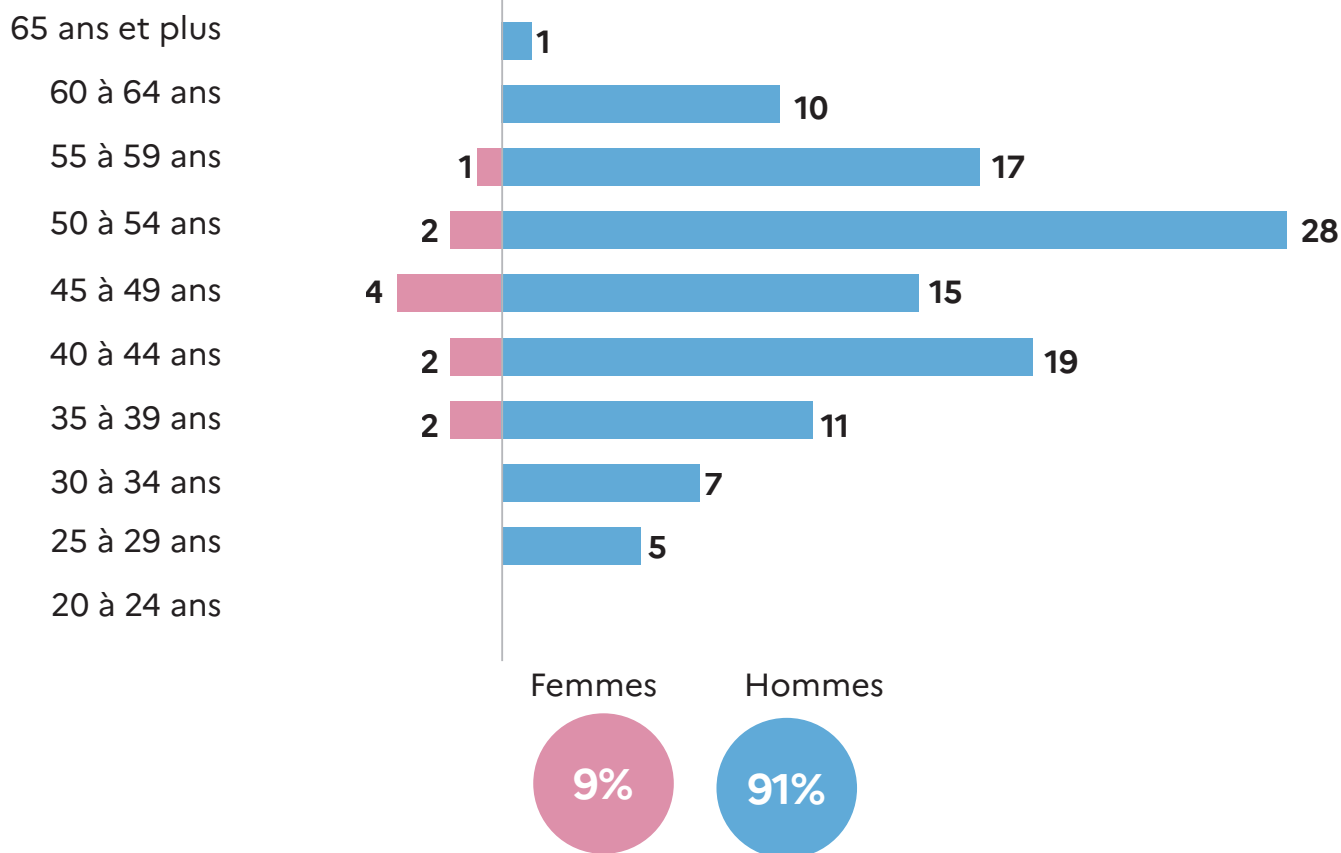
IPEF



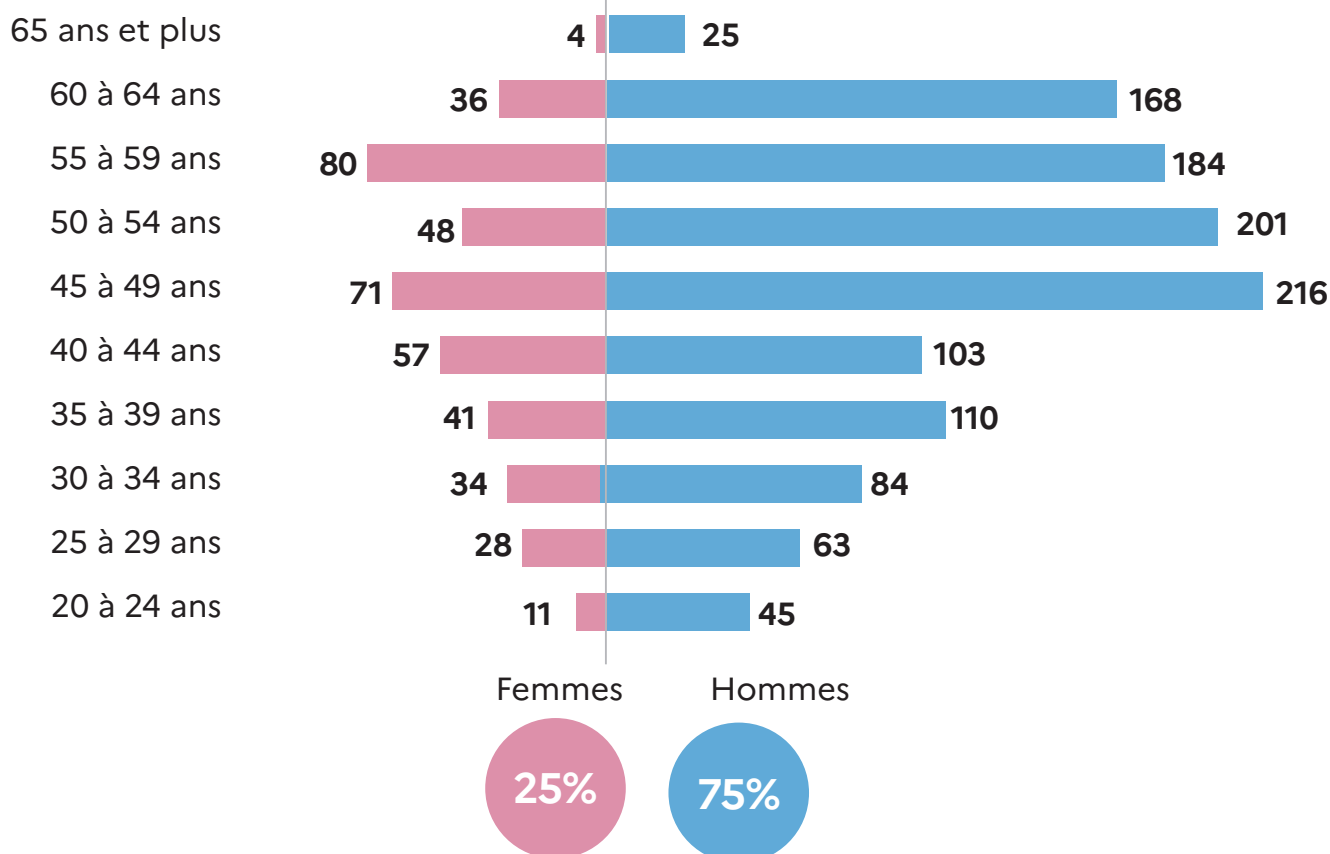
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

PNT DGAC

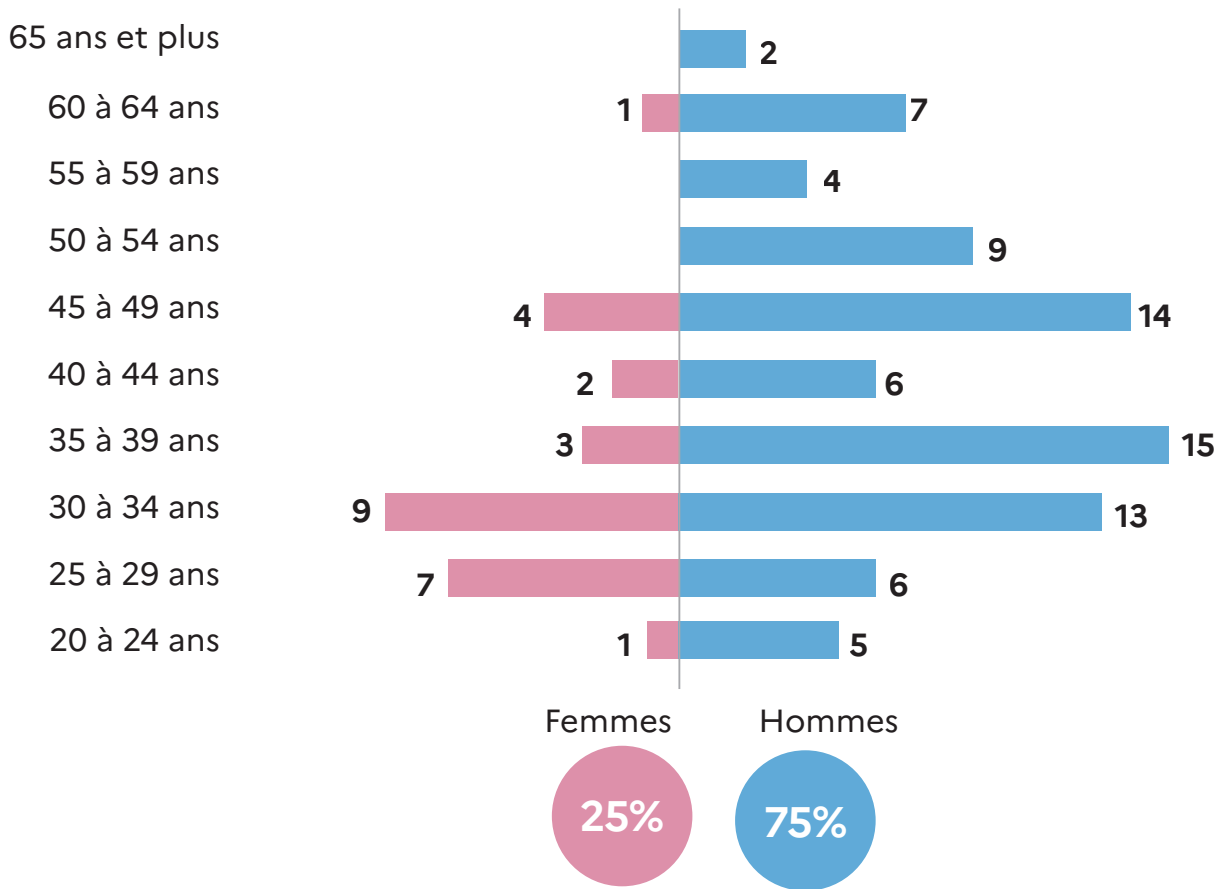


TSEEC

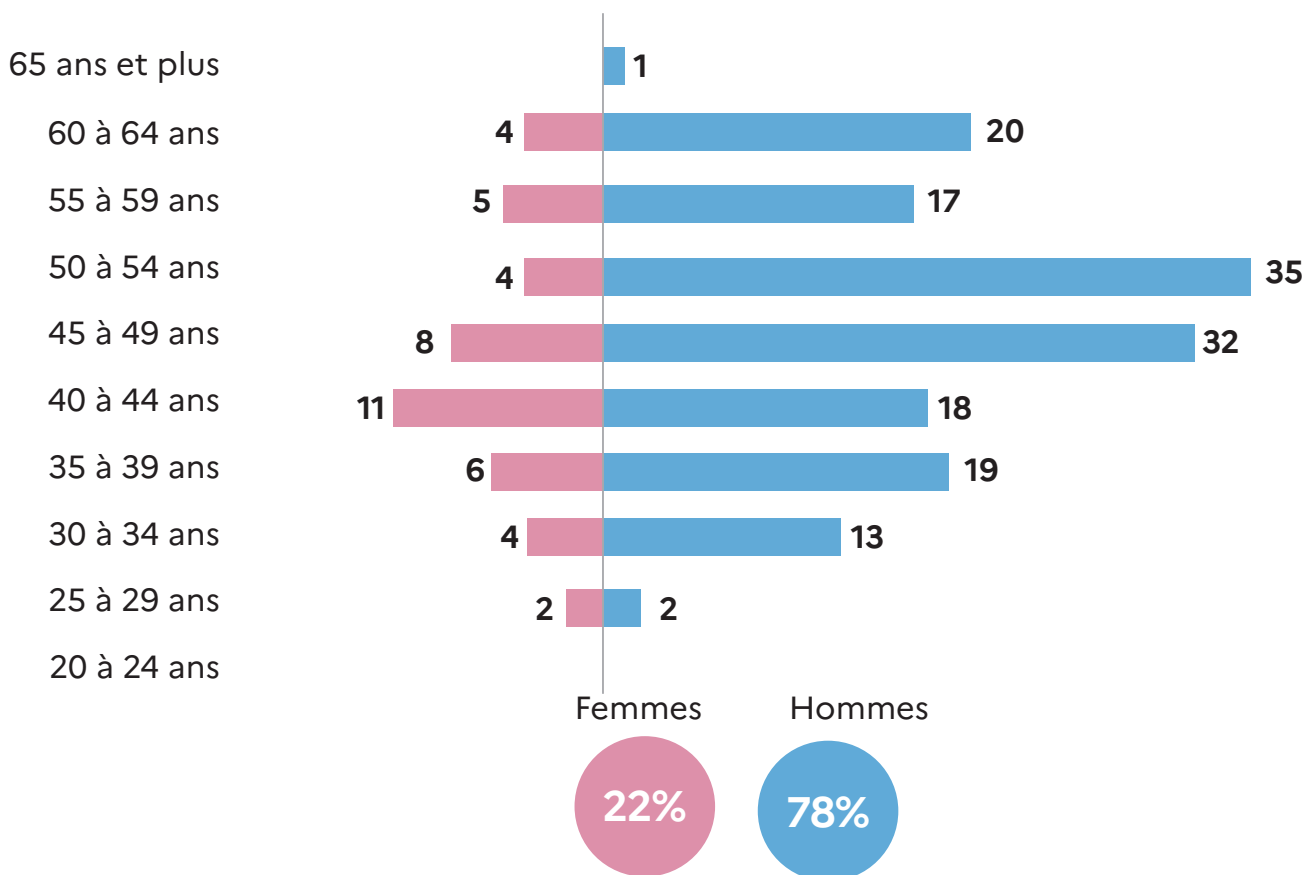


EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

ITPE



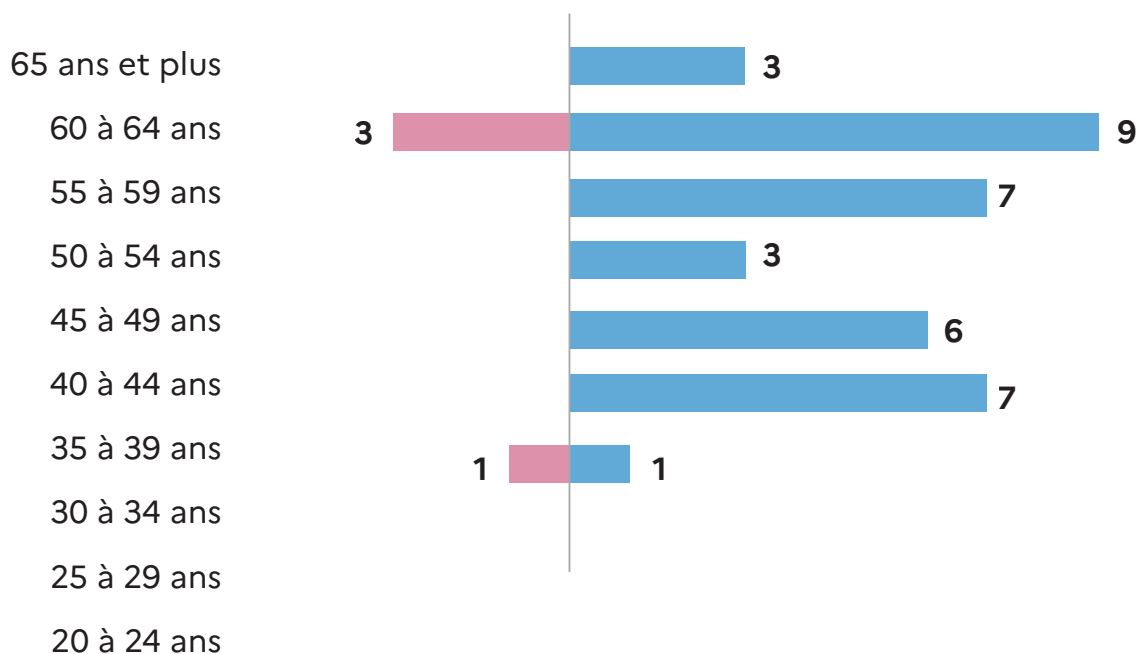
TSDD



EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

AUTRES AGENTS MTES



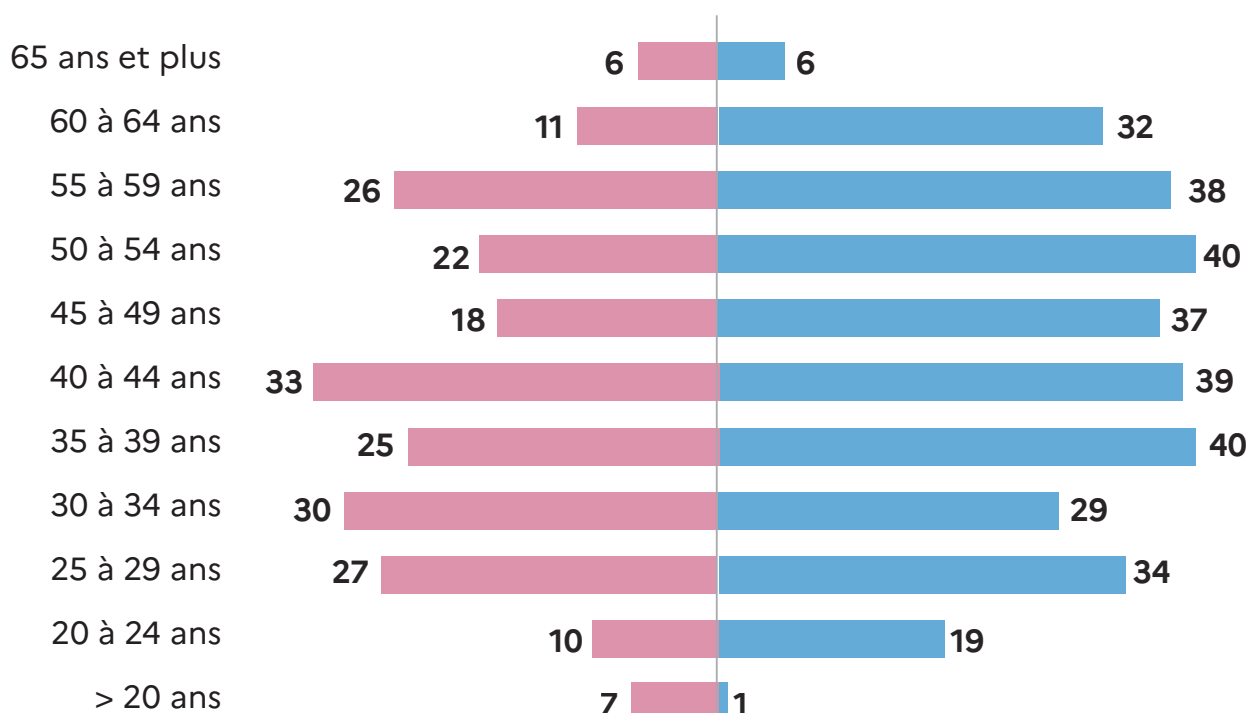
Femmes



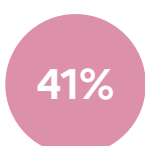
Hommes



CONTRACTUELS



Femmes



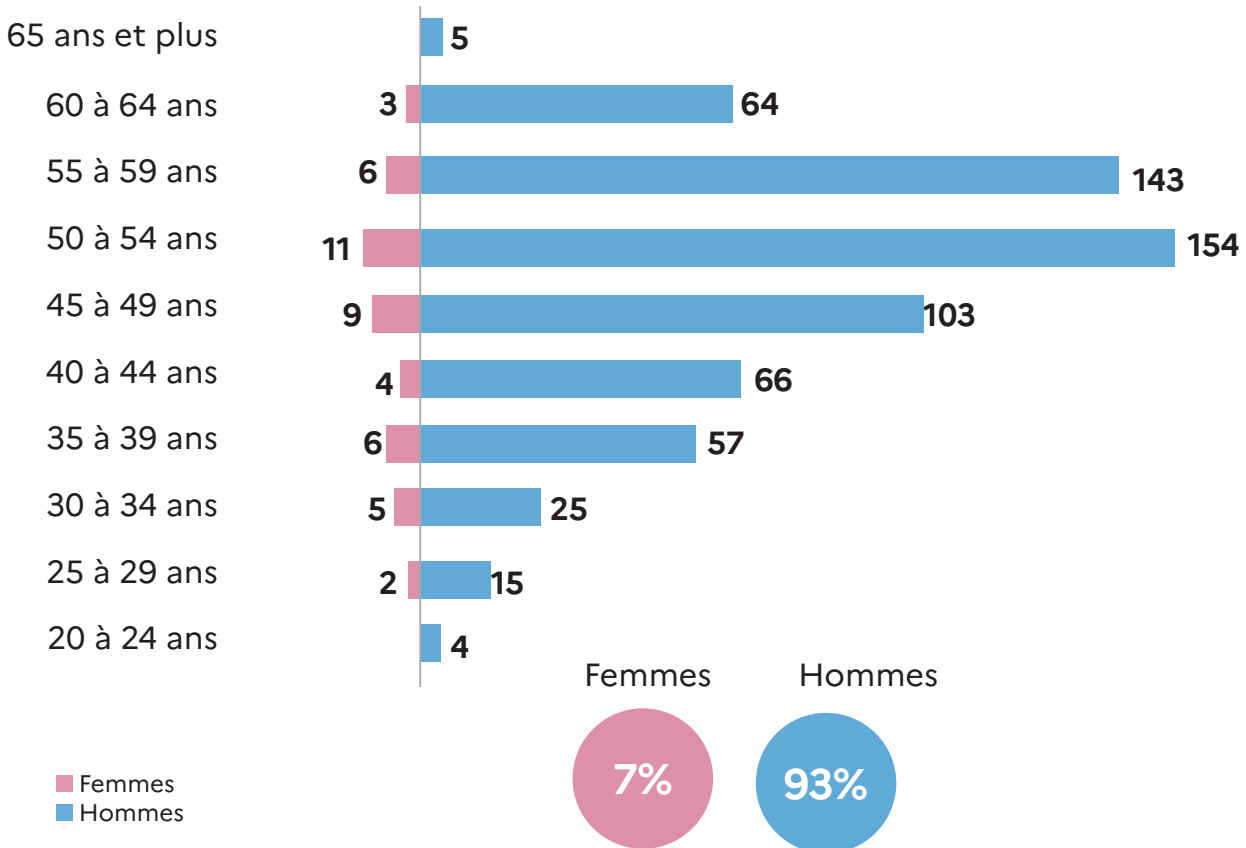
Hommes



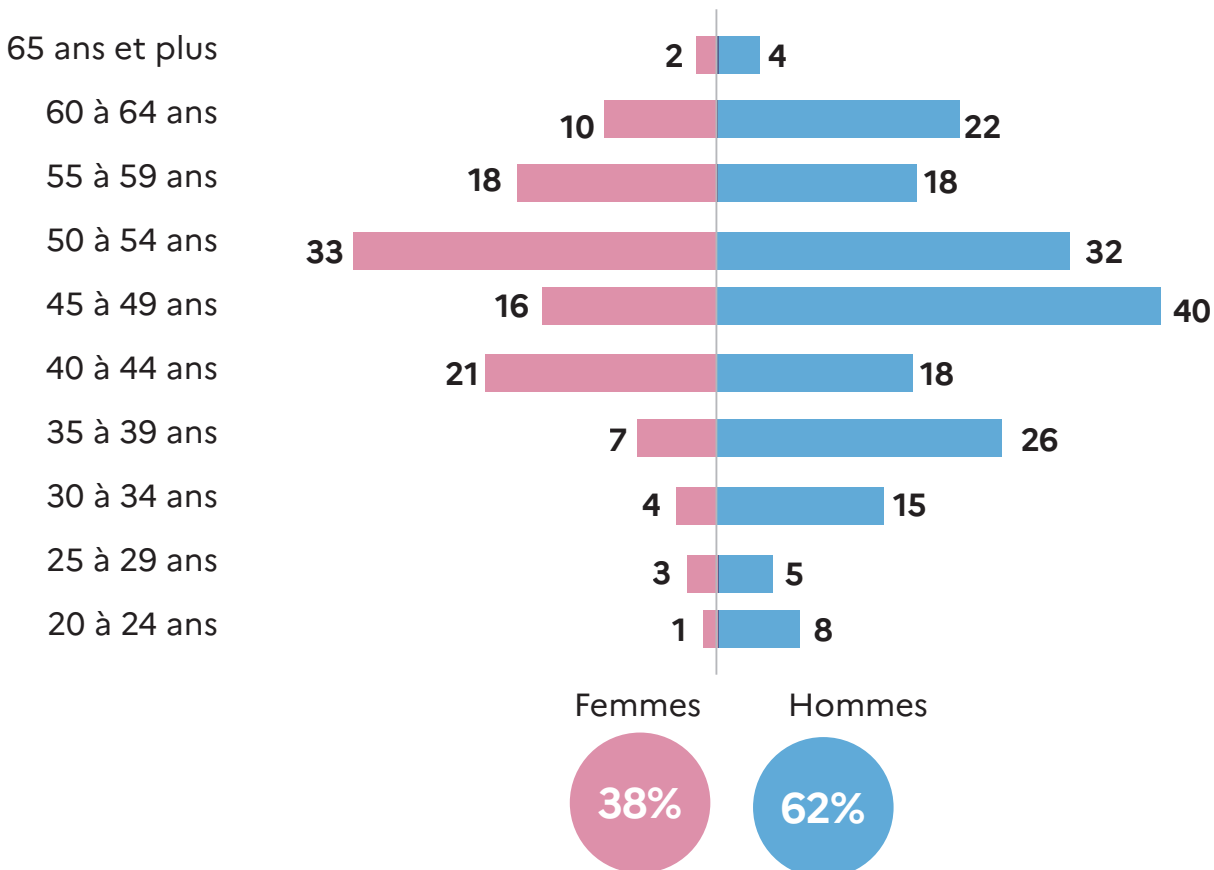
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

OUVRIERS



AUTRES dont médico-social



TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Effectifs selon la modalité du temps de travail

	FEMMES			
	Temps plein	Temps partiel	Total	% Temps partiel
A+	31	4	35	11,43%
A	1 578	139	1 717	8,10%
Contractuels	188	32	220	14,55%
B	671	152	823	18,47%
C	565	117	682	17,16%
Ouvriers	34	12	46	26,09%
TOTAL	3 067	456	3 523	12,94%

Femmes

456
13%

TEMPS PARTIEL

	HOMMES			
	Temps plein	Temps partiel	Total	% Temps partiel
A+	126	4	130	3,08%
A	4 643	134	4 777	2,81%
Contractuels	269	26	295	8,81%
B	1 505	60	1 565	3,83%
C	216	13	229	5,68%
Ouvriers	618	18	636	2,83%
TOTAL	7 377	255	7 632	3,34%

Hommes

255
3%

TEMPS PARTIEL

	ENSEMBLE			
	Temps plein	Temps partiel	Total	% Temps partiel
A+	157	8	165	4,85%
A	6 221	273	6 494	4,20%
Contractuels	457	58	515	11,26%
B	2 176	212	2 388	8,88%
C	781	130	911	14,27%
Ouvriers	652	30	682	4,40%
TOTAL	10 444	711	11 155	6,37%

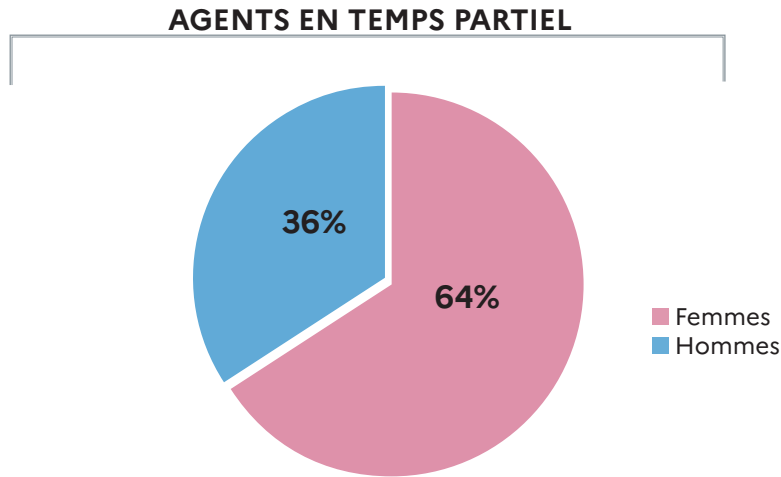
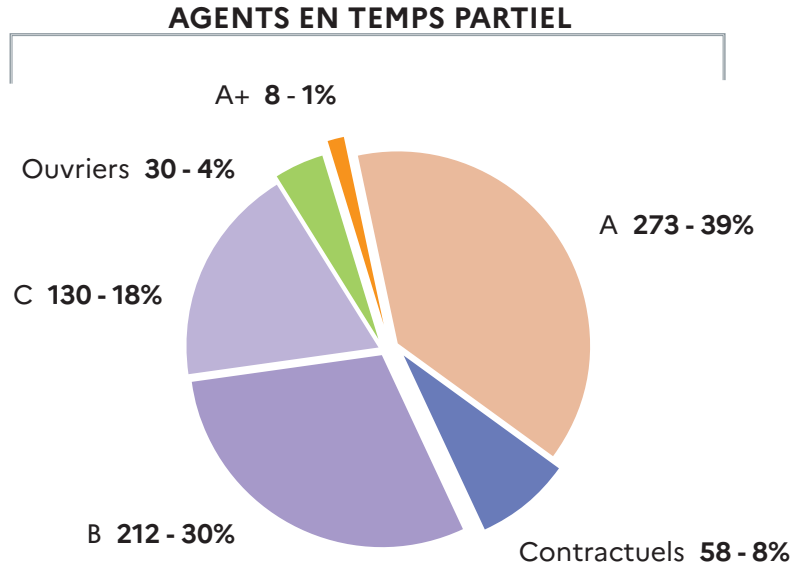
TOTAL

711
6%

TEMPS PARTIEL

TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)**PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC**

Effectifs ayant un CET et répartition par genre des jours épargnés, utilisés et stockés

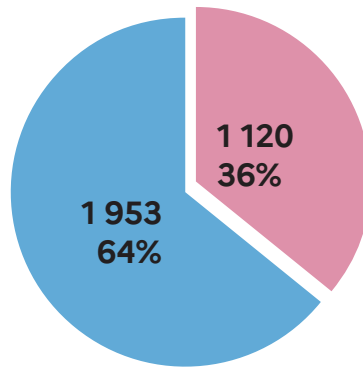
	FEMMES			
	DGAC	ENAC	SORTIS	TOTAL
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2019	995	121	4	1 120
Nombre de jours épargnés en 2019	5 251	689,5	0	5 940,5
Nombre de jours utilisés dans l'année 2019	3 682	197,5	70	3 949,5
Nombre de jours stockés au 31/12/2019	25 208	2 692	0	27 900

	HOMMES			
	DGAC	ENAC	SORTIS	TOTAL
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2019	1 692	248	13	1 953
Nombre de jours épargnés en 2019	9 434	1 522	30	10 986
Nombre de jours utilisés dans l'année 2019	5 064	537	146,5	5 747,5
Nombre de jours stockés au 31/12/2019	46 013,5	6 432	94,5	52 540

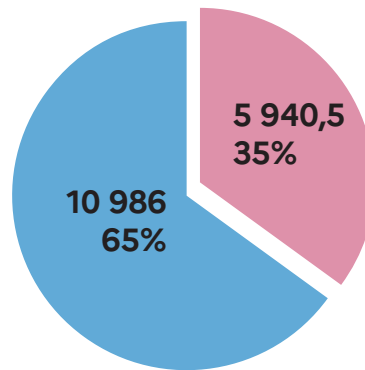
	ENSEMBLE			
	DGAC	ENAC	SORTIS	TOTAL
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2019	2 687	369	17	3 073
Nombre de jours épargnés en 2019	14 685	2 211,5	30	16 926,5
Nombre de jours utilisés dans l'année 2019	8 746	734,5	216,5	9 697
Nombre de jours stockés au 31/12/2019	71 221,5	9 124	94,5	80 440

COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET) PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

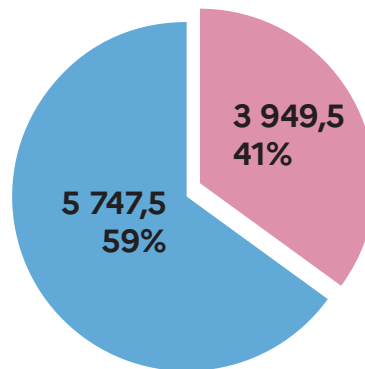
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2019



Nombre de jours épargnés en 2019

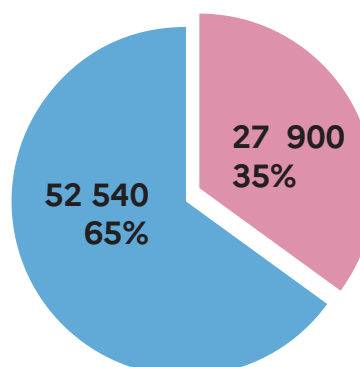


Nombre de jours utilisés dans l'année 2019



Nombre de jours de CET stockés au 31/12/2019

Femmes
Hommes



ABSENCES POUR MALADIE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé (CMO ou CLM ou CLD)

	FEMMES			HOMMES			ENSEMBLE
	DGAC	ENAC	TOTAL	DGAC	ENAC	TOTAL	
Nombre d'agents	969	101	1 070	1 239	144	1 383	2 453

Nombre de jours d'absence par genre et type de congés maladie

	FEMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre de jours congés maladie ordinaire (CMO)	21 617	2 381	23 998
Nombre de jours congés de longue maladie (CLM)	2 616	773	3 389
Nombre de jours congés de longue durée (CLD)	3 150	324	3 474

	HOMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre de jours congés maladie ordinaire (CMO)	22 937	2 810	25 747
Nombre de jours congés de longue maladie (CLM)	4 738	181	4 919
Nombre de jours congés de longue durée (CLD)	7 507	0	7 507

	ENSEMBLE		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre de jours congés maladie ordinaire (CMO)	44 554	5 191	49 745
Nombre de jours congés de longue maladie (CLM)	7 354	954	8 308
Nombre de jours congés de longue durée (CLD)	10 657	324	10 981

ABSENCES POUR MALADIE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

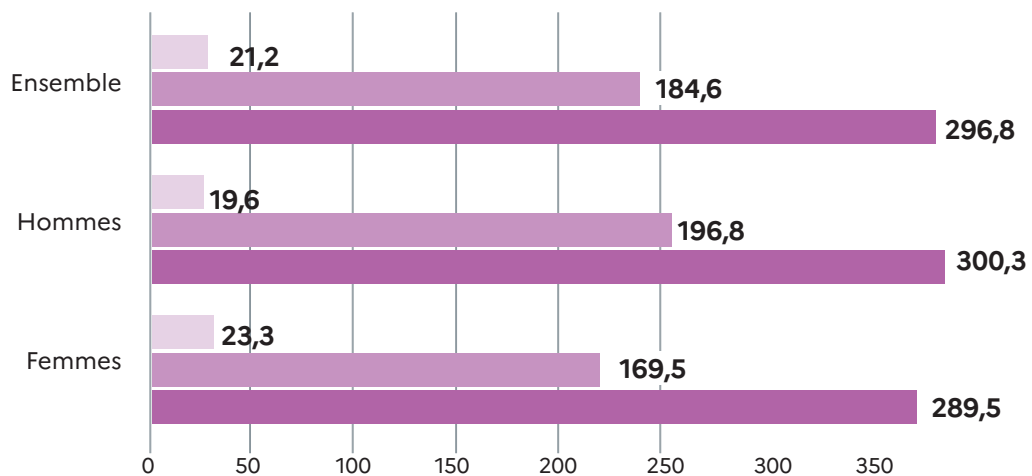
Nombre d'agents absents par genre et type de congés maladie

	FEMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre d'agents en congés maladie ordinaire (CMO)	933	99	1 032
Nombre d'agents en congés de longue maladie (CLM)	17	3	20
Nombre d'agents en congés de longue durée (CLD)	11	1	12

	HOMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre d'agents en congés maladie ordinaire (CMO)	1 173	143	1 316
Nombre d'agents en congés de longue maladie (CLM)	24	1	25
Nombre d'agents en congés de longue durée (CLD)	25	0	25

	ENSEMBLE		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre d'agents en congés maladie ordinaire (CMO)	2 106	242	2 348
Nombre d'agents en congés de longue maladie (CLM)	41	4	45
Nombre d'agents en congés de longue durée (CLD)	36	1	37

Nombre moyen de jours d'absence par type de congés et par genre



■ Ratio nombre de jours CLD / nombre d'agents CLD

■ Ratio nombre de jours CLM / nombre d'agents CLM

■ Ratio nombre de jours CMO / nombre d'agents CMO



LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ce chapitre présente les données relatives à la mobilité, au recrutement sur concours et aux détachements et mise à disposition sortants. Les données sont issues du SIRh.

La mobilité est appréciée au regard des mouvements de personnels intervenus dans le courant de l'année 2019, faisant suite aux campagnes de mobilité et aux CAP des corps gérés par la DGAC (2018 ou 2019). Les flux au sein ou entre les grandes directions ou services de la DGAC, y compris l'ENAC et Météo-France, sont exprimés en effectifs physiques par corps et par filière.

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

718 personnes ont effectué une mobilité au sein du périmètre considéré.

Tous corps confondus, 248 postes ont été offerts pour 16 845 inscrits aux concours et examens. Au final, 201 personnes ont été admises, dont 156 hommes et 45 femmes.

Sur les 125 agents DGAC en position de détachement ou mis à disposition, 45% exercent à l'international, majoritairement dans des instances européennes. Ce sont principalement des agents des corps techniques (notamment des IEEAC et des IPEF), cette situation reflète le positionnement stratégique de la DGAC dans la sphère aéronautique mondiale.

FLUX DE PERSONNELS PAR CORPS

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Les flux entrants

	BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	SG+	COM	ENAC	METEO	TOTAL
AC84			1							1
ADAAC		21	17	2		13	4	4	1	62
ADMCV		1	1	1						3
ASAAC	1	17	8	2	1	13		4	3	49
ATTAE		12	8	14		13	1	1	2	51
ICNA		3	148				5	16		172
IEEAC	3	32	46	3	1	2		10		97
IESSA			76		1	3	4	10		94
IPEF		1	3	1		2		2		9
Ouvriers		3	17		1			4	2	27
PNT DGAC	1	3						19		23
TSEEAC	1	38	78		2	4		7		130
TOTAL GÉNÉRAL	6	131	403	23	6	50	14	77	8	718

SG+ :
SG+DG+ACBACEA
+DCB

COM : DAC/NC
+SEAC PF
+SEAC WF

Les flux sortants

	BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	SG+	COM	ENAC	METEO	TOTAL
AC84						1				1
ADAAC		15	18	2	1	18	1	1	6	62
ADMCV				1		2				3
ASAAC	1	10	13	2		14		3	6	49
ATTAE		5	7	12		21			6	51
ICNA			164			2	1	5		172
IEEAC	2	22	49	5	3	7		9		97
IESSA			75		1	2	2	14		94
IPEF			5	1		2		1		9
Ouvriers			14			4		7	2	27
PNT DGAC		2						21		23
TSEEAC	1	44	70	1	3	5	1	5		130
TOTAL GÉNÉRAL	4	98	415	24	8	78	5	66	20	718

Bilan

	BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	SG+	COM	ENAC	METEO	TOTAL
AC84	0	0	1	0	0	-1	0	0	0	0
ADAAC	0	6	-1	0	-1	-5	3	3	-5	0
ADMCV	0	1	1	0	0	-2	0	0	0	0
ASAAC	0	7	-5	0	1	-1	0	1	-3	0
ATTAE	0	7	1	2	0	-8	1	1	-4	0
ICNA	0	3	-16	0	0	-2	4	11	0	0
IEEAC	1	10	-3	-2	-2	-5	0	1	0	0
IESSA	0	0	1	0	0	1	2	-4	0	0
IPEF	0	1	-2	0	0	0	0	1	0	0
Ouvriers	0	3	3	0	1	-4	0	-3	0	0
PNT DGAC	1	1	0	0	0	0	0	-2	0	0
TSEEAC	0	-6	8	-1	-1	-1	-1	2	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	2	33	-12	-1	-2	-28	9	11	-12	0

FLUX DE PERSONNELS PAR FILIÈRE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Les flux entrants

		BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	SG+	COM	ENAC	METEO	TOTAL
000	Hors filière						2			8	10
F01	Élaboration et éval. des politiques publiques		9	4	4		1		2		20
F02	Certification, contrôle et surveillance		83	1		4					88
F03	Contrôle de la circulation aérienne			241				6			247
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	5									5
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes			109				3	4		116
F06	Ingénierie et aménagement			1	1						2
F07	Exploitation des aéronefs								4		4
F08	Soutien à la recherche et au développement			1							1
F09	Formation aéronautique			3					56		59
F10	Économie et développement durable		7	1	7	1	1				17
F11	Réglementation et juridique		2		10		1				13
F12	Ressources humaines	1	15	15			16	1	5		53
F13	Finances		7	13	1	1	13	2	2		39
F14	Informatique de gestion et logistique		8	14			15	2	4		43
F15	Communication						1				1
TOTAL GÉNÉRAL		6	131	403	23	6	50	14	77	8	718

Les flux sortants

		BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	SG+	COM	ENAC	METEO	TOTAL
000	Hors filière						21			20	41
F01	Élaboration et éval. des politiques publiques		3	5	1		2		1		12
F02	Certification, contrôle et surveillance		63			5					68
F03	Contrôle de la circulation aérienne			248				4	1		253
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	2				1					3
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes			110					6		116
F06	Ingénierie et aménagement			1	1	1					3
F07	Exploitation des aéronefs								6		6
F08	Soutien à la recherche et au développement			1							1
F09	Formation aéronautique			1					43		44
F10	Économie et développement durable		7	1	17	1	1				27
F11	Réglementation et juridique		1		5		2				8
F12	Ressources humaines	1	10	10			19		2		42
F13	Finances		7	25			16		3		51
F14	Informatique de gestion et logistique	1	7	13			17	1	4		43
F15	Communication										0
TOTAL GÉNÉRAL		4	98	415	24	8	78	5	66	20	718

FLUX DE PERSONNELS PAR FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Bilan

		BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	SG+	COM	ENAC	METEO	TOTAL
000	Hors filière	0	0	0	0	0	-19	0	0	-12	-31
F01	Élaboration et éval. des politiques publiques	0	6	-1	3	0	-1	0	1	0	8
F02	Certification, contrôle et surveillance	0	20	1	0	-1	0	0	0	0	20
F03	Contrôle de la circulation aérienne	0	0	-7	0	0	0	2	-1	0	-6
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	3	0	0	0	-1	0	0	0	0	2
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes	0	0	-1	0	0	0	3	-2	0	0
F06	Ingénierie et aménagement	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	-1
F07	Exploitation des aéronefs	0	0	0	0	0	0	0	-2	0	-2
F08	Soutien à la recherche et au développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F09	Formation aéronautique	0	0	2	0	0	0	0	13	0	15
F10	Économie et développement durable	0	0	0	-10	0	0	0	0	0	-10
F11	Réglementation et juridique	0	1	0	5	0	-1	0	0	0	5
F12	Ressources humaines	0	5	5	0	0	-3	1	3	0	11
F13	Finances	0	0	-12	1	1	-3	2	-1	0	-12
F14	Informatique de gestion et logistique	-1	1	1	0	0	-2	1	0	0	0
F15	Communication	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
TOTAL GÉNÉRAL		2	33	-12	-1	-2	-28	9	11	-12	0

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Composition des jurys

Corps d'accueil	Recrutement concerné	Composition des jurys	Hommes	Femmes	Examineurs	Jurys dont examinateurs
ADMINISTRATIFS						
ATTAE	Examen professionnel Principal	5	3	2	0	5
	Examen professionnel	5	2	3	0	5
ASAAC	Examen professionnel classe except.	4	2	2	0	4
	Examen professionnel classe normale	4	2	2	0	4
	Examen professionnel classe sup. avancement	4	2	2	0	4
	Examen professionnel classe sup. recrutement	4	2	2	0	4
ADAAC	Recrutement sans concours	4	2	2	3	7
	PACTE ADAAC	3	0	3	2	5
	Examen professionnel					
TECHNIQUES						
IEEAC	Externe	NR	NR	NR	NR	NR
	Interne	5	3	2	9	14
	Examen professionnel	6	3	3	4	10
ICNA	Externe	7	6	1	108	115
	Interne	7	6	1	108	115
	Examen professionnel	4	3	1	5	9
	Sélection professionnelle	4	3	1	39	43
IESSA	Externe	6	4	2	67	73
	Interne	6	4	2	67	73
	Examen professionnel	5	5	0	30	35
TSEEAC	Externe	6	4	2	52	58
	Interne	6	4	2	52	58
	Examen professionnel	5	3	2	31	36

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Résultats

Corps d'accueil	Concours concernés	Postes offerts	Inscrits	Présents	Nombre d'épreuves écrites	Admissibles	Nombre d'épreuves orales	Admis hommes	Admis femmes	Total admis
ADMINISTRATIFS										
ATTAE	Examen professionnel Principal	3	25	16			1	1	2	3
	Examen professionnel	3	53	36	1	12	1	0	3	3
ASAAC	Examen professionnel classe except.	5	24	15	1	12	1	0	5	5
	Examen professionnel classe normale	8	76	59	1	22	1	0	8	8
	Examen professionnel classe sup. avancement	4	16	12			1	0	4	4
	Examen professionnel classe sup. recrutement	2	73	55	1	9	1	0	2	2
ADAAC	Recrutement sans concours	8	292			44		2	6	8
	Recrutement PACTE ADAAC	2	76			27		0	2	2
	Examen professionnel									
TECHNIQUES										
IEEAC	Externe	13	14 653	NR	7	NR	7	11	2	13
	Interne	3	8	5	3		4	1	2	3
	Examen professionnel	2	10	8	2	8	1	1	1	2
ICNA	Externe	74	623	543	5	160	4	55	19	74
	Interne	7	11	9	5	9	4	5	1	6
	Examen professionnel	7	10	6			3	3	1	4
	Sélection professionnelle	10	11	8			2	6	1	7
IESSA	Externe IESSA par spécialités	29	261	221	4	105	2	25	4	29
	Externe spécial IESSA	4	39	6			2	4	0	4
	Interne	6	7	4	4	3	2	1	0	1
	Examen professionnel	7	17	5			4	7	0	7
TSEEAC	Externe	36	451	362	3	82	2	28	8	36
	Interne	10	44	30	3	15	2	8	2	10
	Examen professionnel	5	65	54	1	16	2	1	4	5

CONCOURS
ADMINISTRATIFS
NOMBRE D'ADMIS
PAR GENRE

3
HOMMES

32
FEMMES

CONCOURS
TECHNIQUES
NOMBRE D'ADMIS
PAR GENRE

156
HOMMES

45
FEMMES

PERSONNELS EN DÉTACHEMENT, HORS CADRE OU MIS À DISPOSITION

PÉRIMÈTRE DGAC

	NATIONAL						TOTAL
	ADP	Collectivités établissements publics, ou organismes privés	Associations	France Aviation civile service	Fonction élective	MINISTÈRES	
ADMCV						6	6
IPEF	2	7		1		6	16
ICNA	1	1					2
IESSA							0
IEEAC		5				2	7
ATTAE				2		4	6
TSEEAC		3					3
ASAAC		3	2			7	12
ADAAC		2	9		1	3	15
Ouvriers							0
Contractuels			2				2
TOTAL	3	21	13	3	1	28	69

	INTERNATIONAL										TOTAL
	CEE	AESA	OACI	Ambassade de France	MEAE	SESAR JU	EUROCONTROL	SGAE	Agence spatiale européenne	Institut sino européen de l'ingénierie de l'aviation	
ADMCV			2								2
IPEF			2	1	2		3			1	9
ICNA	1					1	2				4
IESSA				1			3				4
IEEAC	2	12	6				4		1	1	26
ATTAE	2			2			1				5
TSEEAC			1				1				2
ASAAC		1					1				2
ADAAC							1				1
Ouvriers											0
Contractuels	1										1
TOTAL	6	13	11	4	2	1	16	0	1	2	56



LES RÉMUNÉRATIONS

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel de la DGAC sont regroupées sur le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission « contrôle et exploitation aériens ». Ce poste de dépenses représente plus de 50% des crédits du BACEA.

L'exécution 2019 s'élève à 1 195,4 M€.

Cette exécution comporte notamment la dernière année de la mise en œuvre des mesures du protocole social 2016-2019.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

La rémunération globale moyenne (traitement brut, primes et indemnités, cotisations et prestations sociales hors CAS Pensions) a augmenté de 1% par rapport à l'année antérieure.

LA CONSOMMATION DU PLAFOND D'EMPLOIS ET L'EXÉCUTION DU SCHÉMA D'EMPLOIS

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'élève à 10 440 ETPT pour un plafond d'emplois autorisé en 2019 de 10 545 ETPT.

Le schéma d'emplois fixé à 0 suppression d'emplois en 2019 a été respecté en exécution. Le nombre total d'entrées et de sorties s'est élevé à 419 ETP.

MASSE SALARIALE

La répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par catégorie d'emplois est globalement stable par rapport à celle constatée en 2018 avec :

- des salaires et des primes qui représentent 71% de la totalité de la dépense ;
- une masse salariale des personnels techniques de la navigation aérienne (ICNA, IESSA et TSEEAC) qui représente 72% du budget des dépenses de personnel, à comparer à leur poids dans la population totale soit 65%.

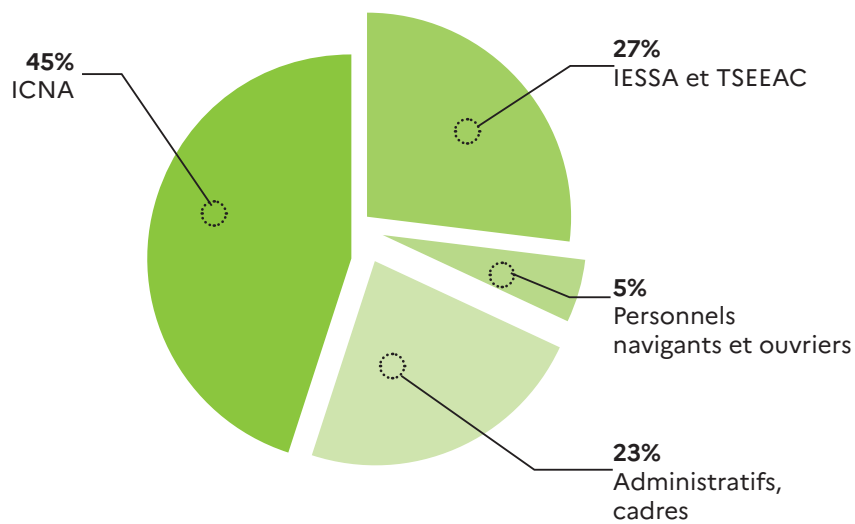
LA MASSE SALARIALE

PÉRIMÈTRE BACEA

Répartition de la masse salariale par catégorie d'emplois

Administratifs et cadres	271 929 956,21 €
ICNA	541 174 967,31 €
IESSA et TSEEAC	321 910 624,37 €
Personnels navigants et ouvriers	60 337 926,49 €

Répartition de la masse salariale par catégorie d'emplois en pourcentage



LA MASSE SALARIALE PÉRIMÈTRE BACEA

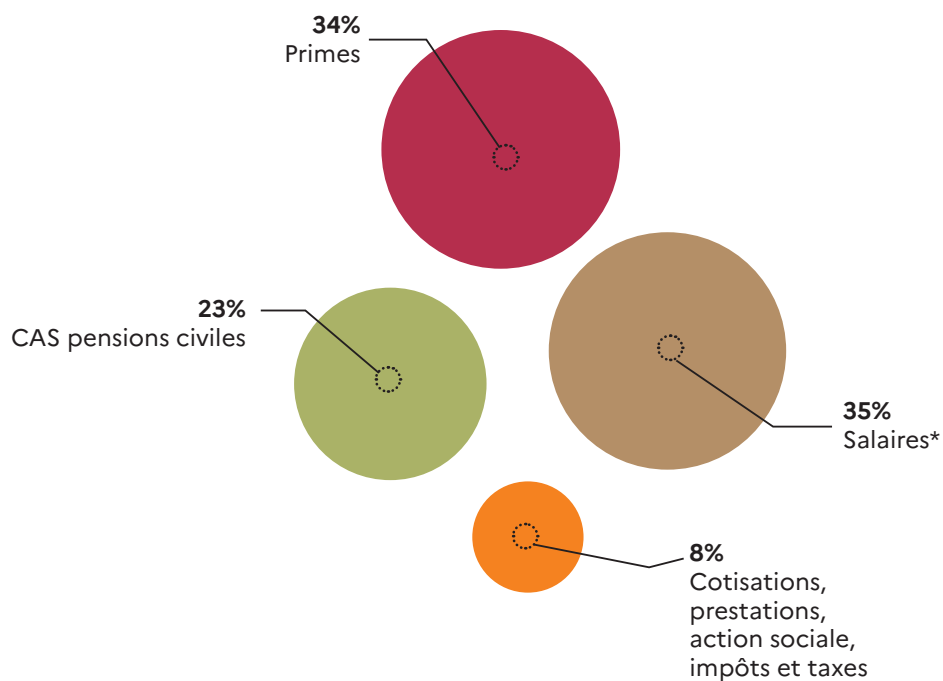
Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses

SALAIRES*	PRIMES	CAS PENSIONS CIVILES	COTISATIONS, PRESTATIONS, ACTION SOCIALE, IMPÔTS ET TAXES
417 066 911 €	405 655 992 €	273 628 114 €	99 002 457 €

* traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement



Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses en pourcentage



COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

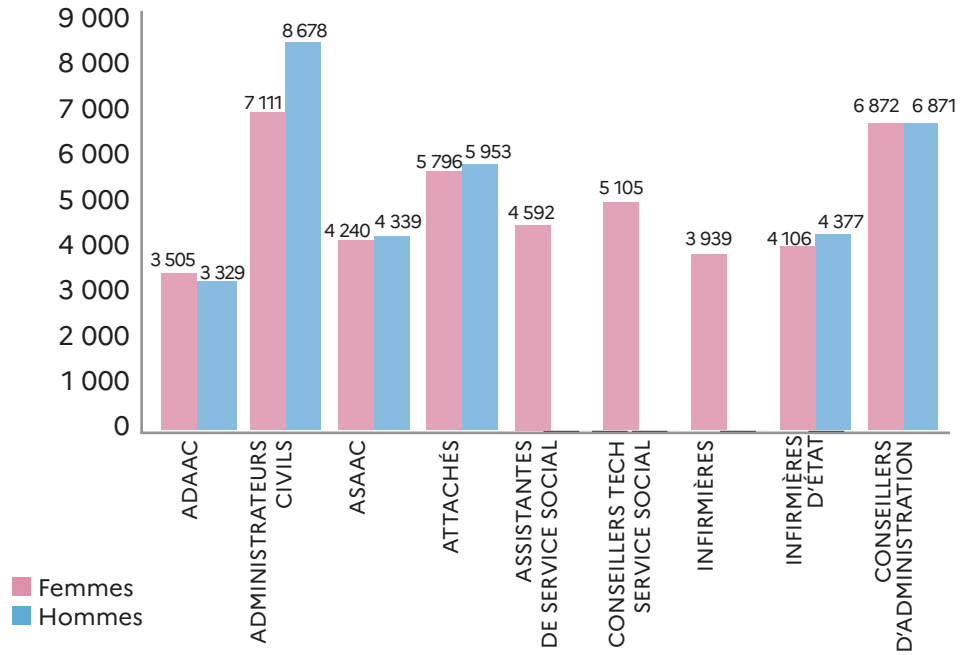
Coûts moyens mensuels bruts en euros des personnels administratifs et médico-sociaux

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
ADAAC	Adjoint aviation civile	1 233 €	1 658 €	2 891 €
	Adjoint principal 2 ^e classe	1 445 €	1 795 €	3 241 €
	Adjoint principal 1 ^{re} classe	1 542 €	2 135 €	3 677 €
	Total ADAAC femmes	1 507 €	1 997 €	3 505 €
	Total ADAAC hommes	1 384 €	1 945 €	3 329 €
TOTAL ADAAC		1 489 €	1 989 €	3 478 €
ADMINISTRATEURS CIVILS	Administrateur civil	2 656 €	4 155 €	6 811 €
	Administrateur civil général	5 101 €	5 790 €	10 891 €
	Administrateur civil HC	4 020 €	4 800 €	8 820 €
	Total Admin. civil femmes	3 518 €	3 593 €	7 111 €
	Total Admin. civil hommes	3 744 €	4 934 €	8 678 €
TOTAL ADMINISTRATEURS CIVILS		3 712 €	4 744 €	8 456 €
ASAAC	ASAAC classe normale	1 623 €	2 009 €	3 632 €
	ASAAC classe supérieure	1 701 €	2 321 €	4 022 €
	ASAAC classe exceptionnelle	1 973 €	2 566 €	4 538 €
	Total ASAAC femmes	1 829 €	2 411 €	4 240 €
	Total ASAAC hommes	1 909 €	2 429 €	4 339 €
TOTAL ASAAC		1 851 €	2 416 €	4 267 €
ATTACHÉS	Attaché classe normale	2 237 €	2 814 €	5 051 €
	Attaché principal	2 577 €	3 672 €	6 249 €
	Attaché hors classe	3 459 €	4 181 €	7 640 €
	Total Attachés femmes	2 507 €	3 289 €	5 796 €
	Total Attachés hommes	2 535 €	3 419 €	5 953 €
TOTAL ATTACHÉS		2 519 €	3 346 €	5 865 €
ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL	Assistante service social	1 268 €	2 529 €	3 797 €
	Assistante service social classe supérieure	1 679 €	2 943 €	4 622 €
	Total Ass.service social femmes	1 827 €	2 765 €	4 592 €
TOTAL ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL		1 827 €	2 765 €	4 592 €
CTSS	Conseiller tech. service social	2 123 €	2 983 €	5 105 €
	Total conseiller tech. femmes	2 123 €	2 983 €	5 105 €
TOTAL TOTAL CTSS		2 123 €	2 983 €	5 105 €
INFIRMIÈRES	Infirmière classe normale			
	Infirmière classe supérieure	1 223 €	2 716 €	3 939 €
	Total Infirmières femmes	1 223 €	2 716 €	3 939 €
TOTAL INFIRMIÈRES		1 223 €	2 716 €	3 939 €
INFIRMIÈRES(ES) D'ÉTAT	Infirmière d'État classe normale	926 €	2 058 €	2 984 €
	Infirmière d'État classe supérieure	1 325 €	2 858 €	4 182 €
	Infirmière d'État hors classe	1 456 €	2 986 €	4 441 €
	Total Infirmières d'État femmes	1 315 €	2 791 €	4 106 €
	Total Infirmiers d'État hommes	1 386 €	2 991 €	4 377 €
TOTAL INFIRMIÈRES D'ÉTAT		1 322 €	2 812 €	4 135 €
CONSEILLERS D'ADMINISTRATION	Conseiller 1 ^{er} niveau	3 010 €	3 861 €	6 871 €
	Conseiller 2 ^e niveau			
	Total conseillers femmes	2 957 €	3 915 €	6 872 €
	Total conseillers hommes	3 064 €	3 807 €	6 871 €
TOTAL CONSEILLERS		3 010 €	3 861 €	6 871 €

COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par corps administratifs et par genre



COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

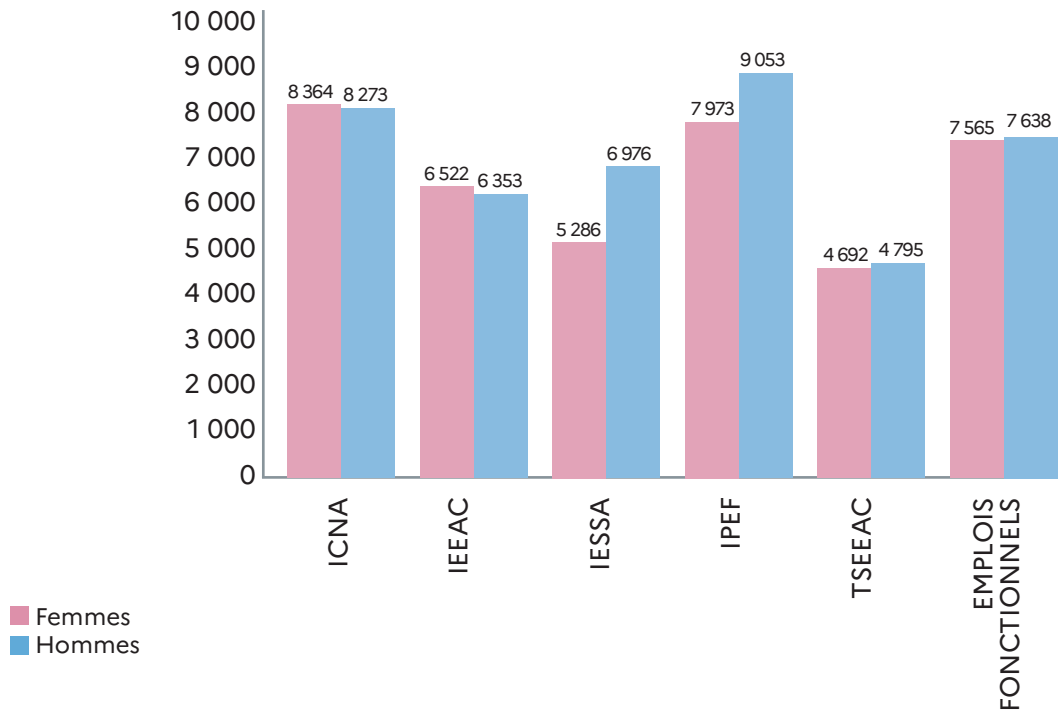
Coûts moyens mensuels bruts en euros des personnels techniques

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
ICNA	ICNA classe normale	1 507 €	1 730 €	3 237 €
	ICNA divisionnaire	5 148 €	2 911 €	8 059 €
	ICNA en chef	5 842 €	4 197 €	10 039 €
	TOTAL ICNA femmes	5 078 €	3 286 €	8 364 €
	TOTAL ICNA hommes	5 019 €	3 254 €	8 273 €
TOTAL ICNA		5 038 €	3 264 €	8 302 €
IEEAC	IEEAC classe normale	2 478 €	2 387 €	4 865 €
	IEEAC principal	3 997 €	3 987 €	7 984 €
	IEEAC HC	4 008 €	5 016 €	9 023 €
	TOTAL IEEAC femmes	3 144 €	3 378 €	6 522 €
	TOTAL IEEAC hommes	3 146 €	3 208 €	6 353 €
TOTAL IEEAC		3 145 €	3 244 €	6 390 €
IESSA	IESSA classe normale	1 184 €	1 911 €	3 094 €
	IESSA principal	3 105 €	2 727 €	5 832 €
	IESSA divisionnaire	4 096 €	3 893 €	7 988 €
	IESSA chef	4 808 €	4 764 €	9 572 €
	TOTAL IESSA femmes	2 366 €	2 920 €	5 286 €
	TOTAL IESSA hommes	3 550 €	3 427 €	6 976 €
TOTAL IESSA		3 475 €	3 394 €	6 869 €
IPEF	IPEF classe normale	2 068 €	2 769 €	4 838 €
	IPEF chef	3 133 €	5 900 €	9 032 €
	IGPEF	4 647 €	6 945 €	11 591 €
	IGPEF classe ex.	5 062 €	6 736 €	11 798 €
	TOTAL IPEF femmes	3 039 €	4 935 €	7 973 €
	TOTAL IPEF hommes	3 486 €	5 567 €	9 053 €
TOTAL IPEF		3 416 €	5 469 €	8 885 €
TSEEAC	TSEEAC classe normale	1 654 €	1 944 €	3 598 €
	TSEEAC classe supérieure	2 480 €	2 636 €	5 116 €
	TSEEAC classe ex.	2 899 €	2 986 €	5 885 €
	TSEEAC Polynésie	2 639 €	2 318 €	4 957 €
	TOTAL TSEEAC femmes	2 215 €	2 477 €	4 692 €
	TOTAL TSEEAC hommes	2 323 €	2 472 €	4 795 €
TOTAL TSEEAC		2 293 €	2 473 €	4 766 €
EMPLOIS FONCTIONNELS	RTAC	3 391 €	3 103 €	6 495 €
	CTAC	3 576 €	3 735 €	7 311 €
	CSTAC	3 838 €	4 126 €	7 964 €
	CUTAC	3 820 €	4 728 €	8 548 €
	TOTAL EF femmes	3 623 €	3 943 €	7 565 €
	TOTAL EF hommes	3 664 €	3 974 €	7 638 €
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		3 657 €	3 969 €	7 626 €

COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par corps techniques et par genre

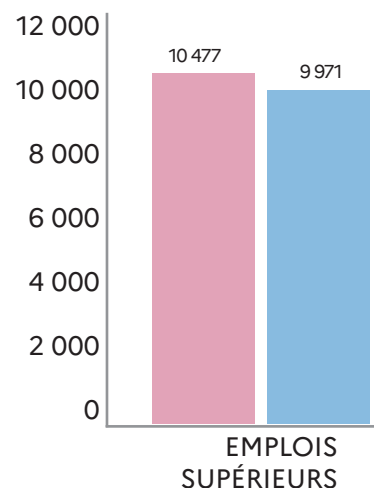


COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des emplois supérieurs

CORPS	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
Chefs de service	4 462 €	5 359 €	9 821 €
Directeurs	7 422 €	7 084 €	14 506 €
Directeurs de projet	5 213 €	5 013 €	10 226 €
Experts de haut niveau	4 622 €	5 276 €	9 899 €
Sous-directeurs	4 267 €	5 575 €	9 842 €
Emplois supérieurs femmes	4 878 €	5 599 €	10 477 €
Emplois supérieurs hommes	4 522 €	5 449 €	9 971 €
TOTAL	4 603 €	5 483 €	10 086 €



■ Femmes
■ Hommes

Coûts moyens mensuels bruts en euros par corps, y compris agents détachés sur un emploi fonctionnel

Corps	Indemnités	Rémunérations principales	TOTAL	Part d'emplois fonctionnels en %
Administrateurs civils	4 209 €	4 992 €	9 201 €	33,1%
Administrateurs civils femmes	4 125 €	4 754 €	8 880 €	54,2%
Administrateurs civils hommes	4 237 €	5 071 €	9 308 €	26,1%
Attachés	2 631 €	3 463 €	6 095 €	22,6%
Attachés femmes	2 603 €	3 421 €	6 024 €	20,9%
Attachés hommes	2 666 €	3 515 €	6 180 €	24,7%
IEEAC	3 473 €	3 781 €	7 253 €	41,7%
IEEAC femmes	3 467 €	3 908 €	7 374 €	44,7%
IEEAC hommes	3 474 €	3 744 €	7 218 €	40,8%
ICNA	5 039 €	3 265 €	8 304 €	0,1%
ICNA femmes	5 078 €	3 286 €	8 364 €	0,0%
ICNA hommes	5 020 €	3 255 €	8 275 €	0,2%
IESSA	3 241 €	3 500 €	6 741 €	11,4%
IESSA femmes	2 465 €	2 996 €	5 461 €	8,2%
IESSA hommes	3 299 €	3 537 €	6 836 €	11,6%
IPEF	3 702 €	5 400 €	9 103 €	27,0%
IPEF femmes	3 552 €	5 000 €	8 552 €	33,5%
IPEF hommes	3 733 €	5 483 €	9 217 €	25,7%
TSEEC	2 527 €	2 650 €	5 177 €	20,1%
TSEEC femmes	2 374 €	2 587 €	4 961 €	13,2%
TSEEC hommes	2 580 €	2 672 €	5 252 €	22,6%

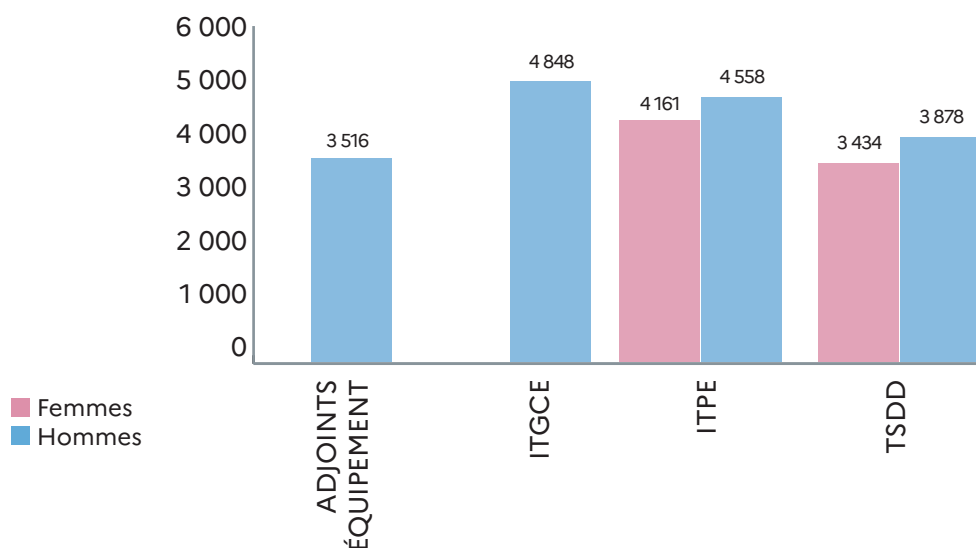
COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des personnels "Équipement"

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS	TOTAL
Adjoints Équipement	Agent d'exploitation			
	Adjoint technique	1 750 €	1 766 €	3 516 €
	Adjoint technique principal			
	TOTAL Adjoints hommes	1 750 €	1 766 €	3 516 €
TOTAL ADJOINTS		1 750 €	1 766 €	3 516 €
DESSINATEURS		440 €	1 689 €	2 130 €
CHARGÉS D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES				
ARCHITECTES ET URBANISTES		3 094 €	5 532 €	8 626 €
ITGCE	ITGCE classe normale	1 037 €	2 402 €	3 440 €
	ITGCE divisionnaire	2 256 €	3 472 €	5 728 €
	TOTAL ITGCE hommes	1 787 €	3 061 €	4 848 €
TOTAL ITGCE		1 787 €	3 061 €	4 848 €
ITPE	ITPE classe normale	1 343 €	2 655 €	3 997 €
	ITPE divisionnaire	2 166 €	3 427 €	5 594 €
	TOTAL ITPE femmes	1 424 €	2 737 €	4 161 €
	TOTAL ITPE hommes	1 633 €	2 925 €	4 558 €
TOTAL ITPE		1 582 €	2 879 €	4 461 €
TSDD	TSDD classe normale	954 €	2 152 €	3 106 €
	TSDD principal	848 €	2 089 €	2 938 €
	TSDD chef	1 575 €	2 507 €	4 082 €
	TOTAL TSDD femmes	1 060 €	2 374 €	3 434 €
	TOTAL TSDD hommes	1 470 €	2 408 €	3 878 €
TOTAL TSDD		1 391 €	2 401 €	3 792 €

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par corps équipement et par genre



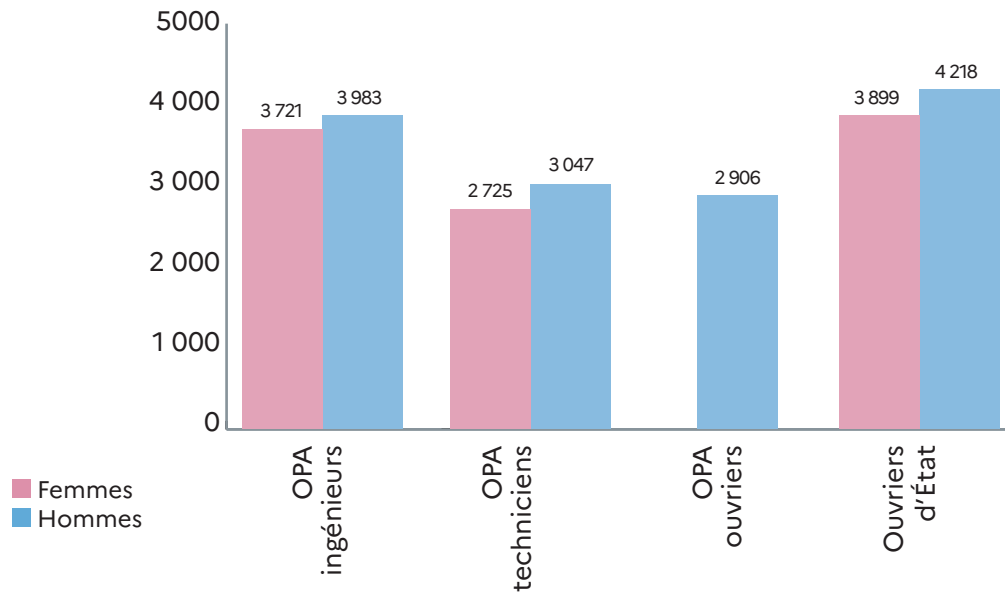
COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) et des ouvriers d'État

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS	TOTAL
OPA (Ingénieurs haute maîtrise)	Ingénieurs haute maîtrise niveau 1	1 082 €	2 679 €	3 761 €
	Ingénieurs haute maîtrise niveau 2	1 305 €	2 616 €	3 920 €
	Ingénieurs haute maîtrise niveau 3	1 387 €	2 821 €	4 208 €
	Total OPA ingénieurs femmes	889 €	2 831 €	3 721 €
	Total OPA ingénieurs hommes	1 318 €	2 665 €	3 983 €
TOTAL OPA (Ingénieurs haute maîtrise)		1 275 €	2 682 €	3 956 €
OPA (techniciens)	Techniciens niveau 1-1	829 €	1 629 €	2 458 €
	Techniciens niveau 1-2	1 111 €	1 723 €	2 834 €
	Technicien niveau 2	1 273 €	1 868 €	3 140 €
	Techniciens niveau 3	1 414 €	2 196 €	3 610 €
	Total techniciens femmes	992 €	1 733 €	2 725 €
	Total techniciens hommes	1 185 €	1 862 €	3 047 €
TOTAL OPA (Techniciens)		1 182 €	1 860 €	3 042 €
OPA (Ouvriers)	Ouvriers niveau 2	1 340 €	1 566 €	2 906 €
	Total OPA ouvriers hommes	1 340 €	1 566 €	2 906 €
TOTAL OPA (Ouvriers)		1 340 €	1 566 €	2 906 €
Ouvriers d'État	Chef equip. d'État G.VII	1 327 €	2 889 €	4 216 €
	Chef equip. d'État HCA/HCCOM	1 685 €	3 248 €	4 933 €
	Chef equip. d'État HCB	1 777 €	3 864 €	5 641 €
	Chef equip. d'État HCC	2 176 €	4 313 €	6 489 €
	Ouvrier d'État G.V	796 €	1 687 €	2 483 €
	Ouvrier d'État G.VI	1 247 €	2 005 €	3 252 €
	Ouvrier d'État G.VII	1 193 €	2 365 €	3 558 €
	Ouvrier d'État G.HCA/HCCOM	1 370 €	2 716 €	4 086 €
	Ouvrier d'État G.HCB	1 383 €	2 949 €	4 332 €
	Ouvrier d'État G.HCC	1 672 €	3 724 €	5 397 €
	Total ouvrier d'État femmes	1 298 €	2 601 €	3 899 €
	Total ouvrier d'État hommes	1 411 €	2 807 €	4 218 €
	TOTAL OUVRIERS D'ÉTAT		1 404 €	2 795 €

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts par corps ouvriers en euros et par genre



RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE

PÉRIMÈTRE BACEA

Rémunération nette mensuelle moyenne (estimation) en euros

	Hommes	Femmes	Écart mensuel moyen femmes / hommes
A+	7 887 €	7 400 €	-487 €
A	6 651 €	6 829 €	178 €
B	4 332 €	3 943 €	-389 €
C	2 873 €	2 999 €	125 €
CONTRACTUELS	4 443 €	3 554 €	-888 €
OE	3 488 €	3 202 €	-286 €
OPA	2 769 €	2 636 €	-132 €
PN	6 689 €	5 563 €	-1 125 €

Focus sur la catégorie A+

Femmes		Hommes	
% d'IPEF parmi les femmes A+	71%	% d'IPEF parmi les hommes A+	79%
% d'adm. civ. parmi les femmes A+	29%	% d'adm. civ. parmi les hommes A+	21%

Focus sur la catégorie A

Femmes		Hommes	
% d'attachées parmi les femmes A	9%	% d'attachés parmi les hommes A	3%
% d'ICNA parmi les femmes A	75%	% d'ICNA parmi les hommes A	57%
% d'IEEAC parmi les femmes A	9%	% d'IEEAC parmi les hommes A	11%
% d'IESSA parmi les femmes A	6%	% d'IESSA parmi les hommes A	28%
% d'ITPE parmi les femmes A	1%	% d'ITPE parmi les hommes A	2%
% autres femmes A	1%	% autres hommes A	0%

Focus sur la catégorie B

Femmes		Hommes	
% d'ASAAC parmi les femmes B	35%	% d'ASAAC parmi les hommes B	7%
% de TSDD parmi les femmes B	5%	% de TSDD parmi les hommes B	11%
% de TSEEAC parmi les femmes B	56%	% de TSEEAC parmi les hommes B	82%
% autres femmes B	4%	% autres hommes B	1%

BON À SAVOIR

A+ : IPEF, administrateurs civils, emplois fonctionnels
 A : IEEAC, ICNA, IESSA, emplois fonctionnels, ATTAE, ITPE, divers A
 B : TSEEAC, TSDD, ASAAC, emplois fonctionnels, divers B
 C : ADAAC, dessinateurs, divers C



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce chapitre synthétise les principaux indicateurs sur les conditions de travail des agents de la DGAC, en particulier les accidents et les arrêts de travail. Les synthèses concernent le périmètre DGAC et s'appuient sur les données recueillies auprès des services gestionnaires

CONDITIONS DE TRAVAIL À LA DGAC

Au cours de l'année 2019, la DGAC a proposé via son programme annuel de prévention des actions à court et long terme.

En 2019, la mise en œuvre des actions issues du plan d'actions triennal d'amélioration de la QVAT validé fin 2017 s'est poursuivie.

En particulier, onze services ont expérimenté l'ajout d'une partie spécifique à la qualité de vie au travail à l'occasion de l'entretien professionnel en 2019.

Par ailleurs, le séminaire à destination des cadres de la DGAC, relatif à la prévention des RPS et animé par la secrétaire générale et les directions métier initié en 2017 a été renouvelé en 2019.

Les réflexions menées par le groupe de travail animé par DSNA/DO sur les thématiques sécurité et incendie et présentés aux instances de dialogue social ont permis de dégager un ensemble de recommandations qui seront diffusées aux services et aux agents en 2020.

Les travaux menés par le groupe de travail concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à la DGAC mis en place en 2019, ont permis d'élaborer une procédure qui sera diffusée et mise en œuvre en 2020.

Par ailleurs, les travaux du groupe de travail relatif au document unique ont permis de choisir la solution PADOA, outil de santé sécurité mutualisé pour les besoins de la médecine de prévention et de la prévention des risques professionnels qui sera déployé au sein de la DGAC en 2020.

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE DES INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le nombre des accidents de travail ou de service est un des indicateurs qui permet de mesurer la qualité des conditions de travail.

En 2019, ont été répertoriés 50 accidents de travail ou de service (hors trajet) avec et sans arrêt de travail, représentant 847 jours non travaillés.

Le nombre d'accidents (avec et sans arrêt) a diminué pour l'ensemble de la DGAC entre 2018 et 2019 et pour toutes les catégories de personnels.

On constate également une forte diminution du nombre de jours d'arrêt (20%).

On note par ailleurs une légère diminution du nombre d'accidents de trajet avec arrêt pour 2019, malgré une nette augmentation des accidents liés aux déplacements automobile sur route (+80%). Ils ont entraîné 695 jours d'arrêts de travail contre 774 jours d'arrêts, soit une diminution de 79 jours d'arrêt par rapport à 2018.

Enfin, le taux de fréquence pour l'ensemble des accidents (hors accident trajet) enregistre une baisse en 2019 par rapport à 2018 (1,40% contre 2,18%).

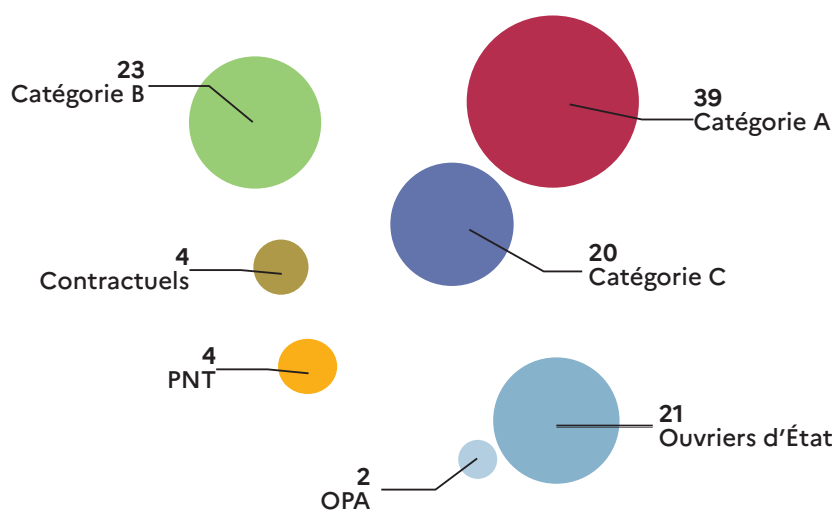
ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par catégorie de personnels

Catégorie de personnels		Nombre d'accidents avec et sans arrêt
Catégorie A+		0
Catégorie A		39
Catégorie B		23
Catégorie C		20
Contractuels		4
PNT		4
Ouvriers		23
Répartition des ouvriers	Ouvriers d'État	21
	OPA	2
TOTAL		113

Répartition du nombre d'accidents par catégorie de personnel



Les données sur les accidents du travail concernent tous les corps ainsi que les contractuels, les apprentis et élèves.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

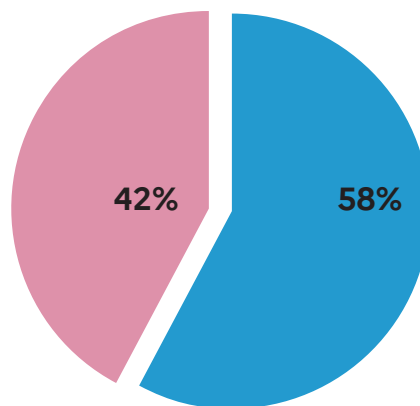
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents et nombre de jours d'arrêt par genre

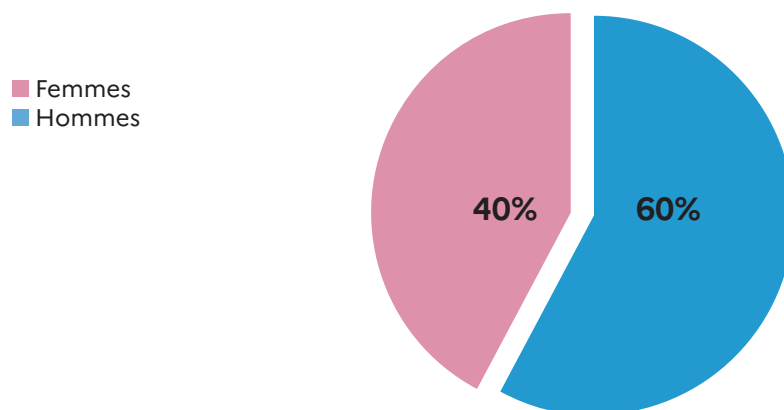
Nombre d'accidents	Femmes	Hommes
113	47	66
Nombre de jours d'arrêt	Femmes	Hommes
1 542	620	922

On observe une diminution (-25,2%) du nombre total d'accidents (travail/service et trajet) par rapport à 2018, avec une diminution chez les femmes (-19%) et chez les hommes (-29%). Le nombre des jours d'arrêt baisse de manière générale (de 1 938 à 1 542 jours ; soit -20%), cela est dû à la baisse notable du nombre de jours d'arrêt des hommes (de 1 485 à 922 jours, soit -38%).

Répartition du nombre d'accidents par genre



Répartition du nombre de jours d'arrêt par genre



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

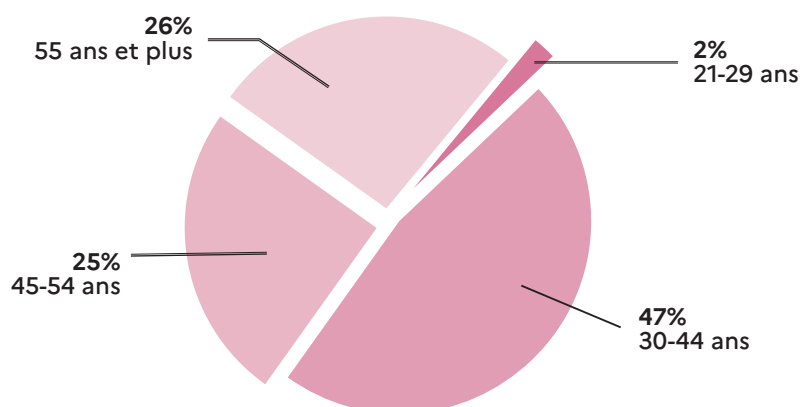
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par tranche d'âge et par genre

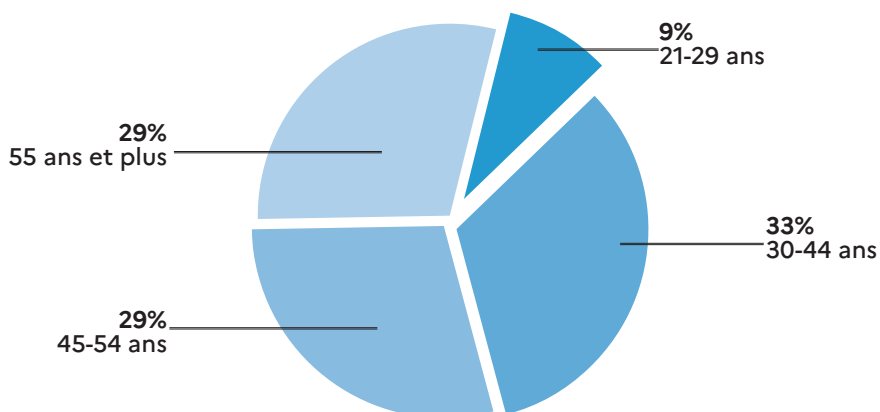
	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	0	0	0
21 - 29 ans	7	1	6
30 - 44 ans	44	22	22
45 - 54 ans	31	12	19
55 ans et +	31	12	19
TOTAL	113	47	66
%	100%	42%	58%

La part du nombre d'accident subis par les hommes et les femmes entre 30 et 44 ans s'est considérablement accrue, notamment chez les femmes (de 23% en 2018 à 47% en 2019).

Répartition des accidents par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents par tranche d'âge - Hommes



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

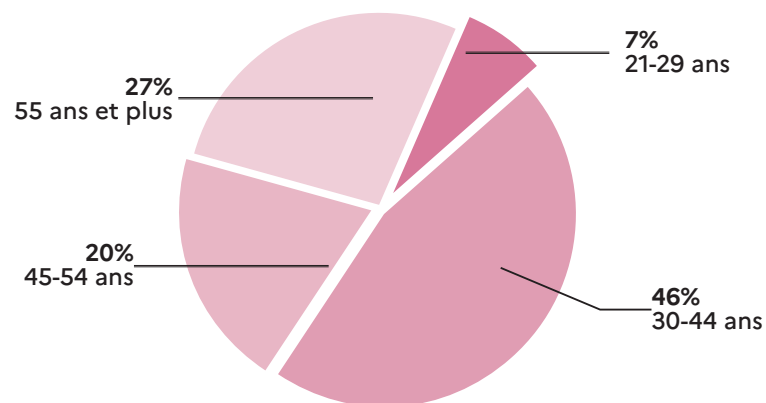
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par tranche d'âge et par genre

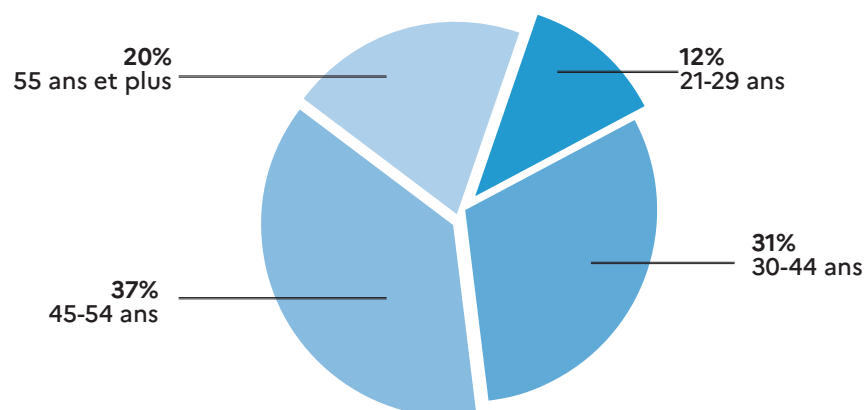
	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	0	0	0
21 - 29 ans	5	1	4
30 - 44 ans	18	7	11
45 - 54 ans	16	3	13
55 ans et +	11	4	7
TOTAL	50	15	35
	100%	30%	70%

La nombre d'accident du travail (hors accident de trajet) a été diminué de 70% entre 2018 et 2019 (11 accidents en 2019 contre 36 en 2018)

Répartition des accidents par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents par tranche d'âge - Hommes



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

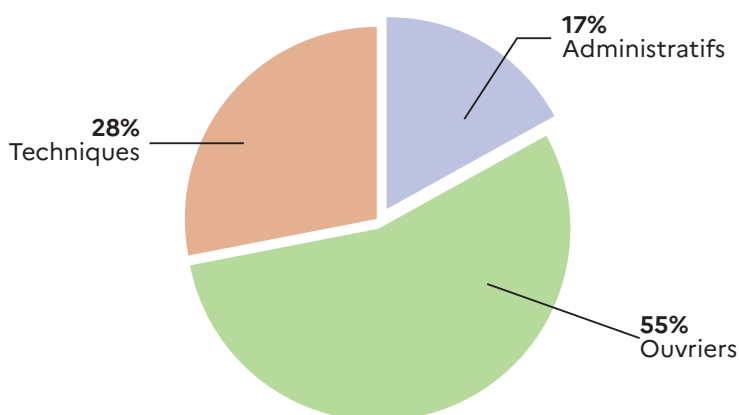
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents du travail et nombre de jours d'arrêt par catégorie de personnels

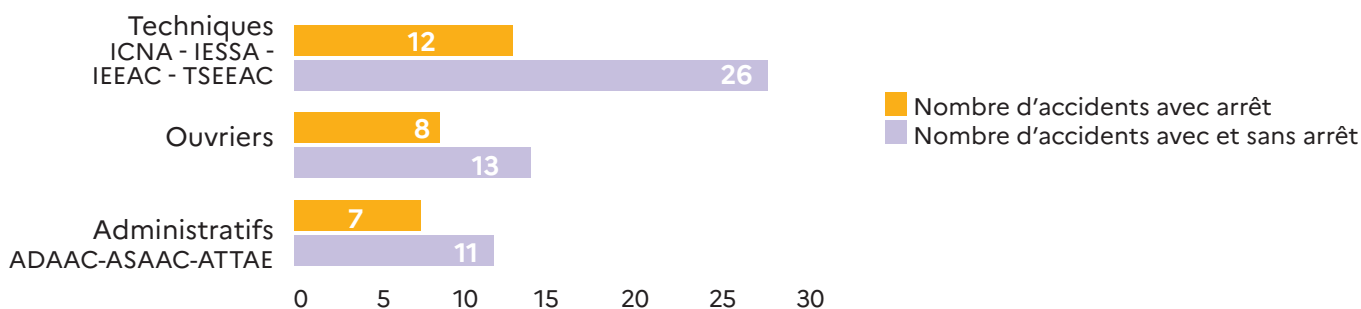
CATÉGORIES DE PERSONNELS	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT	NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT
ADMINISTRATIFS	11	7	141
OUVRIERS	13	8	468
TECHNIQUES	26	12	238
TOTAL	50	27	847

Le nombre d'accidents (avec et sans arrêt) a diminué pour l'ensemble de la DGAC entre 2018 et 2019 (-29). On enregistre une forte diminution du nombre de jours d'arrêt pour l'ensemble de la DGAC de -29%, dûe exclusivement aux personnels techniques (-338 jours, soit -58,6% entre 2018 et 2019). En effet, le nombre de jours d'arrêt demeure stationnaire chez les ouvriers (- 2 jours) et enregistre chez les personnels administratifs une hausse de 23 jours soit +19,5%.

Répartition du nombre de jours d'arrêt de travail par catégorie de personnels



Répartition du nombre total d'accidents du travail avec et sans arrêt de travail par catégorie de personnels



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents selon les circonstances et par catégorie de personnels

	Manipulations et évolutions dans le cadre du poste de travail	Appareils de levage ou de manutention	Déplacements (à pied, 2 roues, auto)	Manipulations autour des avions	Manutentions manuelles	Outils à main, machines et installations en mouvement
Ouvriers	1		3		1	2
Techniques			3	2	1	
Administratifs			5		1	
TOTAL	1	0	11	2	3	2

	Machines portatives	Travail en hauteur	Souffrance/ Stress au travail	Autres circonstances	TOTAL
Ouvriers				1	8
Techniques				5	11
Administratifs				1	7
TOTAL	0	0	0	7	26

La baisse de l'ensemble des accidents de travail avec et sans arrêt (-38,1% entre 2018 et 2019) se mesure dans toutes les catégories d'accidents. Les déplacements sur le lieu de travail ou en mission demeurent la première cause d'accident du travail.

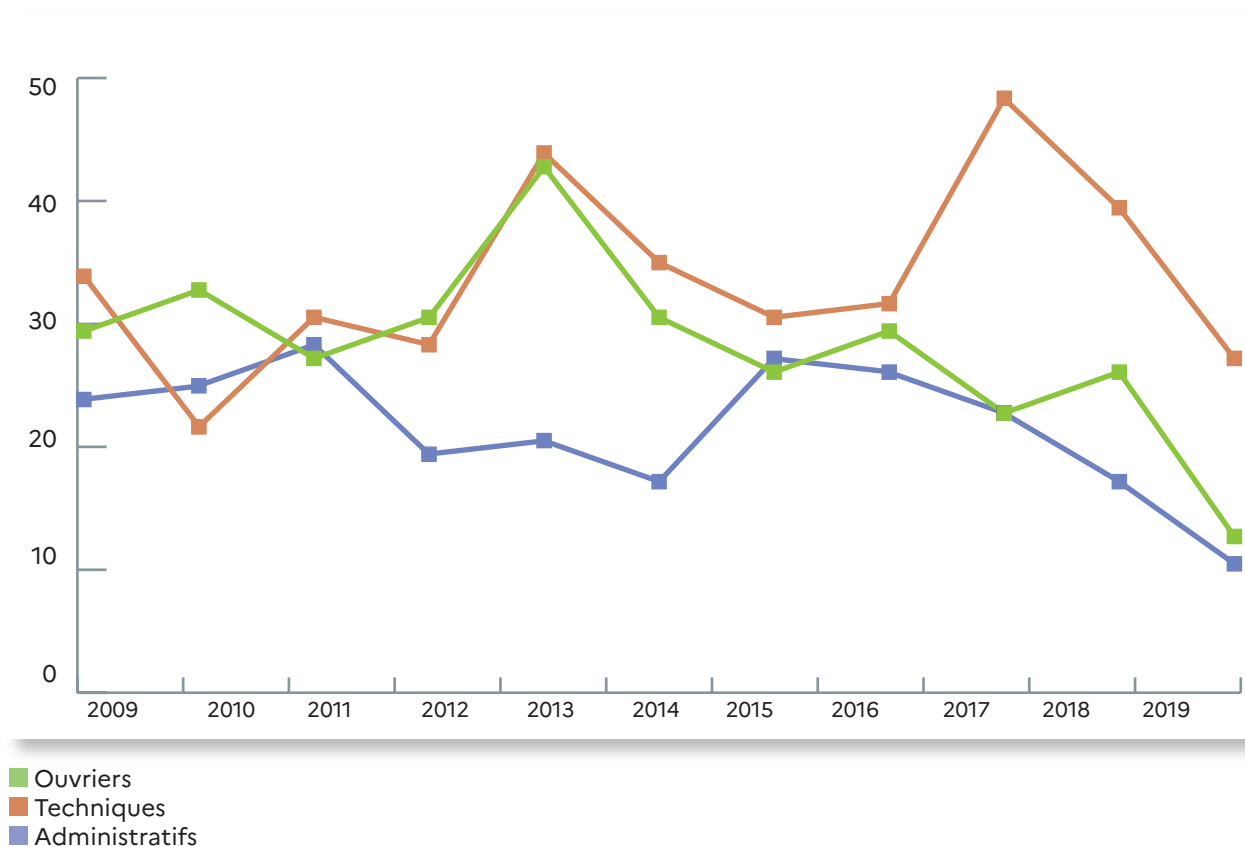
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents du travail

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ouvriers	28	31	26	29	40	29	25	28	22	25	13
Techniques	32	21	29	27	41	33	29	30	45	37	26
Administratifs	23	24	27	19	20	17	26	25	22	17	11
TOTAL	83	76	82	75	101	79	80	83	89	79	50

Il est constaté une baisse de 29 accidents pour l'ensemble des corps de la DGAC soit -36,7% : pour les personnels administratifs (-6), techniques (-11) et ouvriers (-12).



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

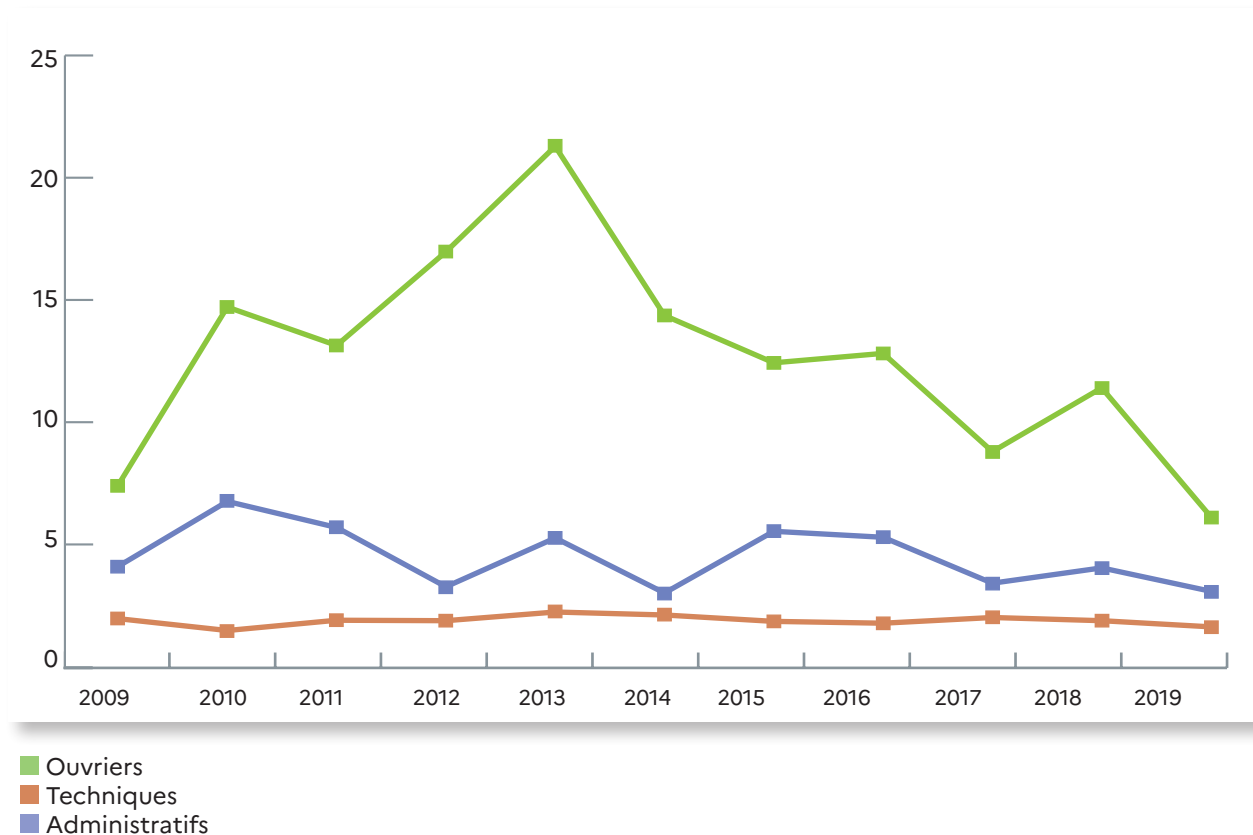
ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Taux de fréquence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ouvriers	6,66%	14,05%	12,46%	16,34%	20,71%	13,70%	11,74%	12,13%	8,06%	10,70%	5,35%
Techniques	1,18%	0,66%	1,11%	1,09%	1,47%	1,34%	1,06%	0,98%	1,23%	1,09%	0,82%
Administratifs	3,32%	6,04%	4,95%	2,47%	4,51%	2,21%	4,79%	4,54%	2,62%	3,26%	2,28%
TOTAL	1,98%	2,63%	2,69%	2,60%	3,43%	2,49%	2,49%	2,42%	1,98%	2,18%	1,40%

Le taux de fréquence pour l'ensemble des agents a diminué par rapport à 2018, du fait de la diminution du nombre d'accidents avec arrêt.



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

BON À SAVOIR

Le taux de fréquence conventionnel des accidents avec arrêt mesure le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées pendant un an.

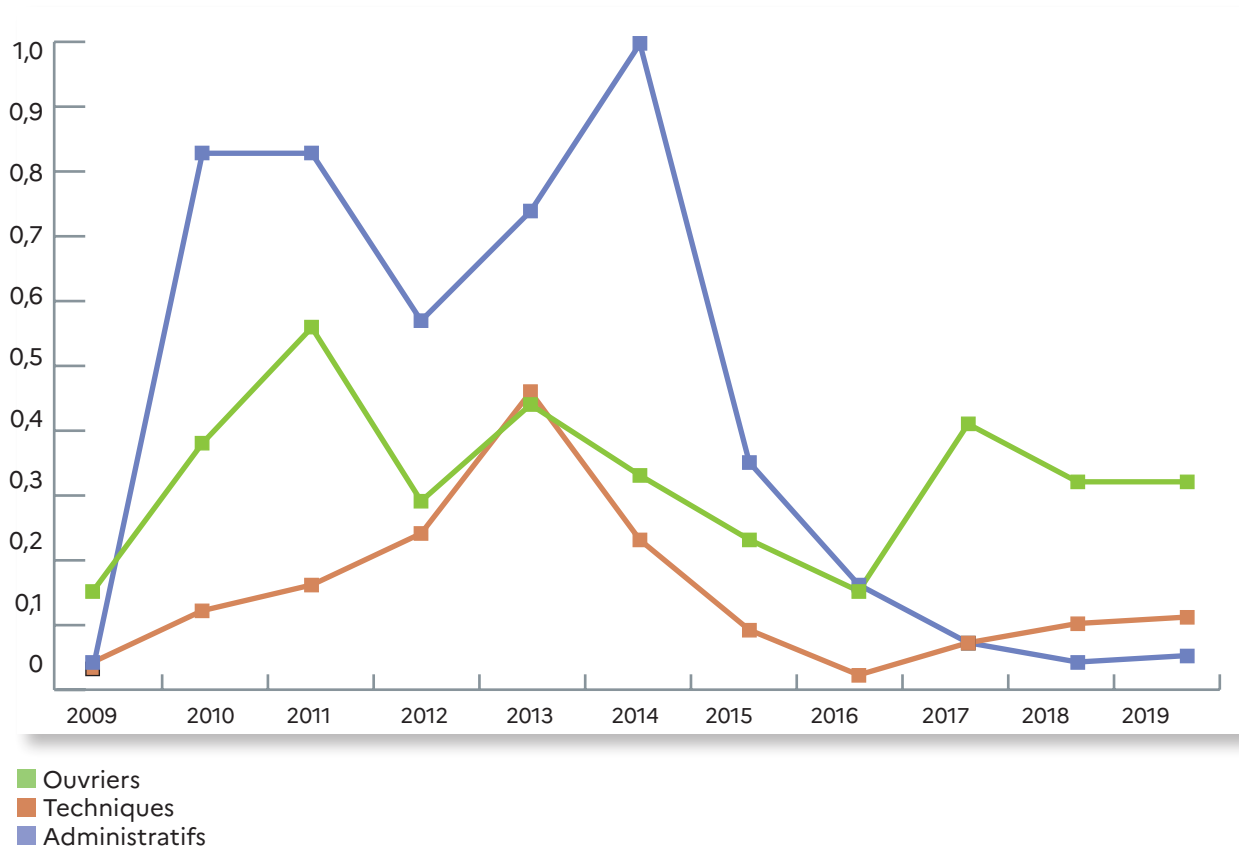
ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Taux de gravité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ouvriers	0,143%	0,375%	0,550%	0,280%	0,430%	0,327%	0,223%	0,148%	0,406%	0,312%	0,313%
Techniques	0,034%	0,110%	0,150%	0,230%	0,450%	0,220%	0,080%	0,014%	0,060%	0,039%	0,016%
Administratifs	0,029%	0,820%	0,820%	0,560%	0,730%	0,990%	0,340%	0,154%	0,064%	0,038%	0,042%
TOTAL	0,040%	0,720%	0,690%	0,500%	0,790%	0,590%	0,300%	0,460%	0,087%	0,060%	0,044%

La diminution du taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (hors trajet) enregistrée depuis 2017 se poursuit. En 2019, elle est le fruit de la réduction de ce taux pour les corps techniques alors qu'elle reste relativement stable pour les ouvriers et augmente légèrement pour les corps administratifs.



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

BON À SAVOIR

Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt renseigne sur le volume des arrêts de travail corrigé du nombre d'heures travaillées.

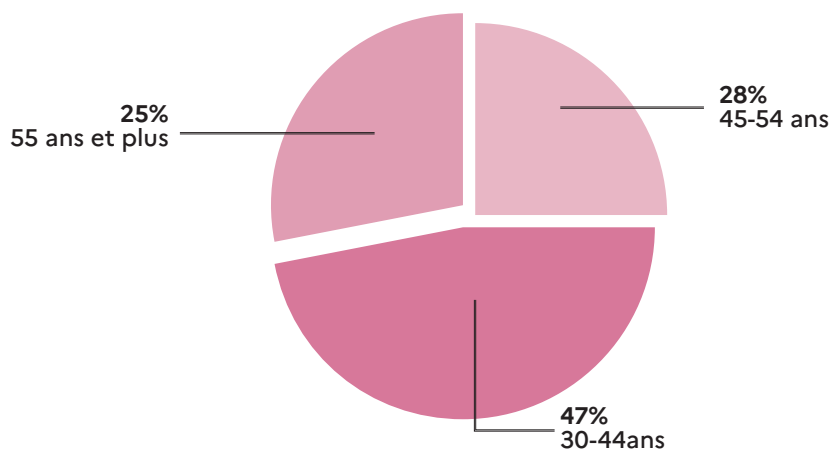
Il est exprimé en nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées.

ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

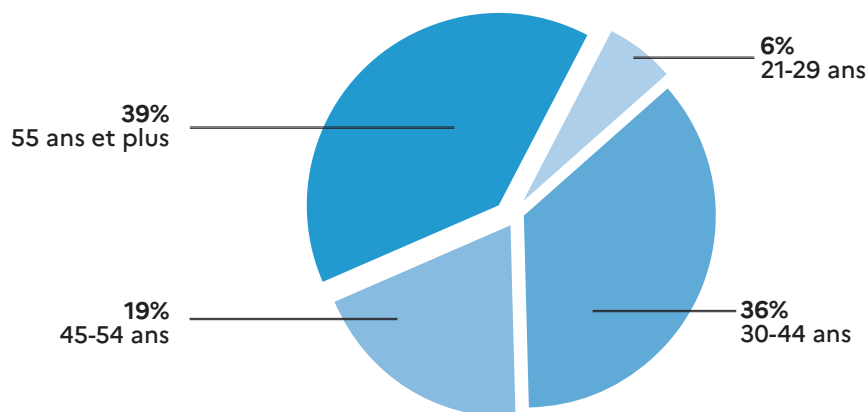
Nombre d'accidents de trajet par tranche d'âge et par genre

	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	0	0	0
21 - 29 ans	2	0	2
30 - 44 ans	26	15	11
45 - 54 ans	15	9	6
55 ans et +	20	8	12
TOTAL	63	32	31
	100%	51%	49%

Répartition des accidents de trajet par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents de trajet par tranche d'âge - Hommes



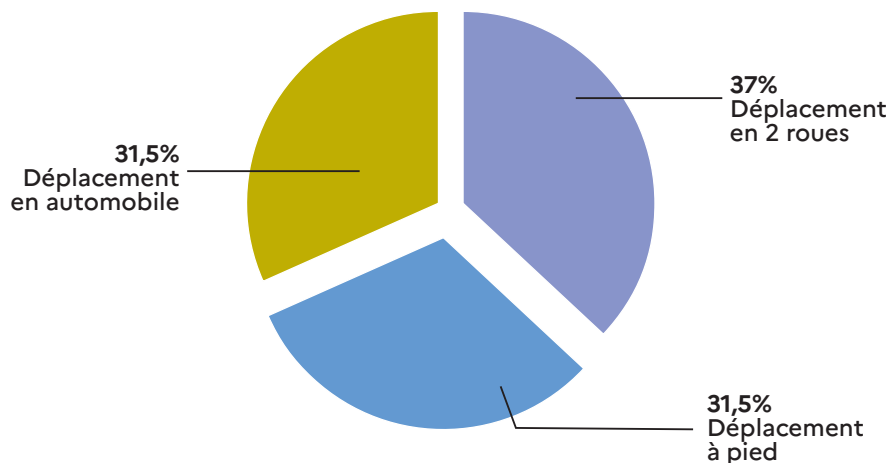
Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT DE TRAVAIL

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

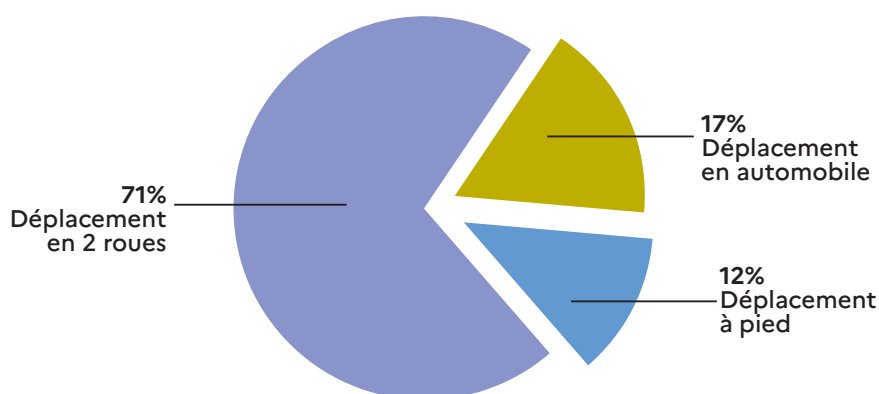
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail selon les circonstances

Déplacement automobile sur route	Déplacement à pied	Déplacement en deux roues	Autres	TOTAL
11	11	13	0	35



Nombre de jours d'arrêt suite à un accident de trajet selon les circonstances

Déplacement automobile sur route	Déplacement à pied	Déplacement en deux roues	Autres	TOTAL
118	84	493	0	695



Si la DGAC enregistre une diminution du nombre d'accidents de trajet avec arrêt (-3), on observe néanmoins une hausse des accidents automobiles (+5).

Le nombre de jours d'arrêt dû aux accidents de trajet a diminué de 10,2%, notamment du fait d'arrêts moins longs pour les accidents liés aux déplacements à pied (-76%). En revanche, on note une augmentation du nombre de jours d'arrêt pour les déplacements automobile (+131%) et pour les déplacements de 2 roues (+43,7 %).



LA FORMATION

Le bilan de la formation au titre de l'année 2019 s'appuie sur le recueil des informations issues du reporting essentiellement opéré sur l'outil de gestion de la formation, OLAF-GEN pour l'ensemble de la formation du périmètre DGAC/ENAC hors formation statutaire.

L'effort significatif fait par la DGAC pour l'acquisition et le maintien des compétences de ses agents se traduit par le nombre important de stagiaires qui en bénéficient ainsi que le budget formation dédié. À noter par ailleurs, l'augmentation du nombre de comptes personnels de formation à la DGAC.

En matière de formation professionnelle, le nombre total de stagiaires en 2019 est nettement supérieur à celui de 2018 puisqu'il passe de 16 063 à 23 094.

Avec 60% des stagiaires et 57% des jours de formation les catégories A et A+ sont les principales bénéficiaires, suivies par la catégories B qui représente 25% des stagiaires et 31% des jours, puis la catégorie C avec des ratios respectivement de 13 % et 11 %, 2% des stagiaires sont des ouvriers. Ces chiffres sont corrélés aux poids respectifs de ces catégories dans la population totale. Pour mémoire, les catégories A+ et A (y compris les contractuels) représentent 64% des effectifs physiques, la catégorie B 21%, la catégorie C 8%, les ouvriers d'État 6%.

Une analyse plus fine des stagiaires par catégorie et par genre met en évidence des répartitions sensiblement différentes.

Parmi les femmes, les catégories A+, A y compris les contractuelles (soit 56% des effectifs), représentent 41% du nombre total de stagiaires, les catégories B (23% des effectifs) 35% des stagiaires, les catégories C (19% des effectifs) 23% des stagiaires et les ouvrières d'État moins de 1%.

Pour les hommes la répartition selon la catégorie des stagiaires et celle des effectifs sont quasiment identiques : les catégories A+, A et contractuels (soit 68% des effectifs) représentent 69% des stagiaires, les catégories B (20% des effectifs) 21% des stagiaires, les catégories C (3% des effectifs) 8% des stagiaires,

et les ouvriers d'État, soit 8% des hommes et 2% des stagiaires.

Les dépenses totales de formation en 2019 sont en hausse, soit 71 415 K€ à comparer aux 66 716 K€ de 2018.

La part de la DGAC est de 22% (contre 25% en 2018), celle de l'ENAC de 78%.

Le Compte Personnel de Formation est en croissance. Depuis la mise en place du dispositif en 2017, le nombre des comptes personnels de formation (CPF) ne cesse d'augmenter essentiellement pour le développement de nouvelles compétences dans de nouveaux métiers hors aviation civile (hors préparation examens et concours). Il est passé de 19 en 2018 à 39 en 2019 dont 22 au bénéfice des catégories A (18 hommes et 4 femmes), 12 de catégorie B (6 hommes et 4 femmes) et 5 femmes de catégorie C.

FORMATION PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Formation professionnelle selon la catégorie hiérarchique et le genre

	A+			A			B		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
FORMATION PROFESSIONNELLE									
FORMATION CONTINUE AU TITRE DE T1									
Nombre de stagiaires	85	31	116	7 299	1 895	9 194	2 089	1 745	3 834
Nombre de jours agents	916	416	1 332	13 928	5 884	19 812	6 502	5 501	12 003
FORMATION CONTINUE AU TITRE DE T2									
Nombre de stagiaires	38	5	43	2 256	483	2 739	634	359	993
Nombre de jours agents	2 469	12	2 481	4 963	3 334	8 297	1 736	1 543	3 279
FORMATION CONTINUE AU TITRE DE T3									
Nombre de stagiaires	6	3	9	1 222	470	1 692	382	262	644
Nombre de jours agents	11	10	21	2 766	984	3 750	1 050	1 209	2 259
TOTAL FORMATION CONTINUE									
Nombre de stagiaires	129	39	168	10 777	2 848	13 625	3 105	2 366	5 471
Nombre de jours agents	3 396	438	3 834	21 657	10 202	31 859	9 288	8 253	17 541
PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS									
Nombre de stagiaires	0	1	1	72	39	111	186	198	384
Nombre de jours agents		1	1	172	117	289	635	671	1 306
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION = 0									
CONGÉ DE FORMATION									
Nombre de stagiaires	0	0	0	3	1	4	2	2	4
Nombre de jours indemnisés ⁽¹⁾	0	0	0	251	198	449	120	557	677
Nombre de jours non indemnisés ⁽¹⁾			0	0		0			0
Total nombre de jours agents	0	0	0	251	198	449	120	557	677
VAE = 0									
BILAN DE COMPÉTENCES									
Nombre de stagiaires	0	0	0	1	1	2			0
Nombre de jours agents			0	2	2	4			0
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE									
Nombre de stagiaires	129	40	169	10 853	2 889	13 742	3 293	2 566	5 859
Nombre de jours agents	3 396	439	3 835	22 082	10 519	32 601	10 043	9 481	19 524
DONT HORS TEMPS DE TRAVAIL = 0⁽²⁾									

(1) après conversion en équivalent jours ouvrables.

FORMATION PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

5

LA FORMATION

	C			Ouvriers D'ÉTAT			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
FORMATION PROFESSIONNELLE									
FORMATION CONTINUE AU TITRE DE T1									
Nombre de stagiaires	584	1 015	1 599	151	14	165	10 208	4 700	14 908
Nombre de jours agents	1 201	1 827	3 028	344	30	374	22 891	13 658	36 549
FORMATION CONTINUE AU TITRE DE T2									
Nombre de stagiaires	403	232	635	129	15	144	3 460	1 094	4 554
Nombre de jours agents	580	493	1 073	227	21	248	9 975	5 403	15 378
FORMATION CONTINUE AU TITRE DE T3									
Nombre de stagiaires	127	189	316	25	1	26	1 762	925	2 687
Nombre de jours agents	244	316	560	131	1	132	4 202	2 520	6 722
TOTAL FORMATION CONTINUE									
Nombre de stagiaires	1 114	1 436	2 550	305	30	335	15 430	6 719	22 149
Nombre de jours agents	2 025	2 636	4 661	702	52	754	37 068	21 581	58 649
PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS									
Nombre de stagiaires	194	196	390	42	4	46	494	438	932
Nombre de jours agents	631	659	1 290	95	5	100	1 533	1 453	2 986
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION = 0									
CONGÉ DE FORMATION									
Nombre de stagiaires	0	3	3	0	0	0	5	6	11
Nombre de jours indemnisés ⁽¹⁾	0	684	684			0	371	1 439	1 810
Nombre de jours non indemnisés ⁽¹⁾			0			0	0	0	0
Total nombre de jours agents	0	684	684	0	0	0	371	1 439	1 810
VAE = 0									
BILAN DE COMPÉTENCES									
Nombre de stagiaires			0			0	1	1	2
Nombre de jours agents			0			0	2	2	4
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE									
Nombre de stagiaires	1 308	1 635	2 943	347	34	381	15 930	7 164	23 094
Nombre de jours agents	2 656	3 979	6 635	797	57	854	38 974	24 475	63 449
DONT HORS TEMPS DE TRAVAIL = 0 ⁽²⁾									

(1) après conversion en équivalent jours ouvrables.

FORMATION PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Consommation du CPF et finalités de son utilisation - Nombre de stagiaires et d'heures.

	A+			A			B		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	total	Hommes	Femmes	Total
FORMATION CONTINUE									
AU TITRE DE T2 (ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES EMPLOIS) = 0									
AU TITRE DE T3 (DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES)									
Nombre de stagiaires			0	18	4	22	6	4	10
Nombre d'heures sur le temps de travail			0	933	430	1 363	273	192	465
Nombre d'heures hors temps de travail			0	497	235	732	189	568	757
Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)			0			0			0
Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0	238,3	110,8	349,2	77,0	126,7	203,7
PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS = 0									
BILAN DE COMPÉTENCES = 0									
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION = 0									
VAE = 0									
TOTAL									
Nombre de stagiaires	0	0	0	18	4	22	6	4	10
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0	933	430	1 363	273	192	465
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0	497	235	732	189	568	757
Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0	238,3	110,8	349,2	77,0	126,7	203,7

FORMATION PROFESSIONNELLE

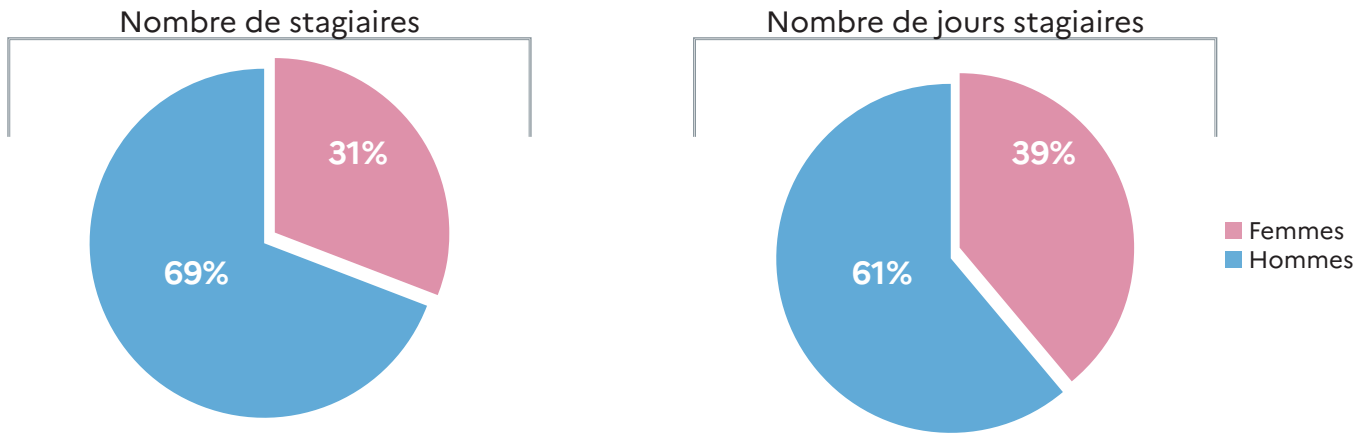
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

	C			Ouvriers D'ÉTAT			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	total	Hommes	Femmes	Total
FORMATION CONTINUE									
AU TITRE DE T2 (ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES EMPLOIS) = 0									
AU TITRE DE T3 (DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES)									
Nombre de stagiaires		5	5			0	24	13	37
Nombre d'heures sur le temps de travail		148	148			0	1 206	770	1 976
Nombre d'heures hors temps de travail		188	188			0	686	991	1 677
Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)			0			0	0	0	0
Équivalent en jours	0,0	56,0	56,0	0,0	0,0	0,0	315,3	293,5	608,8
PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS = 0									
BILAN DE COMPÉTENCES = 0									
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION = 0									
VAE = 0									
TOTAL									
Nombre de stagiaires	0	5	5	0	0	0	24	13	37
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	148	148	0	0	0	1 206	770	1 976
Nombre d'heures hors temps de travail	0	188	188	0	0	0	686	991	1 677
Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalent en jours	0,0	56,0	56,0	0,0	0,0	0,0	315,3	293,5	608,8

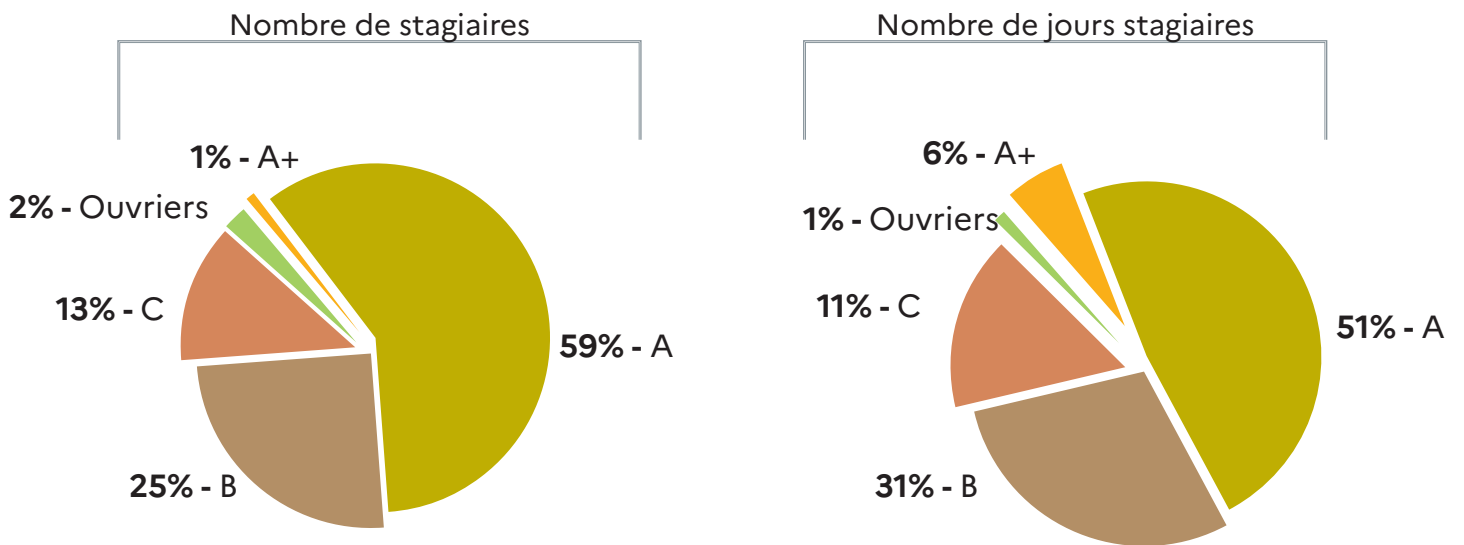
FORMATION PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

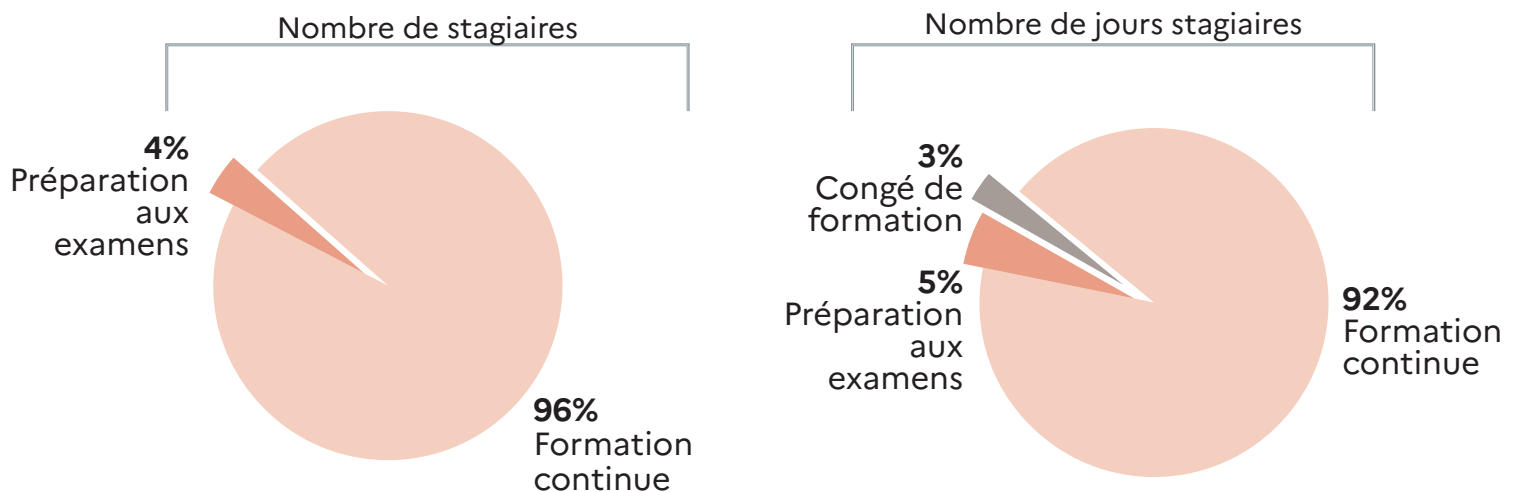
Répartition de la formation professionnelle selon le genre



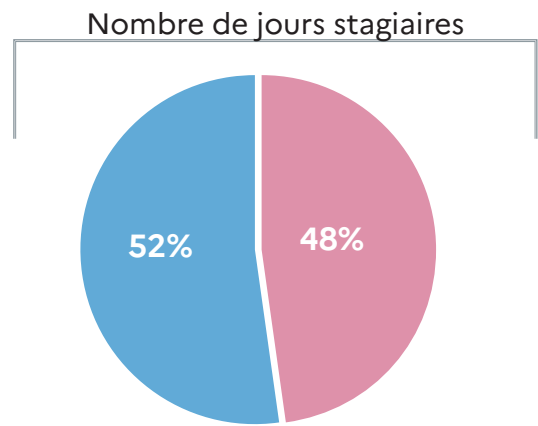
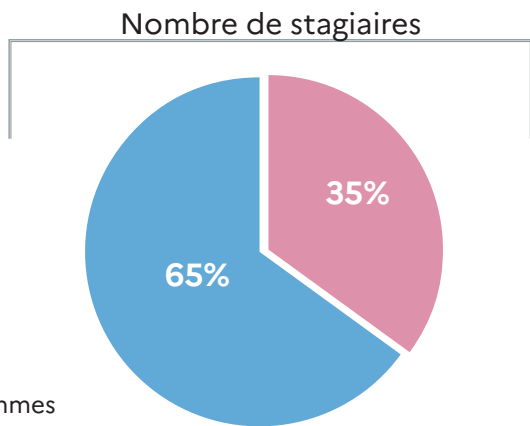
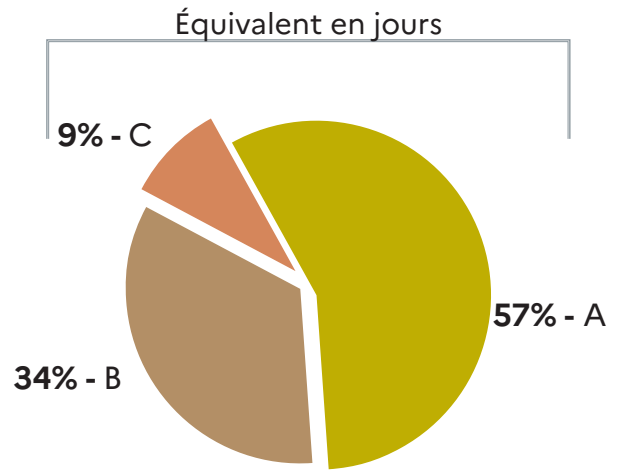
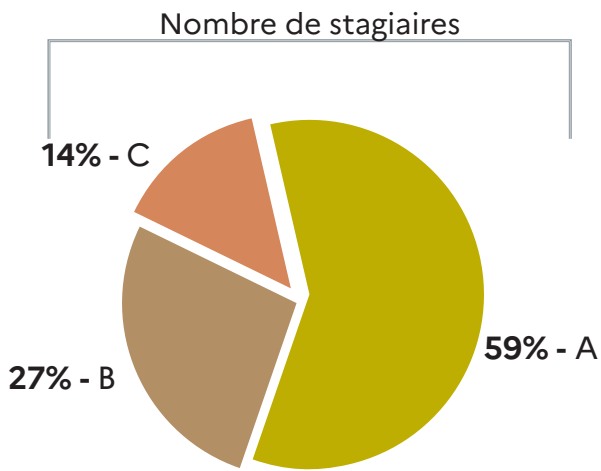
Répartition de la formation professionnelle selon la catégorie



Répartition de la formation professionnelle selon le type



La consommation du compte personnel de formation selon la catégorie



■ Femmes
■ Hommes

DÉPENSES DE FORMATION

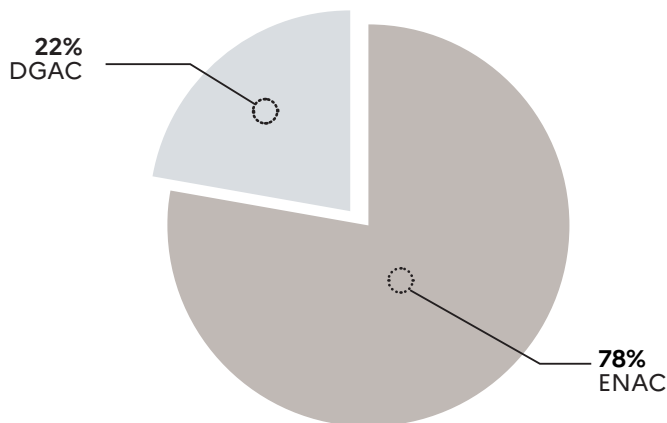
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Répartition des dépenses de formation en euros (hors rémunération des stagiaires)

		Montant en €	Montant formation sans formateur interne
ENAC	Formations	55 099 933	55 507 162
	Indemnités des formateurs internes	414 507	
	Indemnités stagiaires	407 229	
DGAC	Formations	13 241 179	15 908 079
	Indemnités des formateurs internes	93 847	
	Indemnités stagiaires	2 666 900	
Dépenses de formation		71 923 595	71 415 241



DÉPENSES DE FORMATION



Note : les dépenses de la DGAC portent sur l'ensemble de la formation continue de toutes les directions et services de la DGAC

Sources : SDF, DIVA, FPC, ENAC



L'ACTION MÉDICALE

Le réseau médical prend en charge deux types de médecine :

- la médecine du travail,
- la médecine de classe 3.

45 % des services médicaux pratiquent ces deux types de médecine et s'occupent à la fois des agents de la DGAC, de l'ENAC et de Météo-France.

Ces deux types d'exercice sont cloisonnés et il n'y a pas de communication entre la prévention et la médecine à norme à moins d'un accord formel préalable de l'agent.

Ce dispositif demande un lourd travail, notamment administratif. Les copies des dossiers médicaux classe 3 sont transmises par les services médicaux au médecins évaluateurs du Pôle Aptitude des personnels de la Navigation Aérienne (DSAC/ANA/PNA).

En cas de contestation de la décision prise par le médecin examinateur aéromédical (AME) ou le médecin évaluateur, le médecin adresse un rapport circonstancié au secrétaire du Comité Médical du Contrôle de la navigation aérienne (CMCNA).

Le réseau médical comprend :

- 24 médecins en métropole
- 1 médecin en Outre-mer (plus 6 médecins extérieurs à la DGAC)
- 24 infirmières (dont 1 en Outre-mer)
- 6 assistantes
- 1 psychologue clinicienne

2 392 visites périodiques en médecine de prévention ont été réalisées en 2019 et 710 visites à la demande du salarié ou de l'administration.

2 973 visites d'aptitude classe 3 ont été effectuées par les médecins à norme.

Outre-mer, seule la Polynésie Française bénéficie d'un service médical DGAC / Météo-France.

Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane ont des conventions avec des services interentreprises.

Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle Calédonie ont une convention avec un médecin.

En 2019, une expérimentation pour la Martinique, la Guadeloupe et Guyane a fait intervenir 2 médecins du travail de la Métropole.

EFFECTIFS DES PERSONNELS DES SERVICES MÉDICAUX PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Répartition des effectifs des personnels médicaux

DGAC MÉTROPOLE	médecins classe 3	médecins du travail	médecins du travail et classe 3	TOTAL
Médecins	6	8	10	24
Psychologue clinicienne		1		1
Infirmières		23		23
Assistantes		6		6
DGAC OUTRE-MER	Aptitude de classe 3 seule	Prévention seule	Prévention et aptitude	TOTAL
Médecins		1 + 6 extérieurs DGAC		1
Infirmières		1		1

25

MÉDECINS

1

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

24

INFIRMIÈRES

512

TAUX DE COUVERTURE DES AGENTS
DGAC PAR UN MÉDECIN DE PRÉVENTION

BON À SAVOIR

Tous les médecins ne travaillent pas à temps complet

Personnels soumis à surveillance médicale particulière

	Handicapés	Femmes enceintes	Agents intégrés après CLM ou CLD (1)	Agents occupant des postes A 15.1 (soumis à des risques professionnels définis, en application du décret de 82)	Agents souffrant de pathologies particulières	TOTAL
Région Nord	26	6	7	1 666	36	1 741
Région Ouest	10	6	15	0	0	31
Région Nord-Est*	2	0	0	18	0	20
Région Centre-Est	3	1	257	257	17	535
Région Sud-Est	19	4	1	316	42	382
Région Sud	61	3	5	1 436	30	1 535
Région Sud-Ouest	0	0	0	2	0	2
Antilles Guyane	52	11	0	6	63	132
Saint-Pierre-et-Miquelon	2	0	0	104	0	106
Réunion (Océan Indien)	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nouvelle Calédonie	0	1	5	25	0	31
Polynésie	1	1	0	70	14	86
TOTAL GÉNÉRAL	176	33	290	3 900	202	4 601

* CLM/CLD : congés de longue maladie ou de longue durée

4 601

AGENTS SOUMIS
À DES RISQUES PROFESSIONNELS

ACTIVITÉ MÉDICALE EN MÉDECINE DE PRÉVENTION

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Examens médicaux cliniques par services

	VISITES DE PRÉVENTION OBLIGATOIRES			AUTRES VISITES				
	Théorique	Visites périodiques (1)	Autres (2)	Visites de reprise (3)	Prise de poste	Départ/Retour Outre-mer	À la demande	Urgences
Nord	2 471	703	152	33	2	13	136	65
Ouest	886	81	0	1	0	4	14	2
Nord-Est*	340	285	0	0	0	3	4	3
Centre-Est	466	85	70	18	12	2	58	1
Sud-Est	875	242	84	8	0	4	69	1
Sud	3 981	525	355	45	0	9	303	9
Sud-Ouest	1 263	221	0	6	0	2	69	6
Antilles-Guyane	206	33	5	0	0	0	10	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	28	25	0	1	0	0	5	0
Réunion (Océan Indien)	127	20	16	3	0	0	11	0
Nouvelle Calédonie	228	94	0	6	0	0	5	0
Polynésie française	245	78	18	6	0	2	26	2
TOTAL GÉNÉRAL	11 116	2 392	700	127	14	39	710	89

Rappel des règles relatives à la surveillance des agents dans la fonction publique :

* Nord-Est : 2 conventions hors DGAC, CRNA/E& Strasbourg

(1) agents soumis à SMP : visite médicale obligatoire au moins annuelle (cf. tableau 2)

(2) autres agents : visite médicale obligatoire quinquennale ou à un autre rythme choisi par agent (annuelle, biennale...)

(3) les visites de reprise ne sont pas obligatoires sauf après un congés de longue maladie ou longue durée.

(4) dont visites spontanées

NOMBRE TOTAL DE
VISITES MÉDICALES
RÉALISÉES

4 071

Examens médicaux complémentaires

ACTES		
	ECG	2 547
	OPH (acuité visuelle, ...)	3 654
	AUDIO (audiogrammes, ...)	2 626
	Urine	3 782
	Sang-bio	106
	Exploration Fonctionnelle Respiratoire / peack flow (mesure du débit expiratoire)	134
	Vaccination	803
Autres	Radiographie pulmonaire	33
	Recherche Agents Toxiques	30
	Plombémie	8
	Surveillance Amiante	5
	etc...	41

ACTES MÉDICAUX
COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉS

13 769

ACTIVITÉ MÉDICALE EN MÉDECINE D'APTITUDE AU CONTRÔLE CLASSE 3 PÉRIMÈTRE DGAC

Visites d'aptitude au contrôle des ICNA et TSEEAC exerçant des fonctions de contrôle de la navigation aérienne

MÉDECINS	EFFECTIFS	NOMBRE DE VISITES D'APTITUDE EFFECTUÉES EN 2019		
		APTE	AVIS D'INAPTITUDE	RENOI
Nord (hors RP)	1 051	739	9	18
Ouest	465	404	2	1
Nord-Est	485	190	1	5
Centre-Est	210	174	2	3
Sud-Est	1 136	664	2	6
Sud	536	284	3	1
Sud-Ouest	422	274	0	6
Antilles-Guyane	141	87	1	8
Réunion	45	31	2	1
Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Polynésie	86	54	1	0
St-Pierre-et-Miquelon	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	4 577	2 901	23	49
		2 973		



2 973

VISITES RÉVISIONNELLES

BON À SAVOIR

L'aptitude médicale au contrôle de la navigation aérienne est vérifiée tous les 2 ans à l'occasion d'une visite de renouvellement ; tous les ans à partir de 40 ans.

À partir de 2017, les visites d'admission ne sont plus faites par la DGAC, mais sont effectuées à l'extérieur dans les CEMPN.

Nombre de dossiers traités lors des comités médicaux

COMITÉS ET COMMISSIONS	2015	2016	2017	2018	2019
Comité médical central des transports (CLM/CLD)	48 9 séances	37 6 séances	44 7 séances	31 4 séances	34 8 séances
Comité médical du contrôle de la navigation aérienne	107 8 séances	96 7 séances	52 7 séances	16 4 séances	17 4 séances
Commission de réforme centrale des transports	6 3 séances	11 4 séances	11 4 séances	5 3 séances	7 4 séances
Commission de Réforme des Ouvriers du Cadre	9 4 séances	6 3 séances	5 3 séances	9 2 séances	3 1 séance
Commission Consultative nationale pour les Rentes d'Accidents du Travail	néant	néant	néant	néant	néant
TOTAL DES DOSSIERS	170	150	112	61	61

Comité médical central des transports

Le comité médical est une instance consultative (composée de médecins agréés par la DDASS et désignés par l'administration) qui donne un avis au regard de l'état de santé du fonctionnaire :

- sur le placement en congés de maladie (CLM et CLD),
- sur la reprise de fonctions à l'issue de ces congés (à temps partiel thérapeutique voire sa prolongation),
- sur la mise en disponibilité d'office, hormis les cas de compétence de la commission de réforme.

Cet avis est soumis à l'administration qui se prononce sur l'octroi ou le renouvellement.

Comité médical du contrôle de navigation aérienne

Le comité médical du contrôle de la navigation aérienne a été créé en juillet 2002. Il est chargé des recours d'ordre médical relatifs aux avis d'aptitude et d'inaptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. Il répond aux spécifications demandées dans l'arrêté du 16 mai 2008 concernant l'aptitude médicale "classe 3".

Le Médecin-chef de la DGAC en assure le secrétariat permanent.

Il fonctionne en toute indépendance et célérité.

Commissions de réforme des personnels ouvriers

Ces commissions sont chargées de formuler un avis sur les propositions de réforme des personnels ouvriers (autorisations spéciales d'absence, congés de longue maladie, congés de longue durée, temps partiel thérapeutique, congés sans salaire, reclassement dans un autre emploi, retraite pour invalidité).

Commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire (composée des médecins du comité médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel) qui donne un avis sur :

- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie,
- l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle,
- le renouvellement d'une disponibilité pour raison de santé, lors de la troisième année et au-delà s'il est prouvé que l'agent pourra reprendre ses fonctions,
- le placement en retraite pour invalidité,
- la majoration assistance constante tierce personne et son renouvellement.

L'administration se prononce définitivement sur ces avis.

Commission nationale consultative des rentes d'accidents du travail

Elle est consultée sur les modalités de la répartition pécuniaire accordée aux ouvriers et aux agents non titulaires à l'occasion des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle donne un avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à bénéficier d'une rente, sur la date de la consolidation de la lésion ainsi que sur le taux d'incapacité permanente, partielle ou la révision de ce taux.



LE DIALOGUE SOCIAL

Ce chapitre traite des indicateurs relatifs au dialogue social de la DGAC, et notamment le paysage syndical (par corps et services), les instances de concertation, les mouvements sociaux et les décharges d'activité de service. Les données traitées sont issues des résultats des élections professionnelles de décembre 2018 et du suivi réalisé par les services. Les mouvements sociaux 2019 concernent à la fois des périmètres interministériel (Fonction Publique), ministériel (ministère de la Transition écologique et solidaire), national (DGAC) ou local (sites de la DGAC).

LES POINTS CLÉS

Suite aux élections de 2018, pour lesquelles la participation s'est située autour de 77% en moyenne, l'ensemble des instances de concertation s'est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019, sur les bases de la nouvelle représentativité issue du scrutin.

En 2019, 28 mouvements sociaux (Fonction publique, ministère, DGAC et sites locaux) ont provoqué 4 409 jours perdus pour faits de grève, soit quasi un doublement par rapport à 2018. Cette évolution est essentiellement due aux mouvements de grève fonction publique relatifs à la loi de transformation de la fonction publique au 1^{er} semestre et au projet de réforme des régimes de retraites au second semestre.

En revanche, sur le périmètre DGAC et Ministère, le nombre de jours non-travaillés pour faits de grève a, une nouvelle fois, diminué par rapport à l'année 2018, passant de 384 à 345.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Répartition des sièges par organisation syndicale pour l'ensemble des comités techniques (CT) de proximité

Comités techniques	Nb inscrits	Nb votants	Blancs ou nuls	Suffrages exprimés	SPAC-CFDT	FEETS-FO	UNSA Aviation civile	USAC-CGT	SNCTA	CFE-CGC	SFAO METAC ou SFTAC	SNPL France Alpa
CT/SCR	636	456	19	437	116	153	59	109	0	0	0	0
%		71,70%	2,99%	68,71%	26,54%	35,01%	13,50%	24,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					3	4	1	2				
CT/DSAC	1 069	866	40	826	165	233	267	161	0	0	0	0
%		81,01%	3,74%	77,27%	19,98%	28,21%	32,32%	19,49%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					2	3	3	2				
CT/DSNA	7 232	5955	159	5796	481	617	1289	1581	1828	0	0	0
%		82,34%	2,20%	80,14%	8,30%	10,65%	22,24%	27,28%	31,54%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					1	1	2	3	3			
CT/STAC	179	140	6	134	0	56	23	55	0	0	0	0
%		78,21%	3,35%	74,86%	0,00%	41,79%	17,16%	41,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus						3	1	2				
CT/SNIA	440	360	9	351	57	114	39	141	0	0	0	0
%		81,82%	2,05%	79,77%	16,24%	32,48%	11,11%	40,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					1	3	1	4				
CT/SSIM	124	106	6	100	36	29	0	35	0	0	0	0
%		85,48%	4,84%	80,65%	36,00%	29,00%	0,00%	35,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					1	2		2				
CT/ENAC*	930	721	23	698	95	267	70	170	95,04	0	0	0,96
%		77,53%	2,47%	75,05%	13,61%	38,25%	10,03%	24,36%	13,62%	0,00%	0,00%	0,14%
Nb de sièges obtenus					1	4	1	3	1*			
CT/SEAC PF	226	186	4	182	17	65	50	13	37	0	0	0
%		82,30%	1,77%	80,53%	9,34%	35,71%	27,47%	7,14%	20,33%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus						3	2		2			
CT/SEAC WF	27	26	1	25	10	11	4	0	0	0	0	0
%		96,30%	3,70%	92,59%	40,00%	44,00%	16,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					1	1						
CT/DAC NC	153	121	10	111	0	0	0	0	16	53	42	0
%		79,08%	6,54%	72,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	14,41%	47,75%	37,84%	0,00%
Nb de sièges obtenus									1	3	2	

La représentativité syndicale s'apprécie au travers des résultats des élections aux comités techniques (CT) de proximité (scrutin de liste) qui se sont déroulées en décembre 2018. Ces élections auront lieu tous les quatre ans.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

CT de réseau de la DGAC

	Nombre inscrits	Nombre de votants	Blanc/nuls	Suffrages exprimés	Nombre de voix	Nb de sièges	Titulaires Nb femmes	Titulaires Nb hommes	Suppléants Nb femmes	Suppléants Nb hommes
	11 016	8 937	277	8 660		10	0	10	1	9
SPAC-CFDT					977	1	0	1	0	1
FEETS-FO					1 545	2	0	2	0	2
UNSA Aviation civile					1 801	2	0	2	0	2
USAC-CGT					2 265	3	0	3	1	2
SNCTA					1 976,04	2	0	2	0	2
SNPL FRANCE ALPA					0,96					
CFE CGC					53					
SFAO-SFT/AC					42					

En Administration Centrale

	FEETS-FO	SPAC-CFDT	USAC-CGT	SNCTA	SNPL/France Alpa	UNSA Aviation Civile	SOLIDAIRES Environnement
CHSCT de réseau DGAC* arr. du 14/01/2019 publié l22/01/2019)	1	1	2	2		1	
CCAS* Arrêté du 31/01/2019	2	2	3	2		2	

*suites aux élections professionnelles de décembre 2018

CT : Comité Technique
CCAS : Comité Central d'Action Sociale
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Source : élections décembre 2018

BON À SAVOIR

La représentativité syndicale de la DGAC est constituée à partir de l'agrégation des résultats des CT de proximité pour former le CT de réseau de la DGAC.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

CAP CORPS TECHNIQUES

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNICAC-FO	UTCAC	USAC-CGT
IEEAC	678	501	13	488	81	266	15	126
%		74%	1,92%	71,98%	16,60%	54,51%	3,07%	25,82%
Nb de sièges obtenus					1	3		1
Titulaires	Femmes				0	1		1
	Hommes				1	2		0
Suppléants	Femmes				0	1		0
	Hommes				1	2		1

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNNA-FO	UNSA-ICNA	USAC-CGT	SNCTA
ICNA	3 828	3 162	58	3 104	128	75	533	639	1 729
%		83%	1,52%	81,09%	4,12%	2,42%	17,17%	20,59%	55,70%
Nb de sièges obtenus							2	2	7
Titulaires	Femmes						1	1	2
	Hommes						1	1	5
Suppléants	Femmes						2	1	3
	Hommes						0	1	4

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNNA-FO	UNSA-IESSA	USAC-CGT
IESSA	1 387	1 198	21	1 177	116	24	535	502
%		86%	1,51%	84,86%	9,86%	2,04%	45,45%	42,65%
Nb de sièges obtenus							4	3
Titulaires	Femmes						1	1
	Hommes						3	2
Suppléants	Femmes						0	0
	Hommes						4	3

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNNA-FO	UTCAC	USAC-CGT	SNCTA
TSEEAC	1 582	1 216	34	1 182	118	294	437	249	84
%		77%	2,15%	74,72%	9,98%	24,87%	36,97%	21,07%	7,11%
Nb de sièges obtenus						2	3	1	
Titulaires	Femmes					0	1	1	
	Hommes					2	2	0	
Suppléants	Femmes					2	0	0	
	Hommes					0	3	1	

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SNNA-FO	UTCAC
TSEEC CEAPF	59	48	1	47	30	17
%		81%	1,69%	79,66%	63,83%	36,17%
Nb de sièges obtenus					2	1
Titulaires	Femmes				0	0
	Hommes				2	1
Suppléants	Femmes				0	0
	Hommes				2	1

CCP CONTRACTUELS

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNNA-FO	USAC-CGT
84-16	246	125	3	122	41	48	33
%		51%	1,22%	49,59%	33,61%	39,34%	27,05%
Nb de sièges obtenus					1	1	
Titulaires	Femmes				1	0	
	Hommes				0	1	
Suppléants	Femmes				0	1	
	Hommes				1	0	

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SNPACM-FO	SNPL/ France Alpha
PNT	120	91	2	89	31	58
%		76%	1,67%	74,17%	34,83%	65,17%
Nb de sièges obtenus					2	3
Titulaires	Femmes				0	0
	Hommes				2	3
Suppléants	Femmes				0	0
	Hommes				2	3

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

CAP CORPS ADMINISTRATIFS

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	USAC-UNSAFP
ADM CIV	34	22	2	20	20
%		65%	5,88%	58,82%	100,00%
Nb de sièges obtenus					3
Titulaires	Femmes				0
	Hommes				3
Suppléants	Femmes				1
	Hommes				2

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNICAC-FO	UTCAC	USAC-CGT
ATTACHÉS	328	271	11	260	60	126	31	43
%		83%	3,35%	79,27%	23,08%	48,46%	11,92%	16,54%
Nb de sièges obtenus					1	3		1
Titulaires	Femmes				1	1		0
	Hommes				0	2		1
Suppléants	Femmes				0	2		0
	Hommes				1	1		1

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNPACM-FO	UNSA-ADM	SOLIDAIRES Environnement	USAC-CGT
ASS. ADM	518	422	11	411	103	97	85	23	85
%		81%	2,12%	79,34%	25,06%	23,60%	20,68%	5,60%	20,68%
Nb de sièges obtenus					2	1	1		1
Titulaires	Femmes				2	1	0		0
	Hommes				0	0	1		1
Suppléants	Femmes				2	1	0		0
	Hommes				0	0	1		1

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNPACM-FO	UNSA-ADM	SOLIDAIRES Environnement	USAC-CGT
ADJ. ADM	1 006	822	36	786	185	126	174	48	253
%		82%	3,58%	78,13%	23,54%	16,03%	22,14%	6,11%	32,19%
Nb de sièges obtenus					1	1	1		2
Titulaires	Femmes				1	1	1		2
	Hommes				0	0	0		0
Suppléants	Femmes				1	1	1		2
	Hommes				0	0	0		0

CAO CORPS DES OUVRIERS D'ETAT DGAC

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNPACM-FO	USAC-CGT
CAO N°1 SG/DSAC	172	141	5	136	14	73	49
%		82%	2,91%	79,07%	10,29%	53,68%	36,03%
Nb de sièges obtenus						3	2
Titulaires	Femmes					0	0
	Hommes					3	2
Suppléants	Femmes					1	0
	Hommes					2	2

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNPACM-FO	USAC-CGT
CAO N°2 DSNA	329	272	12	260	25	160	75
%		83%	3,65%	79,03%	9,62%	61,54%	28,85%
Nb de sièges obtenus						4	1
Titulaires	Femmes					1	0
	Hommes					3	1
Suppléants	Femmes					0	0
	Hommes					4	1

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SPAC-CFDT	SNPACM-FO	USAC-CGT
CAO ENAC	160	142	4	138	0	98	40
%		89%	2,50%	86,25%	0,00%	71,01%	28,99%
Nb de sièges obtenus						3	1
Titulaires	Femmes					0	0
	Hommes					3	1
Suppléants	Femmes					0	0
	Hommes					3	1

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

PÉRIMÈTRE DGAC

CCOPA

	nb inscrits	nb votants	blancs ou nuls	suffrages exprimés	SNPACM-FO	USAC-CGT
OUVRIERS PARC/ATELIERS	70	51	4	47	19	28
%		73%	5,71%	67,14%	40,43%	59,57%
Nb de sièges obtenus					1	2
Titulaires	Femmes				0	0
	Hommes				1	2
Suppléants	Femmes				0	0
	Hommes				1	2

Organismes de concertation corps des Ouvriers

Organismes désignés suite aux résultats des élections (DGAC+Météo-France)

	USAC-CGT	SNPACM-FO	SPAC-CFDT
CICAVEO* Arrêté du 14/01/2019	3	6	1
INCO** Arrêté du 28/01/2019	3	6	1

*CICAVEO : Commission d'information et de concertation sur les avis de vacance d'emplois ouvriers

**INCO : Instance nationale de concertation des ouvriers

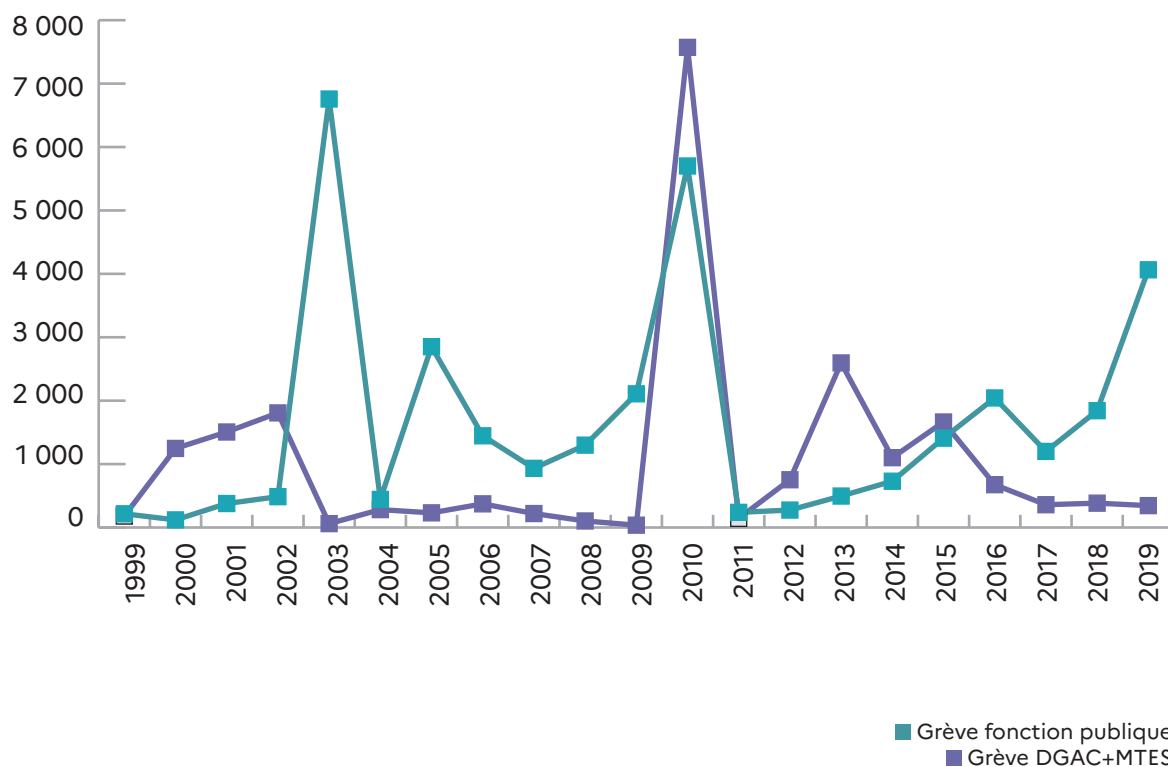
MOUVEMENTS SOCIAUX PÉRIMÈTRE DGAC/MTES/FPE

Évolution du nombre de jours non travaillés pour faits de grève de 1999 à 2019

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Grève fonction publique	216	120	378	486	6 757	443	2 852	1 446	933	1 299	2 108
Grève DGAC + MTES	181	1 247	1 506	1 807	61	282	231	373	220	103	37
TOTAL	397	1 367	1 884	2 293	6 818	725	3 083	1 819	1 153	1 402	2 145

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Grève fonction publique	5 701	239	275	496	730	1 409	2 043	1 200	1 842	4 064
Grève DGAC + MTES	7 572	144	753	2 595	1 101	1 664	675	359	384	345
TOTAL	13 273	383	1 028	3 091	1 831	3 073	2 718	1 559	2 226	4 409

Évolution du nombre de jours non travaillés pour faits de grève de 1999 à 2019



MOYENS SYNDICAUX HUMAINS TECHNIQUES ET FINANCIERS

PÉRIMÈTRE DGAC

Les moyens humains

Le décret n°2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 apporte des changements aux droits syndicaux et redéfinit les critères d'appréciation de la représentativité qui conditionne l'octroi de certains droits et moyens.

Le ministère en charge de l'écologie (MTES) définit le contingent de crédit temps syndical exprimé en équivalent temps plein (ETP) à l'issue du renouvellement général des comités techniques et le notifie ensuite aux fédérations des organisations syndicales représentatives.

Le contingent qui est reconduit chaque année, comprend d'une part les décharges d'activité de service qui font l'objet de décision et d'autre part les crédits d'heures (coupons établis par le MTES).

À la date du 31 décembre 2019, le contingent a été utilisé de la façon suivante :

	Nombre d'agents	Nombre de jours attribués	Nombre d'agents	Nombre de jours utilisés
DAS Totales	17	2 661,5	17	2 661,5
DAS partielles	85	3 401,5	42	1 013
ASA 13			270	1 218
ASA 15			70	590
CTS (Coupons)		NC	80	544
CTS Européens (Coupons)		2 760	7	128

Les moyens techniques et financiers

Les moyens techniques et financiers pour les organisations syndicales de la DGAC sont définis dans la convention nationale de dialogue social renouvelée tous les quatre ans et dans sa déclinaison locale.

Dans la convention nationale de dialogue social (CNDS) pour la période 2019-2022, une subvention annuelle est allouée à l'ensemble des organisations syndicales de la DGAC, au titre de la participation de la DGAC à leurs frais de fonctionnement. Cette subvention s'est élevée à 190 000 euros et a été répartie de la manière suivante conformément au mode de calcul défini dans la CNDS :

Organisations syndicales	Montant de la subvention (en euros)
USAC-CGT	54 021 €
UNSA Aviation Civile	
(UTCAC, UNSA ICNA, UNSA IESSA)	39 847 €
FEETS-FO	
(SNPACM/FO, SNNA/FO, SNICAC/FO)	38 857 €
SNCTA	31 839 €
SPAC-CFDT	22 869 €
SNPL France Alpa	2 567 €
Total	190 000 €



L'ACTION SOCIALE

La politique d'action sociale individuelle et collective de la DGAC vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles en apportant une réponse adaptée à leurs besoins et à leurs ressources. Elle a aussi pour but de favoriser le lien social. Pour cela, des dispositifs d'accompagnement et des prestations adaptées ont été mis en place ainsi que des subventions aux associations.

Au sein du secrétariat général de la DGAC, le bureau de l'action sociale individuelle et collective (ASIC) pilote et gère la politique de l'action sociale en concertation avec les organismes consultatifs compétents que sont le comité central d'action sociale (CCAS) et les comités locaux d'action sociale (CLAS).

Une partie de l'action sociale DGAC et Météo-France étant commune, le périmètre pourra concerner, selon les thématiques, la DGAC seule ou la DGAC et Météo-France.

L'essentiel des données présentées sont issues des logiciels d'information financière SIF et de ressources humaines SIRh.

L'action sociale DGAC en chiffres

L'action sociale de la DGAC couvre une grande variété de champs d'interventions : la restauration, le logement, les vacances, la protection complémentaire (santé et prévoyance), l'enfance et l'organisation d'actions locales. En 2019, les dépenses d'action sociale se sont élevées à 8 253 951 € (crédits de paiement)

3 postes concentrent 88% de la dépense :

- la restauration qui représente 42% de la dépense (3 426 853 €),
- les subventions versées aux associations nationales et locales avec 32 % (2 678 859 €),
- l'aide aux familles pour 14 % de la dépense (1 181 794 €).

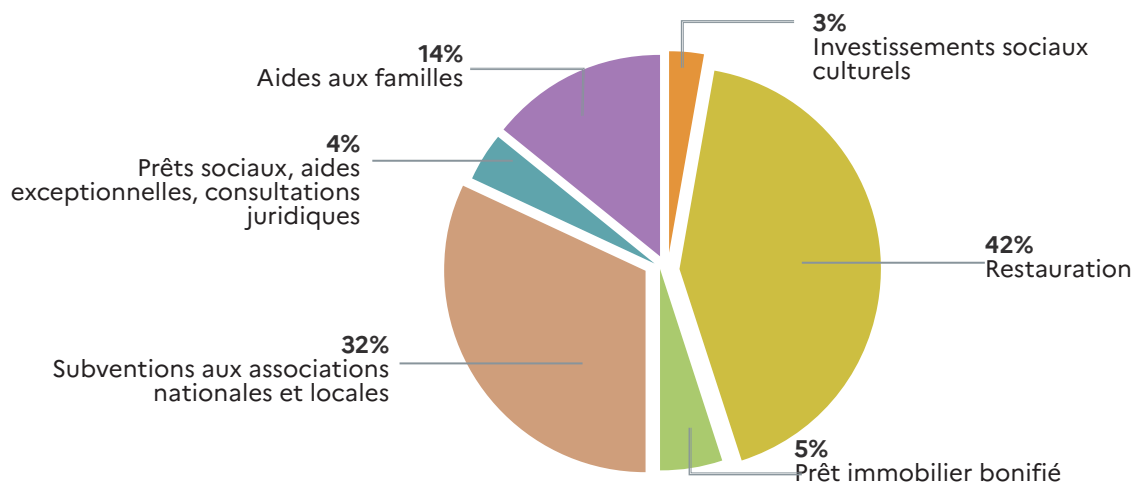
BUDGET**PÉRIMÈTRE DGAC - MÉTÉO-FRANCE****8 253 951 €****BUDGET GLOBAL
DE L'ACTION
SOCIALE****Budget global par poste de dépenses**

Situation au 31 décembre 2019		AE/Engagement	CP/Dépense
	Restauration	3 701 734 €	3 426 853 €
Logement	Prêts immobiliers bonifiés (PIB) - titre 3	431 000 €	412 620 €
Subventions associations	Subventions aux associations nationales et autres organismes (FOSA)	1 490 243 €	1 395 214 €
	Subventions aux associations locales et budget des Comités locaux d'action sociale (CLAS)	1 213 668 €	1 283 645 €
Famille	Aides à l'installation des personnes (AIP) - titre 2	650 895 €	650 895 €
	Séjours enfants *		
	Participation aux activités loisirs enfant (PALE)		
	Participation aux services d'aide à domicile (PSAD)		
	BAFA		
	Frais scolaires et universitaires		
	Aides aux parents d'enfants handicapés*		
	Crèches		
Solidarité	Aides exceptionnelles	275 698 €	275 698 €
	Aides exceptionnelles handicapés	7 909 €	14 852 €
	Prêts sociaux, (consultations juridiques)	21 473 €	20 574 €
	Consultations juridiques	0	0
	Communication	0	0
	Investissements sociaux-culturels	268 210 €	242 701 €
TOTAL		8 592 087 €	8 253 951 €

Les données ne tiennent pas compte des rétablissements de crédit

*données uniquement DGAC

Source : SIF

Répartition du budget de l'action sociale de la DGAC

LES ASSOCIATIONS

PÉRIMÈTRE DGAC/MÉTÉO-FRANCE

Subventions versées aux associations nationales (périmètre DGAC/MÉTÉO-France)

Aramis, Anafacem et Unasacem sont les 3 associations nationales DGAC – Météo-France. À ce titre, elles bénéficient de subventions pour mettre en œuvre des activités culturelles, sportives et touristiques à destination des agents actifs ou retraités, de leurs ayants droit et ayants cause.

ASSOCIATIONS NATIONALES	Association pour la Réalisation des Actions et des Missions Sociales ARAMIS		Association des Anciens Fonctionnaires de l'Aviation Civile et Météo-France ANAFACEM		Union Nationale des Associations Sportives de l'Aviation Civile et de Météo-France UNASACEM		Montant des subventions versées	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Montant de la subvention	1 115 000 €	1 066 000 €	100 243 €	104 214 €	175 000 €	175 000 €	1 390 243 €	1 345 214 €

Subventions versées aux autres organismes (périmètre DGAC)

La DGAC soutient la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA). La FOSA apporte assistance aux agents de la direction générale de l'Aviation civile et de Météo-France et à leurs familles, lorsqu'elles rencontrent des difficultés après un « accident de la vie » survenu à l'un des leurs.

Autres organismes	Fondation des œuvres sociales de l'Air (FOSA)		Montant total	
	AE	CP	AE	CP
Montant de la subvention	100 000 €	50 000 €	100 000 €	50 000 €

La politique de soutien aux actions locales

Chaque Comité local d'action sociale (CLAS) dispose d'un budget d'action locale (BAL). Cette enveloppe budgétaire, mise à disposition des CLAS, est attribuée aux associations locales en fonction de leurs projets culturels, sportifs ou touristiques. Les actions des associations sont réparties en BAL Vie associative (dotations aux associations) et BAL Vie Sociale (organisation d'actions par le CLAS dont l'arbre de Noël). Le montant du BAL est déterminé en fonction d'une clé de répartition qui correspond au nombre d'agents affectés au sein de chaque CLAS au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Répartition des subventions aux Comités locaux d'action sociale (CLAS)

Vie des CLAS	CLAS RP	CLAS CE	CLAS AG	CLAS N	CLAS NE	CLAS O	CLAS S
Montant des subventions AE	138 721 €	52 536 €	65 000 €	204 276 €	96 140 €	100 138 €	208 835 €
Montant des subventions CP	133 904 €	50 388 €	65 000 €	204 276 €	96 140 €	100 138 €	208 836 €
Vie des CLAS	CLAS SE	CLAS SO	CLAS OI	SPM	CLAS NC	CLAS PF	TOTAL
Montant des subventions AE	160 979 €	48 347 €	27 025 €	9 668 €	41 182 €	60 820 €	1 213 668 €
Montant des subventions CP	160 166 €	129 265 €	27 025 €	9 668 €	38 019 €	60 820 €	1 283 645 €

AE : autorisation d'engagement
 CP : crédit de paiement
 Source : SIF

RESTAURATION**PÉRIMÈTRE DGAC**

Avec 3 426 853 M€ consacrés à la restauration, ce poste demeure un élément essentiel de la qualité de vie au travail. Sur les sites ne disposant pas de restauration collective de proximité, les agents bénéficient de titres restaurant leur permettant de financer leurs repas. 770 418 € ont été consacrés à l'achat des titres restaurant en 2019

Restauration	AE	CP
Participation DGAC + Subvention Fonction publique	2 877 835 €	2 656 435 €
Titres restaurant	823 899 €	770 418 €
TOTAL	3 701 734 €	3 426 853 €

Restauration	2017		2018		2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Participation DGAC + Subvention Fonction publique	2 794 062 €	2 670 847 €	3 114 795 €	2 880 705 €	2 877 835 €	2 656 435 €
Titres restaurant	866 855 €	866 996 €	870 472 €	857 985 €	823 899 €	770 418 €
TOTAL	3 660 917 €	3 537 843 €	3 985 267 €	3 738 690 €	3 701 734 €	3 426 853 €

AE : autorisation d'engagement
 CP : crédit de paiement
 Source : SIF Exécution budgétaire 2019

LOGEMENT**PÉRIMÈTRE DGAC**

Le logement est un axe fort de la politique d'action sociale de la DGAC. L'aide à l'installation, le parc de logements sociaux locatifs et le prêt immobilier bonifié (PIB) sont les trois volets mis en place dans ce domaine.

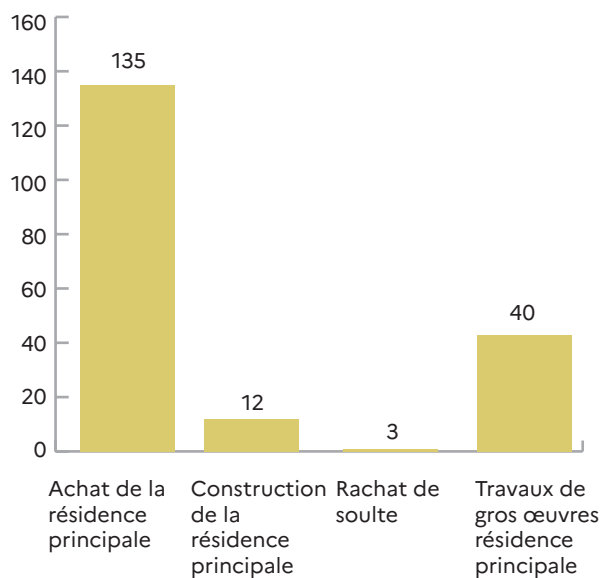
Le prêt immobilier bonifié (PIB)

Cette offre de prêt a pour but d'aider les agents DGAC titulaires lors de l'achat de leur résidence principale ou la mise en œuvre de travaux de gros œuvre. En 2019, avec le taux de PIB de la BFM, le taux « emprunteur » est resté à 0% pour la 5^e année consécutive en raison de la participation de la DGAC au taux d'emprunt qui peut aller jusqu'à un montant de 40 000€ selon la zone géographique.

Attribution du PIB par catégorie et tranche d'âge

Demandeurs	< 35 ans	35 - 50 ans	> 50 ans	TOTAL
A+	2	2	0	4
A	61	56	3	120
B	18	12	6	36
C	3	7	8	18
Contractuels	0	2	0	2
Ouvriers	4	4	2	10
TOTAL	88	83	19	190

Nombre de prêts immobiliers bonifiés attribués (par type de demande)



Attribution du PIB par type de projet

Objet du PIB	Nombre de prêts attribués
Achat	135
Construction	12
Rachat de soultte	3
Travaux de gros œuvre dans la résidence principale	40
TOTAL	190

PIB obtenus pour l'achat d'une résidence principale

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
A+	0	4	4
A	23	60	83
B	10	15	25
C	12	1	13
Contractuels	1	1	2
Ouvriers	0	8	8
TOTAL	46	89	135

PIB obtenus pour réaliser des travaux de gros œuvre dans la résidence principale

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
A	11	15	26
B	3	4	7
C	5	0	5
Ouvriers	0	2	2
TOTAL	19	24	40

LOGEMENT

PÉRIMÈTRE DGAC

L'aide à l'installation des personnels (AIP)

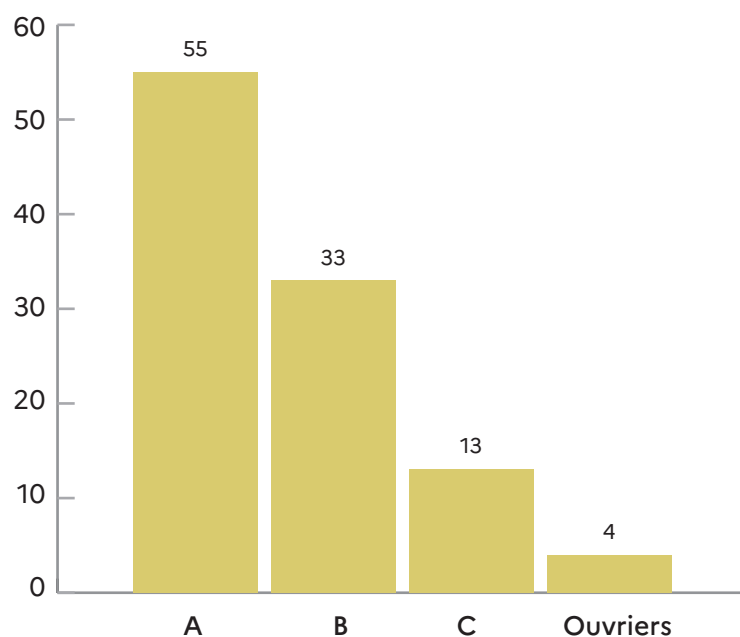
Cette aide non remboursable est versée aux agents, sous conditions de ressources, à la première affectation à la DGAC et en cas de mutation dans une nouvelle région administrative.

Elle permet à l'agent de prendre en charge des dépenses préalablement et réellement engagées lors de l'installation dans son nouveau logement. Elle est réservée aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, aux ouvriers d'État, aux agents détachés à la DGAC ainsi qu'aux contractuels justifiant d'une activité pérenne.

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A	TOTAL	43	12	55
	< 35 ans	39	12	51
	35 - 50 ans	4		4
B	TOTAL	20	13	33
	< 35 ans	13	8	21
	35 - 50 ans		1	1
	> 50 ans	7	4	11
C	TOTAL	7	6	13
	< 35 ans	4	1	5
	35 - 50 ans		1	1
	> 50 ans	3	4	7
Ouvriers	TOTAL	4		4
	35 - 50 ans	2		2
	> 50 ans	2		2
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		74	31	105

Source : SIRh

Répartition de l'attribution de l'Aide à l'installation des personnels (AIP), par catégorie



Le parc locatif

Les logements du parc locatif réservés par la DGAC permettent de répondre aux situations d'offres et de demandes dans un contexte particulièrement tendu en région parisienne. Les agents peuvent par ailleurs bénéficier du parc interministériel géré par la Préfecture de Paris et accessible via un site Internet dédié.

Un programme de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap est mis en œuvre via l'action sociale interministérielle.

Trois types d'aides sont mises en place :

- l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans,
 - l'allocation pour les jeunes adultes poursuivant leurs études ou un apprentissage,
 - la participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour les enfants handicapés.

En 2019, 84 agents ont bénéficié d'une allocation pour enfants en situation de handicap.

Répartition des bénéficiaires de l'allocation aux parents d'enfants handicapés

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A+	TOTAL	1		1
	> 50 ans	1		1
A	TOTAL	30	7	37
	< 35 ans	1		1
	35 - 50 ans	19	7	26
	> 50 ans	10		10
B	TOTAL	10	7	17
	35 - 50 ans	6	6	12
	> 50 ans	4	1	5
C	TOTAL	6	10	16
	35 - 50 ans	4	6	10
	> 50 ans	2	4	6
Ouvriers	TOTAL	9		9
	< 35 ans	4		4
	35 - 50 ans	5		5
Retraités	TOTAL	3	1	4
	> 50 ans	3	1	4
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		59	25	84

Source : SIRh

SOUTIEN AUX FAMILLES

PÉRIMÈTRE DGAC

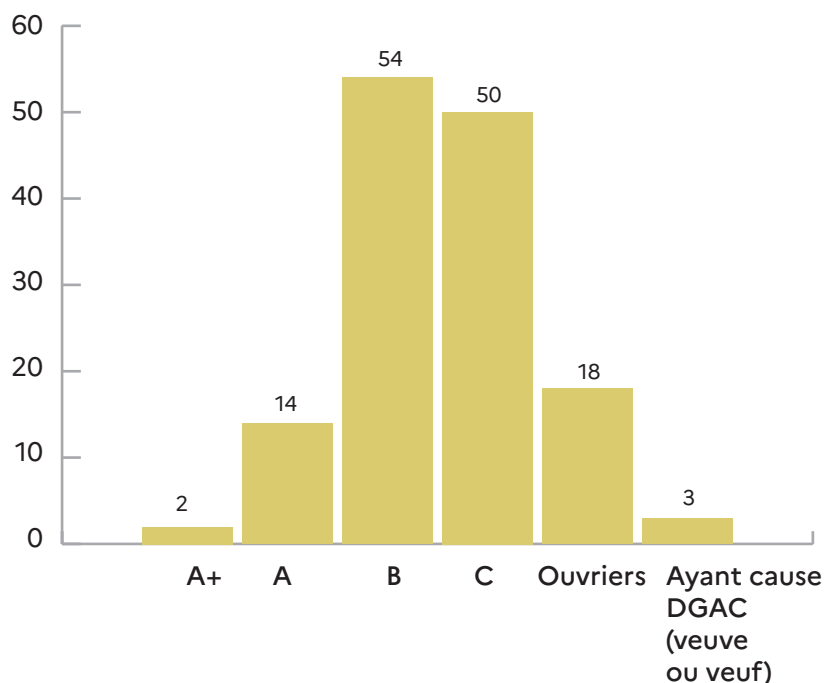
Les séjours enfants

Des prestations interministérielles avec application d'un quotient familial sont accordées pour les séjours d'enfants. Il s'agit de participations aux frais de séjours dans des centres de vacances avec hébergement, des centres de loisirs sans hébergement, des centres familiaux de vacances et gîtes, des séjours linguistiques.

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A+	TOTAL	1	1	2
	< 35 ans		1	1
	> 50 ans	1		1
A	TOTAL	7	7	14
	< 35 ans	1	1	2
	35 - 50 ans	5	6	11
	> 50 ans	1		1
B	TOTAL	24	30	54
	< 35 ans	1		1
	35 - 50 ans	18	25	43
	> 50 ans	5	5	10
C	TOTAL	8	42	50
	< 35 ans	1	1	2
	35 - 50 ans	5	36	41
	> 50 ans	2	5	7
Ouvriers	TOTAL	16	2	18
	35 - 51 ans	12	2	14
	> 50 ans	4		4
Ayant cause DGAC (veuve ou veuf)	TOTAL		3	3
	35 - 50 ans		1	1
	> 50 ans		2	2
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		56	85	141

Source : SIRh

Répartition de la subvention pour séjours d'enfants, par catégorie



La participation aux activités des loisirs des enfants (PALE)

La participation aux activités des loisirs des enfants (PALE) a pour objet de participer au financement des activités de loisirs qui se déroulent dans le cadre de structures non subventionnées par la DGAC et qui entraînent des frais d'inscription ou de cotisation.

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A+	TOTAL	2		2
	35 - 50 ans	1		1
	> 50 ans	1		1
A	TOTAL	41	12	53
	< 35 ans	1	1	2
	35 - 50 ans	36	10	46
	> 50 ans	4	1	5
B	TOTAL	59	54	113
	< 35 ans	2	1	3
	35 - 50 ans	42	43	85
	> 50 ans	15	10	25
C	TOTAL	21	82	103
	< 35 ans		6	6
	35 - 50 ans	13	62	75
	> 50 ans	8	14	22
Ouvriers	TOTAL	53	6	59
	< 35 ans	1	1	2
	35 - 50 ans	38	3	41
	> 50 ans	14	2	16
Ayant cause DGAC (veuve ou veuf)	TOTAL		2	2
	35 - 50 ans		1	1
	> 50 ans		1	1
Retraités	TOTAL		1	1
	35 - 50 ans		1	1
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		176	157	333

Source : SIRh

333

AGENTS ONT
BÉNÉFICIÉ DE
LA PALE

SOUTIEN AUX FAMILLES

PÉRIMÈTRE DGAC

La participation aux frais scolaires et universitaires

Cette prestation, versée sous conditions de ressources, est destinée aux enfants de 6 à 25 ans fiscalement à la charge de l'agent. Son montant varie selon le quotient familial, l'âge et le cycle scolaire de l'enfant.

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A+	TOTAL	4		4
	35 - 50 ans	2		2
	> 50 ans	2		2
A	TOTAL	65	15	80
	< 35 ans	1	1	2
	35 - 50 ans	51	12	63
	> 50 ans	13	2	15
B	TOTAL	103	100	203
	< 35 ans	2	3	5
	35 - 50 ans	68	79	147
	> 50 ans	33	18	51
C	TOTAL	39	148	187
	< 35 ans		5	5
	35 - 50 ans	18	91	109
	> 50 ans	21	52	73
Ouvriers	TOTAL	102	8	110
	< 35 ans	1	1	2
	35 - 50 ans	63	4	67
	> 50 ans	38	3	41
Ayant cause DGAC (veuve ou veuf)	TOTAL	1	4	5
	35 - 50 ans		1	1
	> 50 ans	1	3	4
Retraités	TOTAL	2	2	4
	35 - 50 ans	2	2	4
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		316	277	593

Source : SIRh



593

AGENTS ONT
BÉNÉFICIÉ DE LA
PARTICIPATION AUX
FRAIS SCOLAIRES
ET UNIVERSITAIRES

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de centres de vacances et de loisirs est ouvert à tous les bénéficiaires de l'action sociale. La prestation est versée sous conditions de ressources et son montant varie selon le quotient familial.

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A	TOTAL	1		1
	< 35 ans	1		1
B	TOTAL	1	2	3
	35 - 50 ans	1	1	2
	> 50 ans		1	1
C	TOTAL		4	4
	35 - 50 ans		4	4
Ouvriers	TOTAL	2	1	3
	35 - 50 ans	2	1	3
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		4	7	11

Source : SIRh

La participation au service d'aide à domicile (PSAD)

La PSAD est une participation aux dépenses liées aux emplois de service d'aide à domicile. Cette prestation destinée aux personnels actifs et aux retraités est plafonnée à 50 heures par an pour les actifs et 100 heures pour les retraités.

Demandeurs		Hommes	Femmes	TOTAL
A+	TOTAL	1		1
	< 35 ans	1		1
A	TOTAL	18	13	31
	< 35 ans	1		1
	35 - 50 ans	13	12	25
	> 50 ans	4	1	5
B	TOTAL	7	17	24
	35 - 50 ans	5	12	17
	> 50 ans	2	5	7
C	TOTAL	4	16	20
	< 35 ans		2	2
	35 - 50 ans	3	9	12
	> 50 ans	1	5	6
Ouvriers	TOTAL	7	1	8
	35 - 50 ans	3	1	4
	> 50 ans	4		4
Ayant cause DGAC (veuve ou veuf)	TOTAL		4	4
	> 50 ans		4	4
Retraités	TOTAL	9	4	13
	> 50 ans	9	4	13
TOTAL BÉNÉFICIAIRES		46	55	101

Source : SIRh

SOUTIEN AUX FAMILLES**PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC****Les réservations de berceaux**

Un marché national de réservation de berceaux a été passé avec le prestataire Babilou en 2016. Ce marché couvre 45 berceaux (avec plus ou moins 2 places) sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 août 2020.

Les sites non couverts par ce marché national bénéficient de conventions couvrant 20 berceaux. Ces conventions sont maintenues jusqu'au renouvellement du marché en 2020.

	SITES DES CRÈCHES						
	Paris	Athis-Mons-Orly		Roissy		Reims	Lyon
Types d'horaires	CL	CL	AT	CL	AT	CL	CL
Nombre d'enfants accueillis	8	7	9	4	3	17	3
Nombre de berceaux réservés	8	5	2	2	2	14	3

	SITES DES CRÈCHES					TOTAL
	Brest	Toulouse	ENAC Toulouse La Marelle	Bordeaux	Aix-en- Provence	
Type d'horaires	CL	CL	CL	CL	CL	
Nombre d'enfants accueillis	7	9	6	8	4	85
Nombre de berceaux réservés	6	9	5	7	3	66

CL : horaires classiques

AT : horaires atypiques

Données Octobre 2019

Le réseau des assistantes de service social DGAC - ENAC

Le réseau des 21 assistantes de service social (dont 2 à Météo-France), animé par deux conseillères techniques de service social, couvre l'ensemble du territoire. Les assistantes de service social interviennent auprès des actifs, des retraités, des ayants-cause et des étudiants, autour de questions variées portant à la fois sur la vie personnelle, la vie professionnelle et l'interaction entre ces deux dimensions. Elles ont un rôle d'accueil, d'information, de conseil, d'aide et d'orientation auprès du personnel et des étudiants. Elles interviennent à la demande des agents et recherchent des solutions adaptées avec l'accord des intéressés. Les assistantes de service social coordonnent localement la politique handicap de la DGAC et sur certains sites sont les interlocutrices des agents pour les préinscriptions en crèche. Elles accompagnent également les agents rencontrant des difficultés financières passagères ou critiques.

Deux types d'aides financières peuvent être proposés dans le cadre du dispositif interne à la DGAC :

- le prêt à caractère social, attribué à l'agent pour frais médicaux, acquisition de matériel spécialisé, à l'occasion d'un décès mais aussi pour achat ou réparation de véhicule, lors d'un changement de situation familiale, de frais d'études, de justice ou d'amélioration du cadre de vie. En 2019, 42 prêts ont été accordés aux agents par l'établissement CSF.
- les aides financières exceptionnelles. Ces aides exceptionnelles sont destinées à prévenir un déséquilibre budgétaire important ou restaurer une situation critique. Accordées par la commission des aides exceptionnelles compétente au sein de chaque Comité local d'action social (CLAS), ces aides sont non remboursables. En 2019, 275 698 € ont été versés dont 6 472 € au titre de l'amélioration de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Pour l'essentiel, l'accompagnement social porte sur la vie au travail, la vie familiale et personnelle et les finances.

1 191 agents ont sollicité le service social DGAC en 2019 (1 027 en 2017 et 985 en 2018). Ce chiffre en légère hausse par rapport à 2018 ne reflète toutefois pas l'activité du service social, l'ensemble des informations n'ayant pu être saisi dans l'outil IRISS.

SERVICE SOCIAL

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

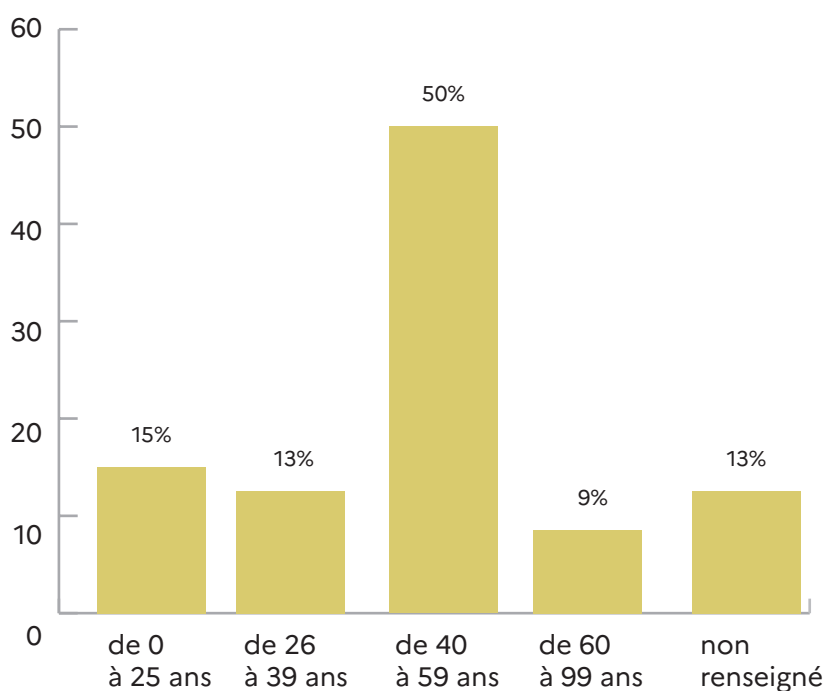
Répartition par catégorie professionnelle des agents ayant sollicité le service social

Répartition du public par catégorie professionnelle	nombre d'agents	%
A - Technique	279	23,42%
A - Administratif	32	2,69 %
B - Technique	206	17,30%
B - Administratif	55	4,62%
C - Administratif	196	16,46%
Ouvrier d'état	111	9,32%
Non titulaire	37	3,11%
Etudiant fonctionnaire	19	1,59%
Etudiant civil	155	13,01%
Retraité	48	4,03%
Retraité pour invalidité	6	0,50%
Ayant cause	47	3,95%
Total	1 191	100,00%

Répartition par âge des agents ayant sollicité le service social

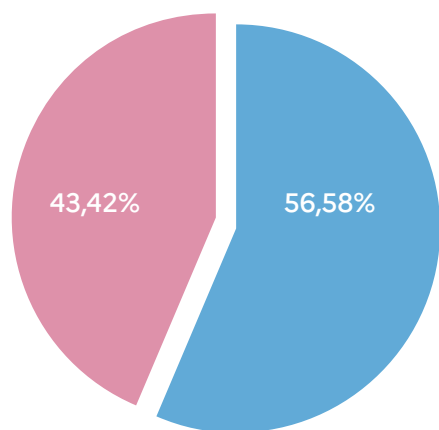
Âge	nombre d'agents	%
de 0 à 25 ans	179	15,03 %
de 26 à 39 ans	155	13,02%
de 40 à 59 ans	600	50,38%
de 60 à 99 ans	107	8,98%
non renseigné	150	12,59 %
Total	1 191	100,00 %

Source : IRISS et TOSCA



Source : IRISS et TOSCA

Répartition par genre des agents ayant sollicités le service social



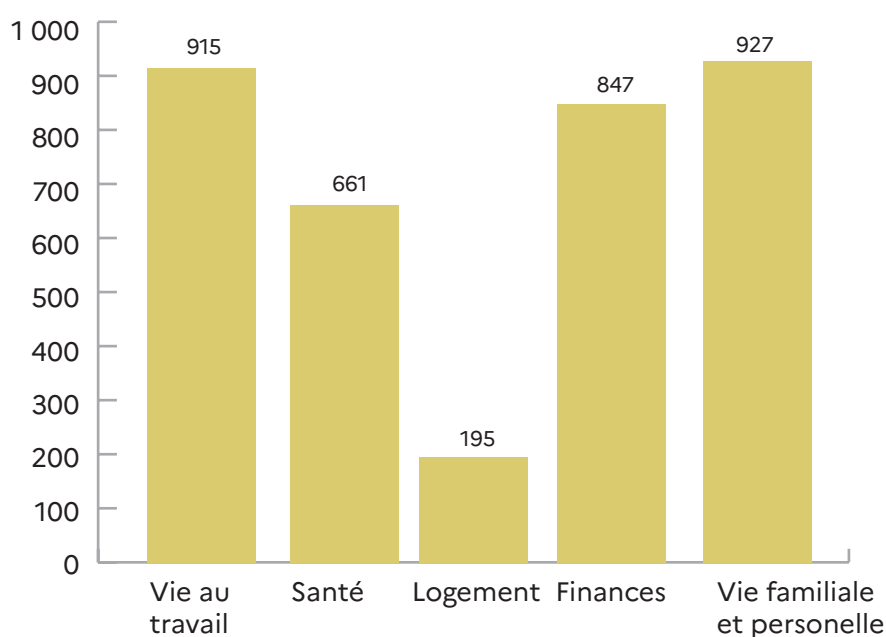
■ Femmes
■ Hommes

Genre	nombre d'agents	%
Masculin	671	56,58 %
Féminin	520	43,42%
Total	1 191	100,00%

Nota : l'agent n'est comptabilisé qu'une seule fois même s'il a pris plusieurs contacts avec le service social et qu'il a nécessité plusieurs interventions.

Répartition des interventions du service social par motif

Motif d'intervention	Nombre d'interventions	%
Vie au travail	915	24,57%
Santé	661	18,60%
Logement	195	6,17%
Finances	847	23,03%
Vie familiale et personnelle	927	27,63%
Total	3 545	100,00%



Nota : un même agent peut être amené à solliciter le service social pour différents motifs.
Source : IRISS et TOSCA

SERVICE SOCIAL PÉRIMÈTRE DGAC

Les modes de contact des assistantes de service social

Modes de contact	Nombre de contacts	%
Accueil physique	995	34,23%
Visite à domicile	88	3,03%
Appel téléphonique	811	27,90%
Courrier ou courriel	556	19,13%
Signalement par un tiers	183	6,30%
Visite sur site	84	2,88%
Non précisé	190	6,53%
Total	2 907	100,00%

Source : IRISS et TOSCA

Un même agent peut être amené à solliciter à plusieurs reprises le service social selon différents modes de contacts. Les modes de contact les plus fréquents restent toujours l'accueil physique de l'agent et les entretiens téléphoniques.

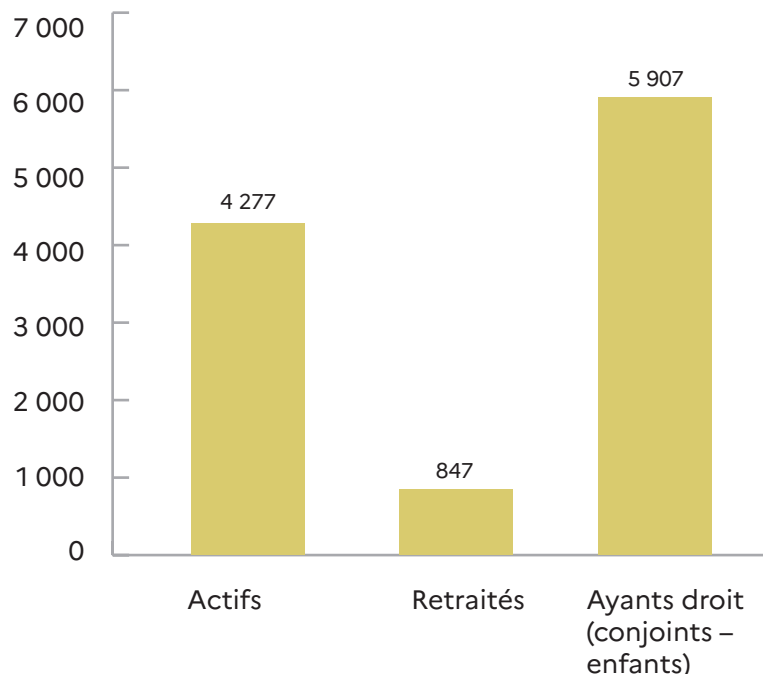
La protection complémentaire de santé et de prévoyance

Afin de contribuer activement à la protection de ses agents en matière de santé et de prévoyance, la DGAC a mis en place au 1^{er} janvier 2018 du référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire, la MGAS. La DGAC y contribue, sous forme de participation annuelle, à hauteur de 800 000 € par an. Agents actifs, retraités et ayants droit bénéficiant de la protection complémentaire santé et prévoyance.

Agents actifs, retraités et ayants droit bénéficiant de la protection complémentaire santé et prévoyance

Statut	Nombre
Actifs	4 277
Retraités	847
Nombre total d'adhérents	5 124
Ayants droit (conjoint – enfants)	5 907
Nombre total d'assurés	11 031

Répartition des bénéficiaires de la protection complémentaire santé et prévoyance MGAS



Chiffres au 31/12/2019
Source : Mutuelle MGAS

ADAAC : adjoint d'administration de l'aviation civile
ASAAC : assistant d'administration de l'aviation civile
AE : autorisation d'engagement
ATTAE : attaché d'administration de l'État
BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs
BAL : budget d'action locale
CCAS : comité central d'action sociale
CET : compte épargne-temps
CGO : centre de gestion des ouvriers
CHSCT : comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail
CLAS : comité local d'action sociale
CLD : congés de longue durée
CLM : congés de longue maladie
CMO : congés maladie ordinaire
CNDS : convention nationale du dialogue social
CPF : compte personnel de formation
CSL : comité de suivi local
CNISIST : cellule nationale d'instruction des situations individuelles de souffrance au travail
COM : collectivités d'outre-mer
CP : crédits de paiement
CT : comité technique
EJ : engagement juridique
ENAC : École nationale de l'Aviation civile
ETP (T) : équivalent temps plein (travaillé)
FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
ICNA : ingénieur du contrôle de la navigation aérienne
IEEAC : ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile
IESSA : ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne
IPEF : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
MAD : mise à disposition
OE : ouvrier d'État
OPA : ouvrier des parcs et ateliers
PALE : participation aux activités de loisirs des enfants
PEC : préparation aux examens et aux concours
PIB : prêt immobilier bonifié
PSAD : participation au service d'aide à domicile
QVAT : qualité de vie au travail
TSEEAC : technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile
VAE : validation des acquis de l'expérience

Organisations syndicales de la DGAC

SNAC-CFTC : syndicat national de l'Aviation civile - Confédération française des travailleurs chrétiens
SNCTA : syndicat national des contrôleurs du trafic Aérien
SNICAC-FO : syndicat national des ingénieurs et cadres de l'Aviation civile - Force Ouvrière
SNNA-FO : syndicat national de la navigation aérienne - Force Ouvrière
SNPACM-FO : syndicat national des personnels de l'aviation civile et de Météo-France - Force Ouvrière
SNPL FRANCE ALPA : syndicat national des pilotes de ligne
SPAC-CFDT : syndicat des personnels de l'aviation civile - Confédération française démocratique du travail
UNSA-ADMINISTRATIFS : Union nationale des syndicats autonomes des administratifs
UNSA-ICNA : Union nationale des syndicats autonomes des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
UNSA-IESSA : Union nationale des syndicats autonomes des ingénieurs des systèmes de la sécurité aérienne

UTCAC : Union nationale des syndicats autonomes des techniciens supérieurs et cadres de l'aviation civile

USAC-CGT : Union syndicale de l'Aviation civile - Confédération générale du travail

Solidaires-Environnement

FEETS FO : Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services

UNSA AC : Union nationale des syndicats autonome - Aviation civile

UT CFE CGC : Union territoriale - Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres

USAC-UNSAFP : Union syndicale des administrateurs civils - Union nationale des syndicats autonomes - Fonction publique



Direction générale de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Téléphone : 01 58 09 43 21
www.ecologique.gouv.fr

